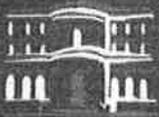


**CONCOURS 2016 D'ADMISSION
À L'EMS 2 – ÉCOLE DE GUERRE**



**ÉPREUVE DE
TACTIQUE GÉNÉRALE**

DURÉE : 5 heures



Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France 2014

rapport



Le législateur a souhaité que le devoir d'information du gouvernement à l'égard des représentants à l'Assemblée des Français à l'étranger soit étendu. Ce nouveau rapport dépasse désormais la seule dimension consulaire pour donner une vision élargie de l'ensemble des préoccupations des Français résidant à l'étranger. Il rend ainsi compte de l'action du gouvernement sur de nouveaux sujets, tels que le soutien aux entreprises françaises, l'enseignement français et la sécurité des Français à l'étranger.

Au 31 décembre 2013, **1 642 953** de nos compatriotes étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France, **soit une hausse de 2% par rapport à 2012**. Le nombre de Français établis hors de France est en augmentation régulière depuis une décennie.

A nous de soutenir nos communautés françaises à l'étranger et d'accompagner ceux qui s'expatrient.

Le ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, malgré un contexte budgétaire contraint, s'efforce de maintenir et d'améliorer la qualité du service rendu à nos compatriotes et y réussit, comme l'ont montré les résultats de l'enquête réalisée auprès des demandeurs d'actes d'état civil, avec un taux de satisfaction de 90%.

Ses efforts se poursuivront par le recours accru à l'administration électronique, par la simplification des procédures administratives. Une meilleure utilisation du réseau des consuls honoraires permettra de rapprocher

l'administration des Français expatriés et d'utiliser pleinement ce vaste réseau d'influence.

C'est cet objectif de proximité qui a guidé la réforme de la représentation politique des Français établis hors de France. Des élections de mai et juin 2014 ont vu naître les conseils consulaires qui seront consultés sur les sujets les concernant, notamment dans le domaine culturel, éducatif, économique, social. La sécurité y sera également abordée ; elle demeure une préoccupation permanente.

Accompagner les Français qui vivent et qui s'installent à l'étranger, c'est aussi penser à la scolarisation des enfants. La réforme des bourses scolaires, mise en place en 2013, a amélioré l'équité sociale et géographique du dispositif d'attribution d'aide à la scolarité aux élèves, et permis ainsi une utilisation optimale et maîtrisée des moyens budgétaires qui lui sont alloués, conformément à l'engagement pris en 2012 par le Président de la République.

La diplomatie économique, qui participe aussi de ce mouvement, permet d'encourager et de soutenir les entreprises françaises, notamment les PME, sur les marchés internationaux. Elle met en relation le tissu économique local français et notre réseau diplomatique international.

Ces actions ne pourraient pas être menées à bien sans les agents dans les services en France et à l'étranger, dont je salue l'implication et le professionnalisme.

Laurent Fabius
Ministre des Affaires étrangères
et du Développement International

3| L'INFORMATION SUR L'EXPATRIATION : LA MAISON DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La Maison des Français de l'étranger (MFE) a pour vocation d'accompagner le mouvement d'expatriation de nos compatriotes en informant les Français souhaitant s'établir à l'étranger sur tous les aspects de l'expatriation et notamment sur la situation et les spécificités de leur futur pays d'accueil.

La MFE, un partenaire important pour qui veut partir à l'étranger

La MFE conseille les candidats à l'expatriation sur tous les aspects pratiques, administratifs et sanitaires à prendre en compte avant le départ. Elle les sensibilise également à la problématique du retour en France à l'issue d'une expatriation.

Pour élaborer au mieux leur projet d'expatriation, les candidats au départ ont en effet besoin de disposer d'une vue la plus complète possible sur les pays d'accueil et les différentes démarches à effectuer. La MFE est là pour les aider à construire leur projet.

Elle est un acteur généraliste dont les actions sont complémentaires avec celles d'organismes plus spécialisés (Caisse des Français de l'étranger (CFE), Pôle Emploi International, Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), notaires de France, etc.). Elle a ainsi essentiellement une vocation d'information, de conseil et d'orientation.

Être proche des candidats à l'expatriation pour mieux répondre à leurs besoins

Afin de toucher le public le plus large possible et mieux répondre aux demandes, la mission d'information et de conseil de la MFE s'exerce au moyen d'outils adaptés et d'actions diversifiées.



> Le site Internet www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/

Parallèlement à l'actualisation de l'ensemble des articles thématiques, l'objectif prioritaire de ce site généraliste est de rassembler le maximum d'informations au sein de portails. Le site met également à la disposition des internautes un certain nombre d'informations opérationnelles sous forme de vademécums transversaux téléchargeables gratuitement : « Bien préparer son départ », « Bien préparer sa retraite », « Bien préparer son retour » (tous les trois actualisés en 2013).

Le site de la MFE bénéficie d'une fréquentation importante : 3 249 317 visites en 2013 contre 3 720 962 visites en 2012 soit près de 271 000 visiteurs par mois et 8 966 598 pages consultées.

La MFE gère également le site www.cimed.org du Comité d'Informations médicales. Ce comité regroupe une trentaine de médecins spécialisés dans la médecine de voyage et tropicale.

Il assure la production et la validation de fiches pays sur la situation sanitaire et de santé, élaborées par les médecins agréés localement par nos ambassades et consulats. 200 villes font l'objet d'une fiche accessible sur le site.

> Des ateliers et des consultations spécialisées pour les candidats à l'expatriation

Pour mieux conseiller les candidats dans leur projet d'expatriation, la MFE propose des consultations individuelles gratuites dans certains domaines spécifiques :

- permanences téléphoniques sur la fiscalité (deux fois par mois) avec le Service des impôts des particuliers non-résidents et expatriés ;
- permanences sur la couverture sociale (maladie, retraite, chômage) les mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- accompagnement du projet d'expatriation (étude de projets professionnels), avec des intervenants extérieurs ;
- consultation spécifique, notamment sur les conditions de séjour dans un pays donné et la constitution des dossiers de demande de visas.

Ces consultations et ateliers ont accueilli 656 personnes en 2013.

Si elle n'a pas vocation à être une bourse de travail à l'étranger, la MFE n'en aide pas moins les candidats à l'expatriation dans leur recherche d'emploi, en les orientant vers les organismes publics et privés spécialisés en emploi international (Pôle Emploi International, réseau EURES, APEC, etc.). Elle tient également à leur disposition des listes d'entreprises françaises présentes internationalement susceptibles d'intéresser les candidats au départ à la recherche d'un emploi.

> Participation à des salons sur la mobilité internationale et organisation de la journée « S'expatrier mode d'emploi » avec les partenaires institutionnels de l'expatriation

Dans le cadre de sa mission d'information, la MFE a participé à plusieurs salons dédiés à la mobilité internationale, notamment « Convention Mondissimo » (19-20 mars

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**CHRISTIANE
KAMMERMANN**

**SENATEUR
REPRESENTANT LES FRANÇAIS
ETABLIS
HORS DE FRANCE**

**MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES**

**MEMBRE
DE LA DELEGATION AUX DROITS
DES FEMMES ET A L'EQUALITE DES
CHANCES ENTRE LES HOMMES ET
LES FEMMES**

**PREMIERIER
GROUPE SENATORIAL
FRANCE-JORDANIE**

**ADMINISTRATEUR
DE LA
CAISSE DES FRANÇAIS DE
L'ETRANGER (C.F.E.)**

**PRESIDENTE DE LA COMMISSION
DES FINANCES ET DU CONTRÔLE
DE LA
CAISSE DES FRANÇAIS DE
L'ETRANGER (C.F.E.)**

**MEMBRE DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES
ECOLES FRANÇAISES DE
L'ETRANGER**

**MEMBRE DE LA COMMISSION
PERMANENTE POUR L'EMPLOI ET
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

**PRESIDENTE
DE L'ASSOCIATION H.E.-H**

MEMBRE DE L'ONAC

Paris, le 31 janvier 2013

Les 7èmes rencontres sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger ont été organisées par le Ministère des Affaires étrangères jeudi 31 janvier 2013. Elles ont été, pour la première fois, organisées en partenariat avec plusieurs organisations professionnelles représentant des entreprises françaises travaillant à l'international.

Cette rencontre était consacrée aux thèmes de l'anticipation et de la gestion des crises.

Elle s'est inscrite dans la priorité donnée à la diplomatie économique et à la contribution du ministère des affaires étrangères au redressement économique de la France.

Plus de 200 entreprises participaient à ces rencontres autour de responsables des services de l'Etat.

Voici les informations que j'ai pu recueillir lors de cette réunion et que je me fais un plaisir de vous communiquer.

À travers sa cellule « entreprises », le centre de crise du ministère des Affaires étrangères entretient un dialogue permanent avec les entreprises pour optimiser la prise en compte de la sécurité de leurs salariés expatriés et de leurs familles. En particulier, il répond à leurs interrogations sur l'état de la menace et les aide à définir les mesures appropriées pour y répondre.

L'actualité internationale récente témoigne de l'augmentation des risques et de leur diversification à travers le monde, et les entreprises françaises sont en première ligne.

1^{ère} table ronde : l'analyse des menaces et l'action du centre de crise

Le nouveau Directeur du centre de crise, M. Didier Le Bret a commencé par évoquer le portail Ariane, conçu par le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères pour améliorer son dispositif de réponse aux situations de crise.

C'est un service en ligne permettant aux Français qui le souhaitent de déclarer gratuitement et facilement leurs voyages à l'étranger.

En cas de crise politique grave ou de catastrophe naturelle, les données enregistrées pourront être exploitées par le Centre de crise et les ambassades,

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06
TEL 01 42 34 31 81 & 01 42 34 34 93 FAX 01 43 29 69 23 E-MAIL c.kammermann@senat.fr



afin de contacter les personnes inscrites si des opérations de secours sont organisées.

Ariane permet :

- de recenser, en situation de crise, les Français déclarés présents dans la zone touchée,
- d'informer les ressortissants en les appelant directement ou en leur envoyant un SMS (il est important de penser à souscrire un contrat d'itinérance (roaming) auprès de l'opérateur),
- de contacter la personne désignée par l'utilisateur comme référent en France à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de recouper les informations relatives au voyageur.

Cet outil a fait l'objet d'un travail préparatoire en concertation avec la CNIL, pour offrir aux utilisateurs toutes les garanties en termes de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Pour les français résidents permanents à l'étranger, le portail est destiné aux déclarations de voyages ponctuelles, limités dans le temps. C'est pourquoi, la déclaration d'itinéraire ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France auprès du Consulat de France compétent.

Il est à préciser que l'inscription sur ce site par les voyageurs ne crée aucune obligation d'intervention par le MAE. Celui-ci reste en effet seul juge de la nécessité d'organiser ou non une opération de secours à l'étranger en fonction des circonstances locales.

Être inscrit sur Ariane, c'est donc voyager l'esprit tranquille !

Il a ensuite donné des précisions sur le site « conseil aux voyageurs ».

Les conseils aux voyageurs dispensés par le MAE fournissent une évaluation des risques possibles et des recommandations quant aux précautions à prendre.

Les fiches pays sont destinées aux personnes effectuant un séjour touristique, un séjour d'agrément, un séjour d'affaires ou une mission de courte durée dans le pays considéré.

Les différents services de nos ambassades et consulats à travers le monde recueillent des informations qui, une fois transmises au centre de crise du Ministère des Affaires étrangères, sont analysées, en liaison avec les Ministères de la défense et de l'intérieur.

Le site « conseil aux voyageurs » est une garantie de sérieux et de rigueur.

Puis les intervenants ont rappelé que la diplomatie a fait de l'économie un axe prioritaire et qu'il existe un partenariat entre les entreprises et le Quai d'Orsay.

En effet, pour les PME se déployer à l'international est une question de



survie.

Les entreprises sont les clefs de notre influence et de notre rayonnement.

Les salariés français envoyés en mission à l'étranger par leur entreprise représentent environ 50 000 personnes chaque année.

Or dans un grand nombre de pays, les risques politiques, sécuritaires et sanitaires nécessitent une coordination renforcée entre le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères, les postes diplomatiques et les entreprises.

C'est dans ce but que le Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises (CDSE) et le Centre inter-entreprises pour l'expatriation (CINDEX), associations fédérant une centaine d'entreprises françaises, et le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères ont signé le 12 juin 2009 une convention de partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et les entreprises, d'ailleurs renouvelée le 1^{er} mars 2011.

Elle prévoit notamment :

- un renforcement de la coopération opérationnelle sur les questions de sécurité, notamment concernant la sécurité des professionnels à l'étranger, et le développement de la présence de représentants d'entreprises dans les comités de sécurité des ambassades et des consulats ;
- l'accueil, au besoin et lors d'une crise, d'un « officier de liaison » des entreprises au sein du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères ;
- des échanges d'information spécifiques, en fonction de la situation sécuritaire et sanitaire dans un pays.

La sécurité des français à l'étranger est une priorité du ministère des Affaires étrangères. Cette convention constitue un instrument important pour la renforcer.

Les prises d'otages sont des signaux inquiétants quant à la sécurité de nos compatriotes. Plus de 50% de nos compatriotes sont dans des zones moyennement à risques.

Il faut faire vivre la gestion de crise, en consolidant toujours l'autorité sur place. Les états-majors doivent être robustes.

Cécile Longé Directrice adjointe du centre de crise et Laurent Meryde Président de la Commission de sûreté internationale du Cindex ont témoigné sur les éléments de leur engagement ; associer le médical et la sûreté.

En cas de crise, le centre de crise doit recevoir la liste des nationalités des effectifs salariés sur la zone déterminée.

Les bi-nationaux sont considérés comme français.

Les nationalités tierces, les employés de sous-traitance doivent être inclus avec les expatriés. Il faut savoir anticiper et obtenir les listes avant l'arrivée d'événements. Faire en sorte de connaître l'état de santé au moment d'une évacuation. On peut ainsi remettre un tableau type.

Le système Ariane permet de recevoir les alertes. Il est donc préférable de s'y



insérer, en transmettant une adresse électronique unique à l'Ambassade.

Le centre de crises a besoin de compréhension.

Il est de la responsabilité des Ambassades d'avoir un plan de sécurité visant dans les situations d'urgence, à mettre en œuvre des dispositions permettant d'assurer la sécurité de la communauté française sur place, ainsi que celle des autres communautés européennes le cas échéant.

Il repose sur un tandem entre le premier Conseiller et le Consul général.

L'objectif est d'évaluer la présence et la répartition des Français sur un territoire donné : résidents et Français de passage.

Il convient de répertorier tous les organismes et entreprises qui emploient des Français et qui pourraient être source d'information ainsi qu'un moyen de diffuser des consignes.

2^{ème} table ronde ; le rôle du centre de crise

Procédure d'évacuation ; ouvrir une cellule dans une même salle. On peut faire venir des extérieurs et des agents d'autre ministère.

On ouvre une ligne téléphonique qui permet de recueillir des renseignements.

La cellule rappelle les Français pour leur donner des nouvelles de leurs proches. La cellule est en contact avec le Ministère de la défense.

Le Plan Résévac peut être activé .C'est le moyen de quitter un pays et rallier la France.

Une opération d'évacuation de ressortissants est une "opération de sécurité ayant pour objectif de protéger des ressortissants résidant à l'étranger en les évacuant d'une zone présentant une menace imminente et sérieuse risquant d'affecter leur sécurité, lorsque l'Etat dans lequel ils sont localisés n'est plus en mesure de la garantir".

Le caractère interministériel, la dimension multinationale, la coopération interarmées et le cadre juridique spécifique de ce type de missions, conjugués à l'accroissement du nombre d'expatriés à l'étranger, en font des opérations de plus en plus complexes décidées au plus haut niveau politique.

Ce plan est lourd financièrement.

C'est une opération qui est décidée au niveau politique sur recommandation de l'ambassadeur et qui est supervisée par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), responsable de la sécurité des Français à l'étranger.

Dans la plupart des cas de surcroît, l'évacuation de ressortissants dépasse le cadre strictement national et s'inscrit dans un contexte multinational.

En effet, la France accepte souvent d'évacuer des ressortissants non nationaux sur la base de traités ou d'accords politiques, tenant compte notamment de la densité du réseau diplomatique français.

Les autorités diplomatiques et militaires disposent pour cela d'une part d'un dispositif de veille stratégique et d'une planification d'anticipation concernant les pays à risque et d'autre part des plans de sécurité des ambassades



régulièrement mises à jour par les attachés de défense.

Le caractère essentiellement défensif d'une opération d'évacuation n'est pas exclusif d'un recours ponctuel et local à des actions offensives, notamment pour saisir des points clés (plate-forme aéroportuaire, ports, nœuds routiers...) ou permettre l'extraction de ressortissants isolés ou retenus contre leur gré.

Les consignes sont transmises aux ressortissants. Le centre de crise peut affréter des avions en 2 heures. Il peut arriver que l'on déplace nos ressortissants dans un pays voisin (momentanément). C'est pratique lorsque la crise est brève.

À l'arrivée on opère un contrôle d'identité.

La gestion d'une crise ne se termine pas à la fin d'une crise. On réalise un retour d'expérience. Il ne faut pas avoir de tabou et établir la confiance, afin de tirer les enseignements nécessaires et comprendre les moments clés.

Il faut analyser les actions à différents niveaux.

Il est donc impératif que le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de la Défense coopèrent de plus en plus pour échanger des informations, les plans de sécurité, et organisent des exercices en commun.

Pour tout cela, la coopération avec le ministère de la Défense doit encore se renforcer, non pas au moment de la gestion des crises mais dans toutes les phases qui la précèdent : veille, anticipation, planification, alerte mais aussi dans le cadre de sessions de formation ou d'exercices organisés par les forces armées ou par le centre de crise.

C'est l'ensemble de cette chaîne de procédures que doit sans cesse être amélioré pour assurer la fluidité des échanges d'informations, anticiper et accélérer la réponse aux crises.

Il ressort de cette intéressante réunion, qu'il faut travailler à toujours plus de coopération et de coordination dans les moyens d'action.

Christiane KAMMERMANN

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Note d'information aux Conseillers élus
membres de la Majorité à l'AFÉ.

Paris, le 4 février 2013

LOUIS DUVERNOIS

SENATEUR DES
FRANÇAIS ÉTABLIS
HORS DE FRANCE

*Secrétaire de la
Commission de la
culture, de l'éducation
et de la communication*

Président du Groupe
Interparlementaire
d'amitié
France-Djibouti -
Pays de la Corne de
l'Afrique

Vice-Président
du Groupe
Interparlementaire
d'amitié
France-Canada

PRESIDENT
D'ADIPLOR

*Association pour la Diffusion
Internationale Francophone de
Livres, Ouvrages et Revues*

Madame, Monsieur, cher(e) ami(e),

Considérant que :

1/ La sécurité des Français à l'étranger constitue une des priorités du Ministère des Affaires étrangères.

2/ L'actualité internationale témoigne d'une augmentation continue des risques potentiels et de leur diversification à travers le monde.

Le Centre de crise du Ministère des Affaires étrangères a organisé, le 31 janvier, la 7^{ème} Rencontre sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger, consacré au croisement d'expertises à partir d'exemple concrets tirés de l'expérience des années écoulées.

Alain Marsaud, député des Français établis hors de France (10^{ème} circonscription), Christiane Kammermann et moi-même, avons participé à cette rencontre qui a réuni un grand nombre d'entreprises actives à l'international.

Les thématiques retenues dans le programme ci-joint illustrent bien la nécessité de renforcer des relations partenaires entre secteurs public et privé, d'améliorer la compréhension mutuelle entre l'Etat au travers de son Centre de crise qui se professionnalise et les entreprises françaises à l'étranger qui ont leur logique de fonctionnement.

Pour de bonnes pratiques de la sûreté à l'étranger, il est utile de rappeler qu'il appartient aux postes diplomatiques de « bâtir un plan de sécurité » au quotidien revisité tous les trois ans et dont les gestionnaires sont le 1^{er} Conseiller (n^o2 dans les ambassades) et le Consul général.

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 32 75 - TELECOPIE : 01 42 34 41 23

l.duvernois@senat.fr



Un partenariat présuppose une coordination et donc la fourniture d'informations croisées. Il a donc été évoqué au cours de la rencontre :

- L'inscription recommandée, à défaut d'être obligatoire des Français en général et des expatriés d'entreprise en particulier, sur le registre consulaire.
- L'inscription volontaire dans le portail ARIANE pour la réception de « messages d'alerte » au centre de crise.
- La création d'une adresse internet unique des expatriés d'entreprise, pendant d'ARIANE, à destination des postes diplomatiques et consulaires.
- L'articulation régulière du plan de sécurité entre les autorités diplomatiques et consulaires et les entreprises françaises locales ainsi que l'application pragmatiques des procédures.
- La Commission Informatique et Libertés (CNIL) assure la protection des données transmises à la puissance publique par les entreprises. L'activité du Centre de crise est d'ailleurs classée « secret défense ».

Veiller à la protection de nos compatriotes à l'étranger en tenant compte de la diversité des situations rencontrées et de l'augmentation des risques potentiels encourus ici et là, relève d'une responsabilité collective. L'Etat reste bien sûr au cœur de cette problématique qui ne pourra se résoudre que par l'échange, le dialogue et la confiance entre les différents acteurs publics et privés.

Un dernier mot, le Centre de crise est dirigé depuis peu par un jeune ambassadeur de choc, Didier Le Bret, rompu à cet exercice par son expérience de l'Afrique, d'Haïti et par son passage au Ministère de la Coopération.

Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ces nouvelles et importantes fonctions.

Avec mes plus amicales salutations,

Louis Duvernois

PS : La fermeture temporaire du Lycée « Liberté » de Bamako au Mali a été évoquée lors de cette rencontre. Le centre de crise l'a justifiée par « une mesure de précaution » considérant que l'établissement était exposé à de potentiels actes terroristes. Sa réouverture est prévue en avril et un service pédagogique destiné aux élèves et à leurs familles a été entre-temps mis en ligne sur internet.

PREAMBULE

Le devoir de protéger les ressortissants français à l'étranger implique pour l'Etat l'obligation de mettre tout en œuvre, de l'action diplomatique à l'action militaire, pour assurer leur sécurité et leur évacuation en cas de nécessité. Or l'instabilité chronique de nombreux pays, conjuguée à l'augmentation constante du nombre de ressortissants nationaux¹, rend cette situation plus fréquente et plus complexe.

Lorsque dans un Etat en crise, la sécurité est gravement exposée, l'autorité politique française peut décider d'en évacuer ses ressortissants. Si le climat d'insécurité locale ne permet pas d'envisager une évacuation par des moyens civils, l'autorité politique peut requérir l'emploi des forces armées pour en assurer l'exécution. Le cas échéant, l'action des forces armées consiste à planifier et conduire une opération visant à évacuer les ressortissants par des moyens militaires vers une zone plus sûre. Les autorités consulaires se chargent ensuite d'organiser leur rapatriement, en principe vers le pays d'origine.

Dans le cadre de leurs missions générales, les Armées doivent donc être en mesure de participer, en tous temps et tous lieux, à une opération d'évacuation de ressortissants.

Définition :

Une opération d'évacuation de ressortissants est une opération de sécurité ayant pour objectif de protéger des ressortissants résidant à l'étranger en les évacuant d'une zone présentant une menace imminente et sérieuse risquant d'affecter leur sécurité, lorsque l'Etat dans lequel ils sont localisés n'est plus en mesure de la garantir.

Ce type d'opération est, la plupart du temps, déclenché et conduit dans l'urgence. C'est pourquoi les modalités de conception, de conduite et de déroulement doivent être élaborées et définies de façon très précise, notamment en ce qui concerne la coordination avec le ministère des affaires étrangères et européennes, et connues de tous acteurs impliqués, du niveau stratégique au niveau tactique.

Tel est l'objet de cette doctrine.

Tirant profit de l'expérience des récentes opérations d'évacuation et réalisé avec la participation active du ministère des affaires étrangères et européennes, ce document est avant tout destiné aux états-majors interarmées, aux attachés de défense et aux unités susceptibles de participer à une telle opération.

Ce document ne traite que des opérations d'évacuation de ressortissants par moyens militaires. Il exclut les opérations suivantes :

- participation à une évacuation organisée par le Ministère des Affaires étrangères (MAEE) limitée à une mise à disposition de moyens de soutien ;
- protection sur place des ressortissants (sans envisager d'évacuation) ;
- extraction de grande ampleur de l'ensemble d'une communauté (lorsque des acteurs locaux s'opposent à toute évacuation).

Ces opérations sont d'une autre nature et ne sauraient être régies par les mêmes principes.

¹ Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, page 56 : un million et demi de français sont recensés comme vivant à l'étranger. Leur nombre diminue sur le continent africain et augmente sur tous les autres.

LE CADRE GENERAL DES OPERATIONS D'EVACUATION

Les opérations d'évacuation appartiennent au domaine des opérations de sécurité². Leur finalité et leurs conditions de mise en œuvre en font des opérations spécifiques à la fois par leur nature et par leurs caractéristiques militaires. Il est à noter d'emblée que ces opérations d'évacuation, au sens strict du terme, sont relativement rares dans la mesure où elles correspondent, au regard du droit international, à une exception au principe du non recours à la force dans les relations internationales (article 2 paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies). Il s'agit d'interventions d'humanité reconnues par le droit international coutumier. Elles sont justifiées par l'incapacité de l'Etat hôte de garantir l'ordre et la sécurité publique sur son territoire. Par ailleurs, au regard du droit français, les personnes rapatriées bénéficient d'un statut qui a des incidences juridiques et notamment financières.

La réalité des évacuations depuis le début des années 60, a montré qu'il existe trois autres modes d'interventions³ :

- l'assistance à retour volontaire avec prise en charge des moyens d'évacuation par l'Etat (Côte d'Ivoire 2004, Liban 2006) ;
- l'assistance à retour volontaire sans prise en charge des moyens d'évacuation par l'Etat (Guinée 2007) ;
- pour mémoire, la mise en place de moyens, de consignes favorisant le départ, sans que l'Etat n'agisse par ailleurs.

De fait, la tendance actuelle est à l'assistance à retour volontaire avec, si nécessaire, la participation de moyens militaires.

1.1 Des opérations conduites dans un cadre spécifique

1.1.1 Des opérations menées dans un contexte interministériel à forte prééminence diplomatique

Décidée au niveau politique sur recommandation de l'ambassadeur⁴, une évacuation de ressortissants est supervisée par le MAEE, responsable de la sécurité des Français à l'étranger. Compte tenu du caractère interministériel très prononcé de ce genre d'opération, une étroite coordination doit avoir lieu entre les armées et les services du MAEE dans les phases d'anticipation, de préparation et de conduite de l'action.

Dans la plupart des cas, une évacuation de ressortissants dépasse le cadre strictement national. En effet, en vertu d'accords diplomatiques ou de liens historiques importants, la France peut accepter d'évacuer des ressortissants d'autres nationalités, en leur accordant la qualité de bénéficiaires⁵ au même titre que les ressortissants français. Dans ce cas, une étroite coordination doit être assurée avec les services diplomatiques des pays concernés.

² PIA 00 200 Doctrine Interarmées d'emploi des forces en opération, septembre 2002, page 18.

³ Cette typologie n'est pas officielle.

⁴ Terme employé au sens large dans l'ensemble du document : chef de la mission diplomatique accrédité auprès des autorités du pays concerné, que celui-ci soit résident ou non résident, ambassadeur, chargé d'affaires ou chargé d'affaires par intérim.

⁵ Terme remplaçant l'expression « ayant-droit » anciennement utilisée pour désigner les catégories de personnes autorisées par l'autorité politique à bénéficier de l'évacuation organisée pour les ressortissants français.

Lourde de conséquences sur le plan diplomatique, une décision d'évacuation n'est prise qu'en ultime recours par l'autorité politique. Susceptible de dégrader les relations bilatérales avec le pays « hôte », cette initiative peut, en outre, contribuer à la détérioration de sa situation intérieure aux plans politique et économique (départ précipité de cadres dirigeants et de touristes).

Par ailleurs, une évacuation de ressortissants induit des transferts de personnels, militaires et civils, soumis à l'assentiment des Etats concernés (y compris ceux dont le territoire est utilisé pour le transit). Mal contrôlés, ces transferts peuvent faciliter des tentatives isolées d'immigration illégale. Cet aspect renforce l'importance des mesures de coordination à mettre en place avec les instances diplomatiques des différents pays concernés (notamment pour le contrôle et le tri des bénéficiaires).

1.1.2 Des opérations conduites dans un environnement versatile

Une opération d'évacuation se déroule en général dans un contexte de crise intérieure dans le pays hôte. Versatile et instable, la situation risque brutalement de se dégrader localement et d'exposer plus ou moins directement la sécurité des ressortissants. De plus, le comportement d'acteurs locaux peut influencer sur le bon déroulement des opérations (hostilité, voire opposition directe à l'évacuation).

L'appréciation du degré de la menace pour les ressortissants et pour la Force engagée conduit à envisager trois situations qui peuvent néanmoins évoluer, sans préavis, d'un niveau à l'autre (cf annexe 2) :

- situation permissive ;
- situation incertaine ;
- situation hostile.

Cohérente avec celles retenues au sein des principales organisations internationales (OTAN, UE...), cette catégorisation constitue un gage d'interopérabilité.

1.1.3 Des opérations particulières en raison de leur cadre juridique

Une opération d'évacuation de ressortissants est généralement menée dans un pays déstabilisé qui n'est plus en mesure de garantir la sécurité des ressortissants étrangers. Se traduisant par une projection de forces militaires dans un Etat souverain, elle demeure assujettie au droit international.

La spécificité de ce cadre juridique nécessite qu'une opération d'évacuation soit :

- limitée dans le temps ;
- strictement circonscrite à l'objectif d'évacuation des bénéficiaires volontaires ;
- en général autorisée préalablement par l'« Etat hôte », lorsque les structures étatiques locales fonctionnent toujours ;
- impartiale vis-à-vis d'éventuelles factions belligérantes.

1.1.4 Des opérations menées de plus en plus souvent dans un cadre multinational

Dans la plupart des cas, le déclenchement d'une opération d'évacuation des ressortissants dans un pays donné est rendu nécessaire parce qu'il existe de fortes menaces pesant sur tout ou partie de la communauté expatriée résidant dans ce pays. Plusieurs Etats sont donc généralement concernés. Leur appréciation de la menace et la nature de leurs intérêts dans le pays font que les décisions d'évacuation sont rarement prises simultanément. Mais on observe généralement un phénomène d'entraînement qui pousse l'ensemble des pays concernés à déclencher une opération dès lors que l'un d'entre eux l'a fait. Cette situation se traduit au plan militaire par la juxtaposition d'interventions nationales indépendantes qui ont les plus grandes difficultés à se coordonner entre elles.

Néanmoins, les pays occidentaux, et notamment ceux appartenant à l'UE, cherchent à rationaliser ce type d'opérations par une coordination d'anticipation, et par la mise en place de procédures de mutualisation des moyens. Ces démarches restent aujourd'hui embryonnaires. Toutefois, l'apparition de la notion de « citoyenneté européenne » conduit à traiter les ressortissants de l'Union comme des bénéficiaires de plein droit.

Dans les faits, la France peut être amenée, pour des raisons liées à une présence forte dans certains pays, en Afrique notamment, à exercer la responsabilité de « nation pilote » ou de « nation cadre ». La réactivité qu'impose ce type d'opération milite pour privilégier le principe de « nation cadre ». Dans cette logique, l'EMA s'est rapproché de ses homologues européens pour faire établir des concepts d'opération (CONOPS) conjoints d'opérations RESEVAC dans certains pays. Ces démarches n'ont aujourd'hui abouti que dans un cadre bilatéral.

Le bon déroulement de ces opérations dans un cadre multinational impose de porter une attention toute particulière sur les problèmes d'interopérabilité et de liaison entre les forces des différents pays participants.

En particulier, l'échange d'officiers de liaison doit être réalisé entre les différentes forces présentes dès le début des opérations d'évacuation.

1.2 Les caractéristiques militaires

1.2.1 Des opérations à dominante défensive

Compte tenu de ses objectifs et de son cadre juridique, une opération d'évacuation s'inscrit dans une logique principalement défensive.

L'emploi de la force, incluant l'usage des armes, ressort de l'application exclusive :

- de la légitime défense des militaires de la Force engagée et des personnes placées sous leur protection (art 122.5 du code pénal) ;
- le cas échéant des règles d'engagement retenues pour l'opération en cours dans le cadre de l'accomplissement de la mission (article 17-2 de la loi portant statut général des militaires⁶, voir annexe 1).

Cependant, une opération d'évacuation peut ponctuellement et localement comprendre des actions de nature offensive (saisie de points clés, extraction d'autorités et de ressortissants isolés...). Cette éventualité est systématiquement prise en compte dans le processus de planification lors de l'établissement des « plans d'évacuation », lors de la génération de force ainsi que lors de l'établissement des ROE.

1.2.2 Des opérations se déroulant principalement en milieu urbain

Une opération d'évacuation se déroule principalement en zone urbaine. En effet, les communautés de ressortissants sont généralement concentrées dans les grandes villes et les pôles industriels où se situent les zones à forte activité économique.

En outre, les plates-formes aéroportuaires ou les ports nécessaires à l'évacuation des ressortissants sont souvent localisés dans le voisinage ou au cœur des villes importantes.

Compte tenu des fortes concentrations humaines présentes en milieu urbain, la Force engagée peut être contrainte de mettre en œuvre des actions de contrôle de foule. Elle recherchera, dans la mesure du possible, les accords avec les autorités locales afin que celles-ci participent activement et assument de telles actions.

⁶ Codifié à l'article L 4123-12 du code de la défense.

1.2.3 Des opérations de « va-et-vient »

Le cadre juridique d'une évacuation de ressortissants par moyens militaires et les impératifs d'urgence, conduisent généralement à mener une opération limitée dans la durée de type « va-et-vient ». La brièveté de ce genre d'opération, contraint à limiter le plus possible le déploiement logistique.

Cependant, certaines opérations peuvent avoir lieu sur ou à proximité d'un théâtre où sont déjà présentes des forces ou peuvent n'être que la première phase d'une opération plus vaste. Dans ces cas, les contraintes pesant sur la logistique seront moindres que pour une opération de « va-et-vient ».

Dans tous les cas, la rapidité de mise à disposition des capacités de protection, de soutien et d'évacuation des personnes bénéficiaires est essentielle.

1.2.4 Des opérations menées dans l'urgence

En raison des enjeux diplomatiques et humains qu'elle implique, une décision d'évacuation est souvent différée au maximum par l'autorité politique. Par ailleurs, le cadre juridique d'une opération d'évacuation limite les possibilités de déploiement préalable des forces (celui-ci restant assujéti en principe à l'aval du pays « hôte »). C'est pourquoi, ce type d'opération est la plupart du temps déclenché et conduit dans l'urgence⁷.

La surveillance des pays à risque (veille stratégique) et l'actualisation permanente des plans d'emploi (planification d'anticipation) doivent permettre de produire des plans d'opération sur très court préavis. De même, la mise à jour constante des plans de sécurité des ambassades et l'échange d'informations entre le Ministère de la Défense (MINDEF) et le Ministère des Affaires étrangères et européenne (MAEE) sont autant de facteurs clés pour le montage, dans l'urgence, d'une opération d'évacuation.

Enfin, les possibilités offertes par le dispositif des forces prépositionnées⁸, sont naturellement prises en compte lors de la planification d'une opération. Celles-ci peuvent permettre de bénéficier de :

- aide à l'engagement par la saisie sur très court préavis d'un point d'entrée (port, aéroport), souvent connu et reconnu ;
- points d'appui à proximité du théâtre (renseignement, accueil ou soutien) ;
- capacités de commandement interarmées ;
- forces acclimatées, entraînées et disponibles sur court préavis (connaissance du milieu) ;
- capacités logistiques d'accueil des ressortissants (hébergements, nourriture, infirmerie...).

1.2.5 Des interactions avec un environnement opérationnel complexe

Toute opération d'évacuation de ressortissant nécessitant des moyens militaires se déroule dans un contexte humanitaire, sécuritaire et militaire confus et potentiellement dangereux. Ainsi, l'opération d'évacuation proprement dite devra souvent s'insérer dans un cadre plus large d'opérations militaires ou humanitaires. La grande volatilité de la situation tactique nécessite de disposer au plus tôt de capacités d'évaluation de la situation ainsi que de capacités permettant de faire face de façon autonome à un grand spectre de situations particulières pouvant dégénérer (prise d'otages, apparition d'une menace directe sur nos forces, ...).

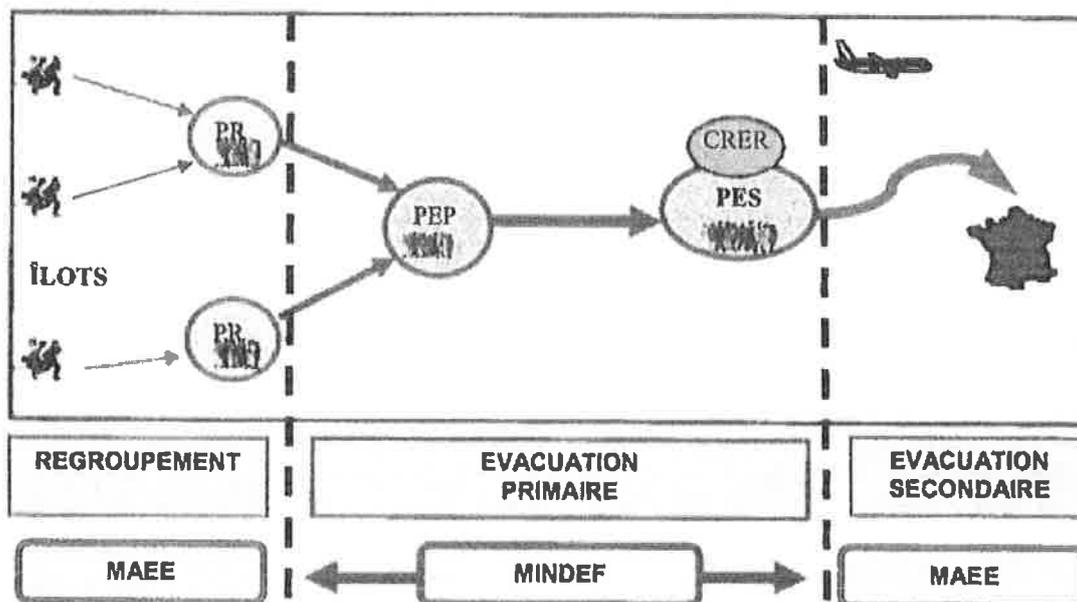
⁷ Ceci n'empêche pas que des mesures de précaution puissent être décidées en amont.
⁸ Forces prépositionnées : forces de souveraineté et forces de présence.

LES ACTEURS IMPLIQUES DANS UNE EVACUATION

Les opérations d'évacuation sont conduites dans un environnement caractérisé par la présence de multiples acteurs. Localement, cette situation impose une claire répartition des responsabilités, notamment entre les autorités du MAEE et celles du MINDEF.

2.1 Les responsabilités des acteurs nationaux

2.1.1 Schéma général d'une opération d'évacuation



PR : point de regroupement

PEP : point d'évacuation primaire

PES : point d'évacuation secondaire

CRER : centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants

2.1.2 Le ministère des affaires étrangères

Le MAEE est responsable de la sécurité des français à l'étranger. Dans ce cadre, le Centre de crise (CDC) est plus particulièrement chargé d'assurer la sécurité des communautés françaises. A ce titre, il doit être en mesure de fournir, en permanence, une assistance aux Français expatriés ou de passage à l'étranger.

Le MAEE dispose depuis le 2 juillet 2008 d'un Centre de crise compétent à la fois pour les crises mettant en danger la sécurité des français à l'étranger et pour les crises à caractère humanitaire. Il est constitué de trois pôles :

- un pôle « Centre de situation et de coordination de la politique humanitaire », chargé de recueillir et de tenir à jour les éléments d'informations nécessaires à une veille permanente (24h/24) et au traitement des crises à l'étranger de nature humanitaire ou consulaire. Il planifie les moyens à mettre en œuvre, notamment par l'élaboration des plans de sécurité des postes à l'étranger ;
- un pôle « coordination et appui aux opérations », chargé d'une part de la coordination notamment interministérielle et des relations extérieures (CPCO, COGIC, administrations, ONG...). Il assure l'interface avec les grandes entreprises expatriées et les organisations non gouvernementales présentes à l'étranger. Ce pôle est en charge de la logistique de crise (affrètement d'avion ou de bateau...);
- un pôle « opérations », capable d'armer une cellule de crise du Quai d'Orsay et/ou de partir en appui des postes diplomatiques sur le terrain. Il est en outre en charge de la gestion des cas individuels (prises d'otage, disparitions inquiétantes, décès de Français à l'étranger).

En cas d'opération militaire, le MAEE transmet au MINDEF la liste des nationalités bénéficiaires de l'évacuation, ainsi que l'ensemble des informations nécessaires à l'évacuation primaire⁹ (effectifs, localisation, plans de sécurité étrangers...). La désignation de ces bénéficiaires n'incombe pas à l'autorité militaire. Afin de faciliter le bon déroulement des opérations, le MAEE s'assure des mesures de coordination avec les représentations diplomatiques concernées sur le théâtre (notamment celles de l'UE).

Le MAEE est responsable de l'organisation de l'évacuation dite secondaire¹⁰ des ressortissants. Située en prolongement de l'évacuation primaire, celle-ci est organisée entre le CRER (implanté en zone sûre) et la destination finale, en général le pays d'origine. L'affrètement des moyens de transport nécessaires à l'évacuation secondaire est du ressort exclusif du MAEE.

Une base de données informalisée est activée au MAEE. Mise à jour par les postes diplomatiques, celle-ci recueille les informations concernant les ressortissants et les plans de sécurité des ambassades (désignation des points de regroupement, effectifs et localisation des ressortissants français). Dans le cadre de la coordination interministérielle, l'EMA/CPCO possède un accès à cette base. De plus, le Centre de crise et l'EMA/CPCO travaillent régulièrement sur l'anticipation opérationnelle pour déterminer les options qui doivent éventuellement servir à des travaux de planification.

2.1.3 Le poste diplomatique : ambassade ou représentation diplomatique

Un plan de sécurité (cf annexe 6) est conçu et actualisé au niveau de chaque ambassade par l'officier de sécurité, sous la responsabilité de l'ambassadeur. Ce plan détaille les mesures de précaution et les conduites à tenir par les ressortissants en prévision d'une éventuelle évacuation.

Dans les zones où les ressortissants sont suffisamment nombreux, ceux-ci sont géographiquement répartis par îlots. Désigné par l'autorité consulaire, le chef d'îlot doit veiller à la communication des consignes et à la transmission des mesures d'alerte auprès de ses îlotiers. Il s'assure de leur connaissance des mesures préconisées dans le plan de sécurité : itinéraires à suivre, localisation des points de regroupement, moyens de communication éventuels, etc ...

Lors d'une opération d'évacuation, l'organisation du regroupement des ressortissants vers les PR incombe aux services diplomatiques. Les ressortissants sont censés rejoindre les PR par leurs propres moyens et détenir une autonomie de plusieurs jours de vivres (en fonction des consignes du plan de sécurité). D'expérience, certains ressortissants disposent des moyens de liaison de la gamme civile sécurisée (de type « Motorola », voire HF), ainsi que d'armes détenues officiellement ou non.

Le tri¹¹ des bénéficiaires incombe exclusivement aux services consulaires. Les forces armées peuvent y apporter un soutien, notamment en termes de sécurité et de logistique.

⁹ Incombant à la force militaire, cette phase a pour but de mettre les ressortissants en zone sûre en les évacuant du PE vers le CRER

¹⁰ Incombant au MAEE, cette phase de l'évacuation se déroule entre le CRER et la zone de destination finale.

¹¹ Formalité permettant de contrôler le caractère de bénéficiaire d'un personnel candidat à l'évacuation.

Afin de répondre aux besoins des postes faisant face à des situations d'urgence qui peuvent survenir à la suite de catastrophes naturelles, d'attentats, de troubles politiques ou d'accidents aériens, le Centre de crise peut envoyer, sur demande du chef de mission diplomatique, des renforts dans un délai de 24h.

La mission SSC (Soutien en Situation de Crise) est envoyée dans le poste diplomatique directement concerné par la crise ou dans un poste périphérique (lieu de transit lors d'une évacuation). La mission peut également constituer une antenne consulaire d'urgence, sur le lieu de la crise, laquelle peut être éloignée d'une représentation diplomatique ou consulaire.

2.1.4 Le CEMA

Comme pour toutes les opérations militaires décidées par les autorités françaises, une RESEVAC est planifiée et conduite sous l'autorité du chef d'état major des armées et le CEMA détient le commandement opérationnel de la Force engagée.

2.1.5 L'attaché de défense (AD)

En tant que conseiller militaire de l'ambassadeur, l'attaché de défense doit être associé à la conception des plans de sécurité. Celui-ci doit notamment veiller à l'opportunité des choix des PR et recenser des zones d'implantation possibles pour d'éventuelles zones temporaires de protection (ZTP - cf. annexe 5) en étroite collaboration avec l'officier de sécurité du poste diplomatique (cf. annexe 6). Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'associer les forces prépositionnées aux travaux de recensement des sites afin de faciliter la préparation à leur mission d'intervention potentielle.

De plus, il doit recenser les zones susceptibles d'être utilisées comme points d'évacuation primaire ou secondaire (PEP ou PES). Pour cela, il recense l'ensemble des infrastructures portuaires et aéroportuaires du pays, notamment dans la perspective du déploiement du CRER au sein d'un PE.

Lors d'une opération d'évacuation, un renforcement du poste AD peut être décidé par l'EMA en accord avec l'ambassadeur (personnels et équipements de liaison).

2.1.6 Le COMANFOR

Les forces armées engagées dans l'opération sont placées le plus souvent sous le contrôle opérationnel d'un commandant de force (COMANFOR).

La Force est responsable de l'évacuation primaire. Celle-ci se déroule entre les PR (exclus), dont elle peut assurer néanmoins la protection en général à la demande du MAEE, et le CRER (inclus) toujours déployé en zone sûre. La force militaire prend en compte les bénéficiaires sur les PR. A partir des PR, ceux-ci sont transférés, voire escortés par la Force, vers les points d'évacuation (PE) en vue de leur évacuation primaire vers le CRER. Au terme de leur évacuation primaire, les bénéficiaires sont remis à la disposition des autorités diplomatiques responsables de l'évacuation secondaire. Ce transfert de responsabilité entre la Force et les autorités diplomatiques a lieu en sortie de CRER (le tri consulaire restant de la responsabilité des autorités diplomatiques).

Lorsque des ressortissants sont dans l'incapacité de rejoindre les PR par leurs propres moyens (éloignement, isolement, prise en otage...), la Force peut avoir à mener des opérations ponctuelles de récupération voire d'extraction.

Dans l'articulation de son dispositif, la Force doit prendre en compte l'éventualité d'un afflux de ressortissants rejoignant directement un PE (sans être préalablement passé par un PR).

2.1.7 Les états-majors et services concourants

La chaîne de responsabilité décrite ci-dessus bénéficie tant dans la planification que dans la conduite de l'opération de l'appui d'entités ayant des capacités autonomes et complémentaires d'évaluation et d'action. Ainsi la DGSE, la DRM et le COS apportent leur expertise pour évaluer une situation comme pour prendre au plus vite – souvent avant que l'opération d'évacuation en elle-même soit décidée – les mesures conservatoires qui permettront d'effectuer une évacuation de ressortissants dans les conditions de sécurité et logistiques les meilleures (prise de point d'entrée, sécurisation des points de regroupement, recherche de personnel isolé, neutralisation des menaces directes, ...). Ces moyens sont en général déployés de façon autonome directement sur décision du niveau stratégique. Une fois l'opération d'évacuation en cours, tout ou partie de ces moyens peuvent être placés sous contrôle opérationnel du COMANFOR afin de lui fournir un élément de gestion de crise (otages, extraction lointaine ou en force, ...).

2.2 Les relations avec les acteurs non nationaux

2.2.1 L'Etat hôte

Dans les opérations d'évacuation décrites dans ce document, on considère que l'Etat hôte ne s'oppose pas fondamentalement à l'évacuation des ressortissants. Dans le cas contraire, l'opération change de nature au plan militaire.

Dans l'hypothèse la plus favorable, l'Etat hôte peut faciliter le déroulement des opérations notamment dans le cadre des évacuations partielles (contrôle d'une partie des axes ou des points sensibles par des forces de sécurité et des forces armées...).

2.2.2 Les Etats tiers

La situation sécuritaire dans le pays hôte et/ou l'importance des elongations peuvent contraindre de s'appuyer sur un pays tiers situé à proximité du théâtre, en vue d'y déployer une plate-forme intermédiaire de soutien. De plus, une opération d'évacuation génère inévitablement des transits de personnes via des pays tiers et suppose de nombreux survols d'Etats voisins.

Lorsque l'évacuation des ressortissants nécessite de les faire transiter par un Etat tiers, l'ambassade de France dans ce pays veille à l'accueil de ceux-ci. Cette ambassade effectue également les démarches diplomatiques nécessaires (bon déroulement du transit, soutien à l'opération fourni par l'Etat tiers, etc.).

Des engagements juridiques bilatéraux sont alors nécessaires préalablement au déclenchement de l'opération (accords sur le statut des forces opérant sur le territoire d'un Etat tiers ou SOFA¹², arrangements techniques¹³, accords de transit, survols, ...). Néanmoins, le caractère d'urgence de ces opérations peut créer des situations exceptionnelles et dérogoires.

2.2.3 Les forces locales

Les forces ou factions présentes sur le théâtre peuvent, par leur action, entraver le déroulement des opérations (forces de sécurité et forces armées légales, milices, factions rebelles...). Les règles d'usage de la force et de comportement précisent l'attitude à adopter vis-à-vis de ces acteurs.

Par ailleurs, des membres des sociétés militaires privées (SMP) peuvent agir sur le théâtre et interférer sur les actions en cours.

¹² Status of force agreement : accord intergouvernemental bilatéral relatif au statut des forces.

¹³ Accord interministériel entre deux Etats au sujet de l'action de la Force opérant dans un Etat tiers.

2.2.4 Les autres nations

Les représentations diplomatiques des nationalités bénéficiaires de l'évacuation, doivent maintenir une liaison permanente avec l'ambassade de France (transmission de la liste et de la localisation de leurs ressortissants). Elles doivent aussi participer au contrôle des bénéficiaires de leur nationalité aux côtés des autorités diplomatiques françaises dans la chaîne du CRER.

Il est nécessaire de prévoir une coordination, par l'échange et l'intégration de détachements de liaison, dans le cas où un autre Etat assurerait lui-même l'évacuation de ses propres ressortissants ou participerait à l'opération en cours.

2.2.5 Les autres acteurs : ONG, organisations Internationales, entreprises

Le contexte politico-militaire d'une évacuation, implique généralement la présence de nombreux acteurs civils sur le théâtre (organisations Internationales, organisations non gouvernementales, etc.). Leurs membres ne sont pas toujours inscrits, ni même connus des services consulaires.

Par ailleurs, les grandes entreprises multinationales implantées dans l'Etat hôte, possèdent souvent leurs propres plans de sécurité. Celles-ci disposent souvent de moyens conséquents pour garantir la sécurité de leurs employés (plates-formes off-shore des sociétés pétrolières, moyens nautiques et aériens...). La coordination d'ensemble incombe normalement au poste diplomatique, néanmoins des contacts directs avec la force sont possibles.

Une étroite coordination entre la Force engagée et ces acteurs est donc nécessaire sur le théâtre. C'est typiquement le rôle de liaison assuré par la fonction CIMIC.

EU to reinforce citizens' rights to consular protection and assistance in third countries

During emergencies and crises, such as in Japan, Libya or Egypt, Britons and other EU citizens abroad have the right to ask for assistance from any EU consulate or embassy when their Member State is not represented in the country. EU Member States must also help citizens evacuate as if they were their own nationals. The EU Treaties and the EU Charter of Fundamental Rights guarantee this right, which is a key part of EU citizenship. Protection also covers everyday situations, like a passport being stolen, a serious accident or illness. However, many Europeans are not aware of this right. With more EU citizens living, travelling and working abroad – Europeans take over 90 million trips outside the EU each year and around 30 million are resident in non-EU countries – it's more important than ever to step up awareness. In today's policy Communication on consular protection in third countries, the European Commission sets out concrete actions on how to raise EU citizens' awareness of their rights. In the next year, the Commission will propose coordination measures to ease citizens' day-to-day consular protection. In addition, the Commission is launching a dedicated website <http://ec.europa.eu/consularprotection/index.action> on consular protection. This website provides addresses of consular or diplomatic missions in non-EU countries and access to all Member States' travel advisory services.

"Europeans are reaching out to help people in Japan and Libya who are facing national emergencies," said Vice-President Viviane Reding, the EU's Justice Commissioner. "In the midst of these challenges, we can see European solidarity in action. Member States are pulling together to help evacuate each others' nationals. With more EU citizens working and travelling abroad, it's essential that everyone knows where and how to get a helping hand in case of a crisis, no matter where they are in the world and regardless of their nationality."

The number of EU citizens travelling to third countries is rising, with over 90 million trips in 2008, up from over 80 million in 2005. More than 30 million EU citizens live permanently in a third country, but all 27 Member States are represented diplomatically in only three countries (United States, China and Russia).

Opinion surveys show Europeans' high expectations for assistance abroad. 62% would expect the same kind of help from another EU country's embassy as they would get from their own (see Annex). Nevertheless, many Europeans and consular officials remain unaware of the right to such protection as an EU citizen. The Commission will step up awareness among EU citizens and consular officials about the right to turn to embassies/consulates of Member States other than their own, how to reach these facilities and what kind of help can be offered. Member States could inform their citizens about this right when issuing new passports. 20 Member States have already decided to follow this approach.

Recent events in Japan, Libya and Haiti have shown the importance of consular support for foreign nationals stranded in crisis situations abroad. There were around 6,000 EU citizens in **Libya** when the crisis erupted, but only eight Member States have representations there. On 9 March 2011, 1,345 EU citizens were still present. Help was coordinated via teleconferences

and the secure website of the EU's Joint Situation Centre. Member States have been supplying each others citizens' with Emergency Travel Documents and made places available on evacuation airplanes for EU non-nationals. In **Haiti**, around 2,700 EU citizens were affected by the earthquake in 2010, but only half of EU countries had diplomatic representations. In **Japan**, where only Malta and Cyprus are not represented, about 1,000 citizens contacted the national consular services and asked for assistance to leave Japan. Germany helped evacuate German nationals and at least 18 other EU citizens by chartered bus from the city Sendai.

European solidarity has been essential in these emergencies. In **Libya**, the EU took swift action and triggered the Civil Protection Mechanism, which helps coordinate and co-finance transport costs for evacuation. As a result, Hungary – to give one example – airlifted 29 Romanians, 27 Hungarians, 20 Bulgarians, eight Germans, six Czechs and six other EU and non-EU nationals from Tripoli. No EU citizen should be left behind. EU Delegations, as part of the European External Action Service, can also raise citizens' awareness about Member States' protection and provide support. This was already the case during the crisis in Gaza in 2009 when nearly 100 persons were evacuated in armoured buses thanks to EU Delegation support.

While crucial in a crisis, the right to consular protection also applies in more everyday situations such as a lost or stolen passport, a serious accident or illness or after a violent crime. However, Member States' consular laws vary. Depending on which country an EU citizen turns to, the level of protection offered may differ. Member States may grant financial advances mainly for small amounts (such as for a flight home or a hotel). An assisting Member State has to ask for prior authorisation from the citizen's home country, which then reimburses that country. The citizen's home country can then ask for repayment from the citizen.

Member States are also compensated when they evacuate unrepresented EU citizens. However, in practice the current rules on reimbursement are frequently not applied. To ensure equal assistance of unrepresented EU citizens and to encourage Member States to assume an even more proactive role during crises in which their own nationals are not involved, the Commission is examining how to further facilitate and simplify reimbursement procedures.

The Commission will also make **legal proposals within the next 12 months** to:

- improve the legal certainty regarding the scope, conditions and procedures related to consular protection and optimise the use of resources, including in times of crisis.
- establish the coordination and cooperation measures necessary to facilitate day-to-day consular protection for unrepresented EU citizens and address the issue of financial compensation of consular protection in crisis situations.

Background

The EU Treaties guarantee all EU citizens the right to equal treatment regarding protection from the diplomatic and consular authorities of any Member State when they are travelling or living outside the EU and their own country is not represented (see Articles 20(2)(c) and 23 of the Treaty on the Functioning of the European Union; Article 46 of the EU Charter of Fundamental Rights). In almost all countries in the world, at least one EU state is not represented.

In its Citizenship Report of October 2010, the Commission committed to increasing the effectiveness of EU citizens' right to be assisted in third countries, including in times of crisis, by

the diplomatic and consular authorities of all Member States, by proposing legislative measures and by better informing citizens via a dedicated website and targeted communication measures.

Relevant Treaty Provisions

Article 20 Treaty on the Functioning of the European Union

1. Citizenship of the Union is hereby established. Every person holding the nationality of a Member State shall be a citizen of the Union. Citizenship of the Union shall be additional to and not replace national citizenship.

2. Citizens of the Union shall enjoy the rights and be subject to the duties provided for in the Treaties.

They shall have, inter alia:

(c) the right to enjoy, in the territory of a third country in which the Member State of which they are nationals is not represented, the protection of the diplomatic and consular authorities of any Member State on the same conditions as the nationals of that State;

These rights shall be exercised in accordance with the conditions and limits defined by the Treaties and by the measures adopted thereunder.

Article 23 Treaty on the Functioning of the European Union

Every citizen of the Union shall, in the territory of a third country in which the Member State of which he is a national is not represented, **be entitled to protection by the diplomatic or consular authorities of any Member State**, on the same conditions as the nationals of that State. Member States shall adopt the necessary provisions and start the international negotiations required to secure this protection.

The Council, acting in accordance with a special legislative procedure and after consulting the European Parliament, **may adopt directives establishing the coordination and cooperation measures necessary to facilitate such protection.**

Article 46 of the EU Charter of Fundamental Rights

Diplomatic and consular protection

Every citizen of the Union shall, in the territory of a third country in which the Member State of which he or she is a national is not represented, be entitled to protection by the diplomatic or consular authorities of any Member State, on the same conditions as the nationals of that Member State.

A l'étranger, des expatriés Français plus nombreux et plus aventureux

Le Monde.fr | 12.02.2015 à 11h31 • Mis à jour le 12.02.2015 à 12h28 | Par Maryline Baumard

En 2014, 1,68 million de Français vivaient officiellement hors des frontières nationales. soit 2,3 % de plus qu'en 2013. Rendu public jeudi 12 février par le ministère des affaires étrangères, ce chiffre confirme un mouvement de fond à l'œuvre depuis des années.

Cette hausse modérée infirme en même temps l'idée d'une fuite massive des Français – en raison de la crise et de la pression fiscale – qui a animé le débat politique en début d'année 2014. « *Cette hausse est conforme aux précédentes. Entre 2012 et 2013, nous avons connu une augmentation de 2 % du nombre de Français installés à l'étranger et inscrits dans les consulats. Si l'on remonte plus loin, nous avons déjà connu des années à 3 %* », rappelle Christophe Bouchard, directeur au Quai d'Orsay des Français de l'étranger.

Pour avoir été en poste sur tous les continents, M. Bouchard connaît les expatriés autrement que par les statistiques. Depuis les différentes ambassades où il a travaillé, il a pu observer un glissement entre le classique expatrié et un nouveau profil plus aventurier, venu développer un projet dans des zones au dynamisme économique fort.

Ainsi, les Emirats arabes unis illustrent ces pays qui connaissent une jonction de deux populations différentes. La communauté des 19 324 Français qui y est installée se partage entre « *une partie importante d'expatriés au sens classique du terme, c'est-à-dire de personnes travaillant pour une entreprise française, envoyées là-bas quelque temps ; et un nombre important de Français venus tenter leur chance par eux-mêmes* ».

Dans cette zone qui a connu entre 2013 et 2014 une hausse de 11 % du nombre de Français immatriculés, « *on croise beaucoup de cadres travaillant dans les services, le tourisme ou dans le bâtiment. Parfois aussi des artisans font le déménagement depuis la France* », rappelle M. Bouchard. Dubaï connaît le même profil d'expatriés français. Certains n'hésitent pas à user du droit de rester un mois sans visa, offert par le pays, avant de ressortir dans le pays voisin et de revenir un mois encore... Le tout étant de se donner suffisamment de temps pour tester grandeur nature les chances de s'insérer économiquement.

L'Australie, pays phare

En dépit du faible taux d'augmentation globale des départs de France, trois groupes de pays connaissent une hausse des installations, de l'ordre de 5 % ou plus : l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et l'Asie-Océanie.

L'Australie est un des pays phare de ce dernier groupe avec une hausse de 9 % des immatriculations de Français en 2014. Avec 22 539 ressortissants enregistrés, l'île-continent se place 18^e pays d'accueil. Si l'on veut approcher le nombre réel de Français installés en Australie, il faut multiplier par trois les personnes inscrites, car là comme ailleurs, l'inscription au consulat est facultative. « *C'est une destination à la mode qui accueille beaucoup de jeunes gens souhaitant y vivre un an avant de revenir en France. Les visas vacances-travail, mis en place par ce pays, ont permis à eux seuls d'accueillir une vingtaine de milliers de jeunes français en 2014* », rappelle M. Bouchard. La Nouvelle-Zélande profite du même attrait que sa voisine et a enregistré une hausse de 11,7 % d'arrivants Français.

L'Amérique du Nord se défend bien et reste, comme les années précédentes, une destination prisée. Les Etats-Unis enregistrent une hausse de 4,9 % de la population française et le Canada de 4,3 %. « *L'attrait de l'Amérique du Nord ne change pas beaucoup car l'idée qu'on peut y réussir est*

bien ancrée chez nous », souligne le diplomate. Il estime que c'est là un bel exemple du décalage qui peut exister entre « *la perception qu'on peut avoir, de France, des facilités à s'installer et à entrer sur le marché du travail et les réalités locales* », détaille M. Bouchard.

Le troisième groupe, en forte hausse, reste le Maghreb. Pourtant, les données concernant cette zone sont moins significatives que pour les deux groupes précédents. Ainsi, les 8,5 % de Français supplémentaires enregistrés en Algérie cette année ne signifieraient pas vraiment que 8,5 % de Français supplémentaires s'y sont installés. « *Nous observons en effet que le taux d'inscription auprès des autorités françaises varie en fonction de la situation politique locale* », explique M. Bouchard. Dans l'histoire récente, ce phénomène s'observe de façon récurrente dans ce pays du Maghreb et explique à lui seul des variations importantes.

L'inscription auprès des services français, qui va être facilitée et rendu possible sur Internet dès fin 2015, partout dans le monde, diffère largement d'un pays à l'autre. « *Dans certains pays, nous savons que 90 % des Français s'inscrivent*, explique M. Bouchard, *alors qu'ailleurs, nous savons qu'il faut multiplier le nombre d'inscrits par trois pour évaluer la population française locale. Le degré de sécurité d'un pays influe sur le nombre d'inscription, mais il n'est pas le seul.* »

Portugal et Espagne, le retour

En Chine, l'inscription est assez courante. Et contre toute attente, ce pays ne figure pas dans la liste des pays qui attirent le plus aujourd'hui. Entre 2013 et 2014, son solde migratoire de population française est même nul. Une rupture alors que le pays plaisait beaucoup depuis dix ou quinze ans. « *Des arrivées importantes de Français ont accompagné les implantations d'entreprises françaises ; mais il semblerait qu'aujourd'hui ces entreprises fassent plus appel à des locaux. S'ajoutent deux autres facteurs : d'une part une modification de la loi sur les stagiaires et les VIE [volontariat international en entreprise], et d'autre part, la récurrence du problème de pollution* », rappelle le diplomate. Selon les enquêtes menées par les autorités françaises auprès des ressortissants vivant à Pékin, la pollution qui touche régulièrement la ville limite l'envie de s'installer là-bas.

La moitié des expatriés restent malgré tout installés en Europe. En dépit de l'idée que les régimes fiscaux britanniques ou belges seraient plus favorables, ces deux destinations n'ont pas connu d'engouement cette année (respectivement 0 % et 2 % de hausse). Quant au Portugal ou à l'Espagne qui seraient devenues des destinations pour une retraite au soleil, leur solde migratoire sont tous deux négatifs (- 1,9 % pour le Portugal et - 1,2 % pour l'Espagne).

Ces mouvements d'une année sur l'autre ont surtout le mérite de présenter une carte des tendances à court terme. Sur le long terme, en revanche, le fait que la population des Français de l'étranger a doublé ces vingt dernières années montre comment, hors conjoncture économique, la France s'est installée dans la mondialisation...

Les cinq destinations les plus prisées

Les cinq pays où l'on trouve le plus de Français expatriés sont :

La Suisse avec 167 207 Français ; Les Etats-Unis avec 135 837 ; Le Royaume-Uni avec 126 804 ; La Belgique avec 117 782 ; L'Allemagne avec 112 879

-  **Maryllne Baumard**
Journaliste

Nombre de Français enregistrés à l'étranger par ordre alphabétique des pays

Mis à jour le 10/01/2018
16:27:42

Sommaire >> [France](#) >> [Nombre de Français établis en dehors de France \(années 2006 à 2013\)](#)

Pays	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Afghanistan	726	189	177		319	214		
Afrique du Sud	6 560	6 447	6 987		7 054	7 108		
Albanie	96	100	90		121	172		
Algérie	41 498	36 782	34 718	30 993	28 287	28 818	30 244	31 877
Allemagne	108 821	99 288	105 942	109 468	111 142	114 432	118 881	123 238
Andorre	4 207	4 091	3 885		3 454	3 288		
Angola	1 447	1 594	1 710		1 859	2 270		
Arabie Saoudite	3 657	3 549	3 909		4 796	5 306		
Argentine	14 811	14 283	15 225	14 854	14 234	14 390	14 444	14 577
Arménie	510	493	509		600	691		
Australie	17 312	14 442	15 281	16 004	15 821	18 323	19 104	20 670
Autriche	6 465	6 887	7 188		7 482	8 024		
Azerbaïdjan	132	136	155		196	164		
Bahrein	626	605	672		978	991		
Bangladesh	170	157	164		208	235		
Belarus	69	78	82		111	129		
Belgique	82 271	81 608	90 588	96 596	101 236	109 426	113 563	115 888
Bénin	3 722	3 025	3 332		3 907	3 694		
Birmanie	265	234	274		254	270		
Bohême	912	949	1 027		1 230	1 704		
Bosnie	277	247	240		280	318		
Bosnie-Herzégovine	89	98	114		114	122		
Brazil	16 559	16 467	17 773	18 578	18 757	19 898	19 754	20 806
Brunei	106	120	129		182	185		
Bulgarie	623	737	801		897	1 004		
Burkina-Faso	3 090	3 172	3 349		3 325	3 387		
Burundi	359	406	375		408	444		
Cambodge	2 006	2 785	3 053		3 436	3 887		
Cameroon	5 833	5 099	5 567		5 881	6 183		
Canada	67 200	63 732	68 075	69 868	71 404	79 328	78 647	83 295
Cap-Vert	294	326	310		337	389		
Centrafrique	1 293	1 164	1 215		1 210	1 296		
Chili	7 573	8 963	9 783	10 139	10 595	11 486		
Chine	17 185	18 765	22 231	24 953	22 207	30 305	30 787	31 275
Chypre	1 149	1 183	1 291		1 323	1 339		
Colombie	3 468	3 180	3 701		4 119	4 545		
Congo Brazzaville		3 455	3 910	4 284	4 512	5 083		
Congo Kinshasa		1 721	2 090		2 524	2 448		
Corée du Sud	1 518	1 559	1 715		1 989	1 993		
Costa Rica	1 534	1 492	1 659		1 946	2 083		
Côte d'Ivoire	13 016	9 491	11 248	12 133	13 094	12 221		

En 2008,
1 427 046 français
étaient installés
en dehors de France

En 2010,
1 471 622 français
étaient installés
en dehors de France

Fin 2011,
1 566 119 français
étaient installés
en dehors de France

Impression à partir de
www.statistiques-mondiales.fr/m

Nombre de Français enregistrés à l'étranger (2008 à 2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Madagascar	1 738	1 595	1 863	2 336	2 592	
Malawi						
Mal	5 026	4 526	4 559	4 443	4 815	
Maroc	32 689	34 097	36 818	39 044	41 000	45 269
Maurice	7 226	7 464	8 270	8 998	9 109	9 780
Mauritanie	2 163	1 721	1 896	1 926	2 127	
Mexique	14 492	14 315	15 379	16 048	16 404	17 556
Monaco	0	63	65	87	102	
Morocco	8 294	8 838	8 948	8 302	7 792	
Mozambique	74	84	101	100	118	
Namibia	362	391	382	457	461	
Nepal	218	233	246	270	283	
Nicaragua	184	189	186	233	218	
Niger	579	596	579	628	660	
Nigeria	1 465	1 445	1 472	1 572	1 539	
Norway	2 023	1 625	1 666	1 699	1 826	
Nouvelle Zélande	3 933	4 273	4 602	4 760	5 094	
Oman	2 714	2 883	3 188	3 304	3 512	
Cuba	430	473	511	653	702	
Cuba	262	202	231	277	337	
Ouzbékistan	141	94	94		111	
Pakistan	511	523	531	598	576	
Paraguay	767	688	915	1 130	1 270	
Paraguay	1 207	1 262	1 285	1 365	1 395	
Pays-Bas	19 968	19 375	21 232	22 407	23 940	23 934
Perou	2 684	2 797	3 063	3 470	3 713	
Philippines	1 931	1 659	1 743	1 966	2 272	
Pologne	5 152	5 025	5 061	5 127	5 381	5 757
Portugal	11 976	12 135	13 864	14 320	15 049	15 572
Qatar	1 504	1 802	2 278	2 695	3 202	
Roumanie	2 643	2 208	2 483	2 799	2 985	2 979
Royaume-Uni	111 186	107 914	112 660	113 127	113 655	123 306
Russie	4 683	4 769	5 139	5 251	5 417	5 752
Rwanda	245	175	174	194	258	
Sensée-Luxie		800	853	800	805	
Salvador	668	650	660	671	690	
Serbie	17 834	18 966	16 882	14 817	17 729	18 332
Serbie	1 228	1 207	1 354	1 502	1 591	19 661
Seychelles	362	417	495	509	532	
Singapour	5 089	5 462	6 169	7 706	9 197	
Slovaquie	948	918	1 049	1 017	885	
Slovenie	569	611	638	667	682	
Soudan	341	370	331	249	225	
Sri Lanka	488	471	426	413	425	
Sud-Soudan					54	
Soudie	5 317	5 607	4 859	5 585	6 329	
Suisse	129 812	137 784	138 349	143 870	145 108	158 862
Suriname	174	191	202	224	251	
Suisse	3 794	2 077	1 786	2 955	3 032	2 660

Nombre de français enregistrés à l'étranger, 2006 à 2013

	456	453	485	578	630
Tanzanie					
Tchad	1 160	1 151	1 202	1 383	1 259
Tchéquie	2 749	2 500	2 501	2 516	2 780
Thaïlande	6 922	7 411	8 250	8 903	9 788
Togo	2 764	2 764	2 833	2 858	3 007
Tonkin	16 421	15 931	17 980	19 010	21 552
Turkénistan			408		
Turquie	4 719	4 947	5 443	551	473
Uruguay		722	850	6 109	6 630
Yémen	2 220	2 127	2 642	987	1 016
Zambie	1 354	1 424	1 594	2 826	2 824
Zimbabwe	85	58	17	1 853	1 962
Zimbabwe				17	
Zimbabwe	5 823	4 542	5 828	4 912	4 970
Zimbabwe	3 955	4 272	4 912	5 672	6 164
Zimbabwe	583	646	78	729	510
Zimbabwe	222	211	227	215	240
Zimbabwe	278	253	230	254	241
Total	1 209 302	1 298 300	1 427 046	1 469 629	1 471 623
Total	1 209 302	1 298 300	1 427 046	1 469 629	1 471 623

Source : ministère des affaires étrangères français

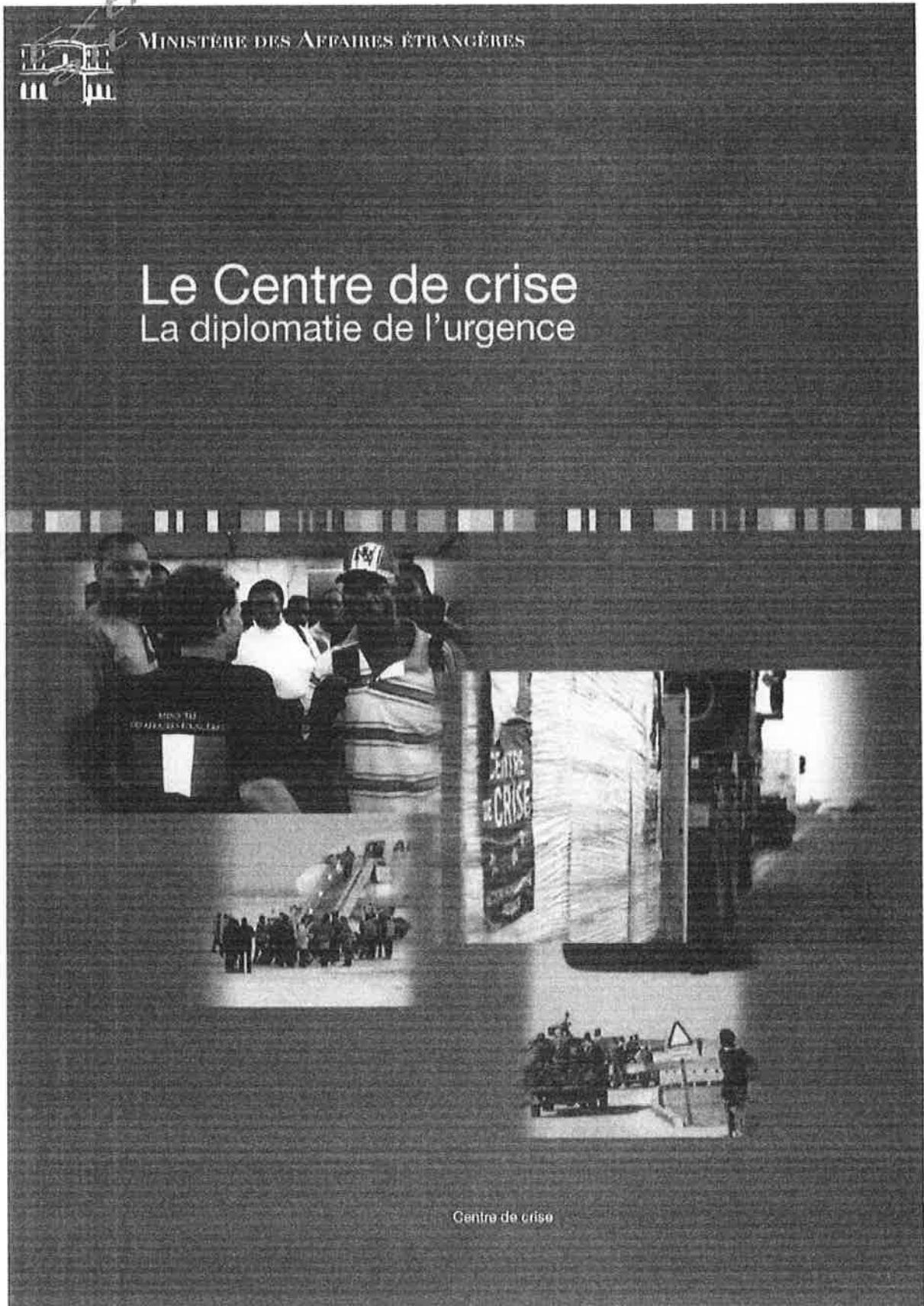


Le 20 pays accueillant le plus d'expatriés français en 2007

statistiques-mondiales.com mars 2014

Les 20 pays accueillant le plus d'expatriés français en 2008

1 Suisse	138 249
2 États-Unis	117 076
3 Royaume-Uni	112 660
4 Allemagne	106 812
5 Belgique	90 388
6 Espagne	82 050
7 Canada	68 075
8 Israël	56 385
9 Italie	46 224
10 Maroc	36 813
11 Algérie	34 718
12 Luxembourg	24 809
13 Chine	22 221
14 Pays-Bas	21 222
15 Madagascar	19 821
16 Liban	18 225
17 Tunisie	17 980
18 Brésil	17 773
19 Sénégal	16 882
20 Mexique	15 278



Le Centre de crise

“ *Le ministre des Affaires étrangères coordonne la gestion des crises extérieures ainsi que la planification civile de celles-ci avec le concours de l'ensemble des ministères et des services de l'État concernés.* ”

Article L1142-6 du Code de la défense.

Ses missions

Dans un monde rendu plus instable par la multiplication des crises, où de plus en plus de ressortissants français vivent et voyagent à l'étranger, la capacité de l'État à répondre à des situations de crise est un élément clé de la politique extérieure de la France.

Le ministère des Affaires étrangères s'est doté depuis 2008 d'un outil de gestion de crise qui permet de suivre l'évolution des risques et des menaces, et, dans un certain nombre de cas, de déclencher des opérations de secours. Le Centre de crise est compétent pour les crises qui mettent

en danger la sécurité des Français à l'étranger comme pour les crises à caractère humanitaire.

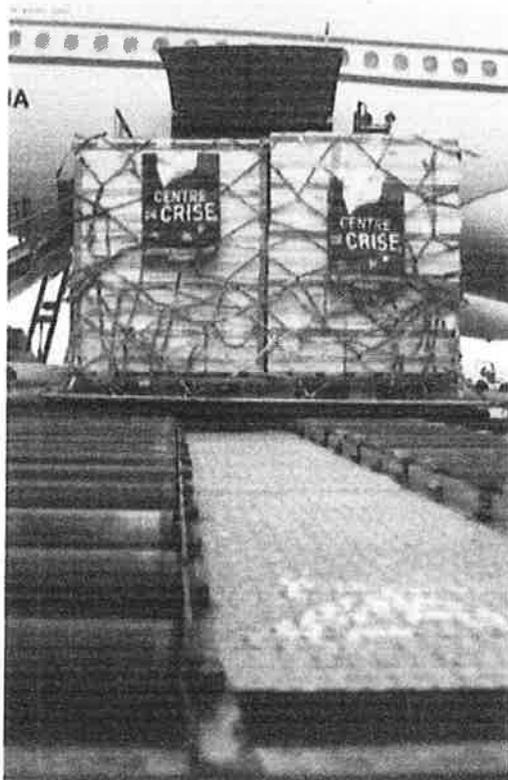
Il assure à cet égard quatre grandes missions :

- une veille mondiale 24 heures sur 24 ;
- l'analyse et le suivi des situations d'urgence ;
- la préparation des plans de réponse des autorités françaises ;
- la conduite des opérations sur les théâtres de crise.

Doté de 56 agents, le Centre de crise a pour vocation de mobiliser et de

coordonner l'ensemble des moyens du Quai d'Orsay et des autres administrations en cas de crise à l'étranger. Il est directement placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères.

Le Centre de crise est aussi un pôle de partenariat extrêmement actif pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, font face à des situations de crise hors de France : les ONG, les entreprises, les collectivités territoriales, mais aussi les Français résidents ou de passage à l'étranger, leurs élus, les organismes onusiens et européens, et les centres de crise étrangers.



Le Centre de situation

“ Le Centre de situation assure la veille permanente des événements à l'étranger. Il analyse les menaces et les risques et planifie la réponse aux crises. ”

Veille et alerte

Point d'entrée du Centre de crise, le Centre de situation, via le Quart-veille, assure 24 heures sur 24 la permanence du Quai d'Orsay.

La « veille de jour » réalise quotidiennement une synthèse des crises et des situations d'urgence à partir de l'ensemble des informations de sources ouvertes (près de 600 sites Internet sélectionnés, blogs, forums,

think tanks et informations télévisées) et confidentielles. Tôt le matin, la « veille de nuit » diffuse en interne une première synthèse de l'actualité mondiale à partir de ces sources.

En dehors des heures ouvrables du ministère des Affaires étrangères, le Quart-veille :

- répond aux urgences concernant les Français en difficulté ;

- diffuse en temps réel des messages d'alerte et de conseils aux Français à l'étranger ;
- réalise un travail de veille politique et humanitaire ;
- répond aux urgences protocolaires et consulaires (autorisation de survol...);
- diffuse les communiqués du ministère ;
- diffuse les alertes concernant les événements importants.

Analyse et planification

En charge d'un rôle d'analyse des menaces et des risques (politiques, criminels, terroristes, sanitaires, sismiques, météorologiques, industriels, environnementaux, etc.), le Centre de situation assure la synthèse des informations disponibles, s'appuyant sur un ensemble de sources d'informations, au premier rang desquelles figure le réseau des ambassades et consulats de France.

Les analyses réalisées sur la base de ces informations nourrissent la réflexion des autorités de l'État, par exemple, dans le cadre de l'élaboration de leur politique humanitaire ou

sécuritaire à l'étranger. Ces informations permettent aussi d'assurer une veille renforcée sur un certain nombre de pays présentant un niveau de risques sécuritaires particulièrement élevé et de s'assurer du degré de préparation de la réponse que l'évolution de ces pays pourrait exiger. Le Centre de situation est également chargé de l'élaboration des Conseils aux voyageurs, qui sont destinés à un très large public.

Le Centre de situation veille également à la planification de la réponse aux crises : à ce titre, il est notamment chargé de la supervision des

220 plans de sécurité des ambassades et consulats de France. Ces plans sont, pour un certain nombre de pays, mis au point en étroite coordination avec le ministère de la Défense, qui assure sa propre planification de crise.

Aux confins de ces deux missions majeures, le Centre de situation assure enfin la coordination et le suivi des réunions interministérielles de crise organisées au ministère des Affaires étrangères, exerçant dans les domaines de sa compétence la représentation du ministère dans les enceintes appropriées.

Cartographie

La cartographie est chargée de superviser l'ensemble de l'information géographique du Centre de crise et de dresser des cartes.

Deux types de cartes sont produits :

- des cartes de présentation, qui peuvent être utilisées dans le cadre de réunions de haut niveau. Elles servent à enrichir des documents, à illustrer la situation lors de réunions,

ou sont destinées au public, telles les cartes mises en ligne sur le site Conseils aux voyageurs ;

- des cartes de type état-major destinées aux équipes d'intervention du Centre de crise, qui permettent notamment de repérer des sites critiques au moment de la mise en œuvre des plans de sécurité.

ARABIE DU NORD ET MÛYEN ORIENT - CONSEILS AUX VOYAGEURS | 2011



La cartographie du Centre de crise utilise une grande diversité de sources, qui peuvent être ouvertes (agences des Nations unies), restreintes (divisions géographiques du ministère des Affaires étrangères) ou fermées (service cartographique du ministère de la Défense).

Les opérations d'urgence

“ Les opérations d'urgence mobilisent des équipes de professionnels, en charge de mettre en place et d'encadrer les dispositifs de réponse aux crises, en France et à l'étranger. ”

Coordination interministérielle

Le ministère des Affaires étrangères est responsable de la gestion des crises à l'étranger et de la coordination des moyens de l'État. Dans ce cadre, il peut solliciter en tant que de besoin l'appui des autres administrations, notamment sous forme de mise à disposition de personnels et de moyens.

Le Centre de crise, par un décret du 16 mars 2009, est spécifiquement

chargé de coordonner l'action des départements ministériels en matière de sécurité des Français à l'étranger, ainsi que la réponse de l'État pour les opérations d'aide humanitaire d'urgence.

Pour remplir cette mission, il travaille en liaison étroite avec un réseau de partenaires ministériels : le Secrétariat général de la défense et de la sécurité

nationale, le Centre de planification et de conduite des opérations du ministère de la Défense, le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'Intérieur, l'Établissement public de préparation et de réponse aux urgences sanitaires du ministère de la Santé.



Gestion des situations d'urgence



L'Unité de soutien à la gestion des situations d'urgence (GSU) du Centre de crise a pour vocation première d'armer et d'animer les cellules de crise à Paris, d'ouvrir et de faire fonctionner les réponses téléphoniques d'urgence en France et enfin de

conduire des équipes opérationnelles à l'étranger dans des situations de crise.

Le GSU anime également deux viviers de volontaires du ministère des Affaires étrangères, mobilisables dans l'urgence en France comme

à l'étranger. À ces volontaires s'agrègent, en tant que de besoin, des personnels civils et militaires (personnels de la Croix-Rouge, réservistes de la réserve sanitaire nationale, personnels de sécurité et de défense...).

Les agents de l'unité sont également responsables de l'élaboration des procédures et des outils nécessaires au déploiement des différentes opérations mises en œuvre par le Centre de crise. Enfin, des missions d'audit et des exercices de simulation de crise sont régulièrement réalisés, le plus souvent avec le concours d'experts de différentes administrations, afin d'aider les ambassades et consulats français à se préparer au mieux à la gestion des crises.



Les cellules de crise

L'activation d'une cellule de crise constitue un élément clé du dispositif de réponse du ministère des Affaires étrangères et plus généralement des autorités françaises à tout événement majeur survenant à l'étranger où la sécurité des ressortissants français est menacée.

Dotée des moyens de communication et de gestion nécessaires (systèmes de communications cryptées, visio-conférences, murs d'images, etc.), cette structure peut être activée dans des délais très brefs. Elle permet de rassembler toutes les parties concernées en un lieu unique, assurant ainsi



une coordination et une communication interne optimale. Elle assure le pilotage stratégique de la crise et la gestion de la communication publique sous l'autorité directe du ministre, ainsi que la conduite des opérations d'urgence en étroite liaison avec l'ambassadeur sur place.

En tant que de besoin, la cellule de crise peut être renforcée par des



partenaires extérieurs venus de diverses administrations, du secteur privé ou de la société civile.

Si le Centre de crise est une structure permanente, les cellules de crise sont par nature éphémères puisqu'elles s'ouvrent et se ferment au rythme des crises majeures.

La réponse téléphonique au public



Un centre de réponse téléphonique est mis en place pour répondre aux appels du public en tant que de besoin. Le Centre de crise dispose d'une capacité de 16 lignes activables immédiatement et qui peuvent être

renforcées. Il est susceptible de traiter jusqu'à 4 000 appels par tranche de 24 heures. Des numéros d'appels spéciaux peuvent être mis en place et diffusés auprès du public via la radio ou la télévision.

Le Centre de crise a également la possibilité de réorienter sur ses propres numéros d'appel les communications adressées à des ambassades ou consulats de France qui, dans le contexte d'une crise, ne sont plus en capacité de répondre au téléphone.

Le centre d'appel remplit une mission d'information – répondant à des questions comme : quel est l'état de la situation ? Quelle est la conduite à tenir ? – et permet de prendre en compte les problèmes individuels – personne en difficulté, recherchée, etc.

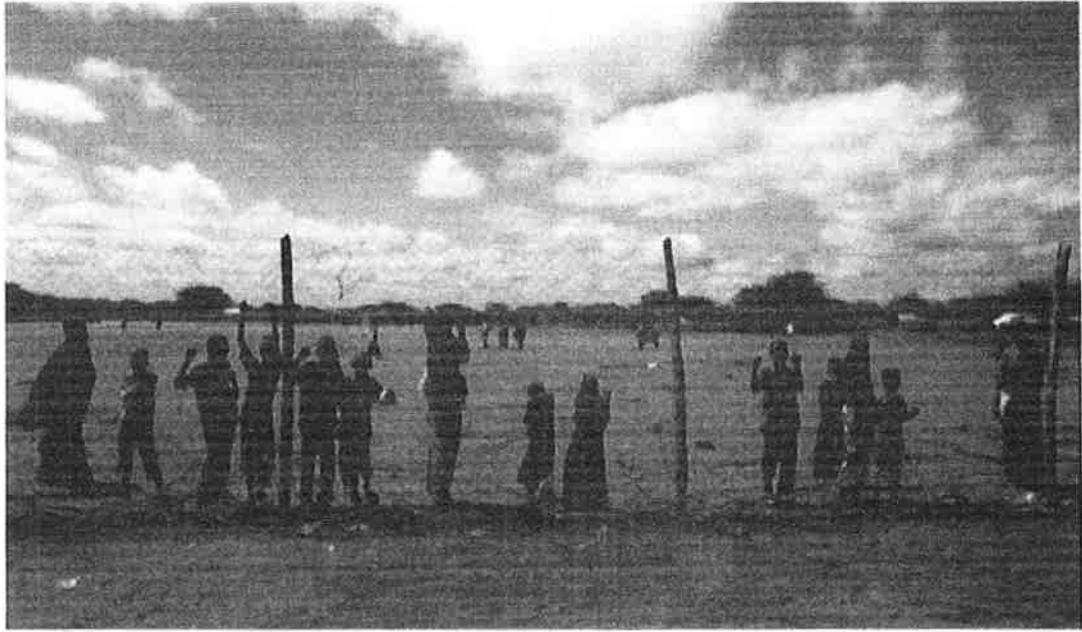
Les réponses téléphoniques en cas de crise sont assurées par du personnel du ministère des Affaires étrangères sur la base du volontariat, avec le renfort éventuel de personnels de la Croix-Rouge. Tous ont reçu ou reçoivent une formation préalable.



QUELQUES CHIFFRES

- Attentats de Bombay (2008) : 6 500 appels
- Pandémie Grippe A/H1N1 (2009) : 13 000 appels
- Séisme à Haïti (2010) : 18 500 appels
- Triple catastrophe au Japon (2011) : 9 500 appels
- Situation en Côte d'Ivoire (2011) : 6 000 appels

Les missions de soutien en situation de crise



Le Centre de crise est fréquemment amené à déployer des missions pour appuyer, dans la gestion des crises consulaires, les ambassades ou les consulats confrontés à des événements majeurs. Des personnels spécialisés dans la gestion des situations d'urgence peuvent être déployés sur le terrain à tout moment. Ils disposent d'un matériel adapté (communications satellites, radios, équipement logistique) afin de répondre à toute situation. Ils ont pour mission de conseiller, de soutenir et de copiloter

la mise en œuvre des dispositifs de gestion de crise.

Dans le champ humanitaire, il peut s'agir de missions de convoyage d'aide (abris, médicaments, nourriture...) ou de pilotage d'équipes spécialisées de sécurité civile ou de santé intervenant sur des théâtres de crise. Le Centre de crise dispose d'un stock humanitaire permanent dimensionné pour faire face aux besoins de 10 000 personnes. Ces opérations peuvent s'accompagner du déploie-

ment de moyens logistiques, comme des hôpitaux de campagne ou des unités de production d'eau potable.

Toutes ces missions sont placées sous l'autorité des ambassadeurs lorsque la situation le permet et sont destinées à apporter une réponse opérationnelle rapide et adaptée à la crise en cours. Compte tenu de la dangerosité de certaines de ces situations, les personnels sont couverts par un régime d'assurance identique à celui des personnels militaires en opération.



Affaires individuelles

Chaque année, le Centre de crise traite près de 800 décès de Français à l'étranger, qui nécessitent une intervention spécifique de sa part, qu'elle soit de nature administrative, juridique ou simplement pratique.

Le Centre de crise est également en charge des disparitions des ressortissants français dans le monde, au nombre de 200 à 250 chaque année. Il s'agit le plus souvent de personnes portées disparues temporairement. Dans certains cas, ces disparitions dites « inquiétantes » peuvent donner lieu à l'ouverture de procédures judiciaires.

Le suivi des familles des victimes d'actes terroristes et de prises d'otages est enfin une composante majeure de l'activité du Centre de crise. Ces affaires individuelles, qui font souvent l'objet d'une couverture médiatique importante, requièrent du Centre de crise d'être au plus près des familles

L'expertise médicale

Le Centre de crise est doté d'une composante médicale, dont les principales missions sont :

- la veille sanitaire internationale, en collaboration avec les organisations internationales et les ministères concernés, français ou étrangers ;
- l'information des voyageurs via le site des Conseils aux voyageurs en liaison avec le ministère de la Santé (des alertes sanitaires circonstanciées y figurent dès que la situation locale l'impose) ;
- la mise en place d'actions sanitaires ciblées, adaptées aux besoins des populations les plus démunies, en collaboration avec les agences internationales, les organisations non gouvernementales et les unités d'interventions spécialisées françaises (Sécurité civile, Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, Service de santé des armées) ;

en les informant, en les orientant et en les assistant dans l'accomplissement des démarches. Il les aide ainsi à faire valoir leurs droits auprès de différents organismes, comme l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). L'assistance aux familles peut également se traduire par un soutien matériel.

Le Centre de crise travaille en étroite liaison avec les services spécialisés de l'État, de la justice, de la police et de la gendarmerie nationale.



- la conduite de missions d'appui médical et psychologique en faveur de ressortissants français ou étrangers (évacuations sanitaires, assistance sanitaire auprès des enceintes diplomatiques françaises, prises d'otages, évacuation ou mise en sécurité de ressortissants français).

Face à une crise sanitaire majeure, le Centre de crise peut mobiliser et coordonner l'action de personnels civils et militaires. Il dispose de ses propres stocks de matériels médicaux et de médicaments. Ils sont mobilisables sans délai et sont spécifiquement calibrés pour répondre aux principales urgences médicales et chirurgicales.



Focus affaires individuelles

Italie : naufrage du Costa Concordia

Le 13 janvier 2012 en soirée, le navire Costa Concordia avec 4 229 personnes à bord, dont 462 Français, s'échoue au large de l'île du Giglio, en Italie. Une réponse téléphonique est mise en place au Centre de crise afin de renseigner le public. En coordination avec l'Ambassade de France en Italie, les familles des passagers du navire sont tenues informées de la situation de leurs proches et des opérations de rapatriement vers la France. Tout au long de la journée du 14 janvier, plus de 260 appels de familles seront traités, mobilisant une dizaine d'agents. L'Unité de soutien aux affaires individuelles accompagnera dans leurs démarches les familles des victimes.

Népal : avalanche du Manaslu

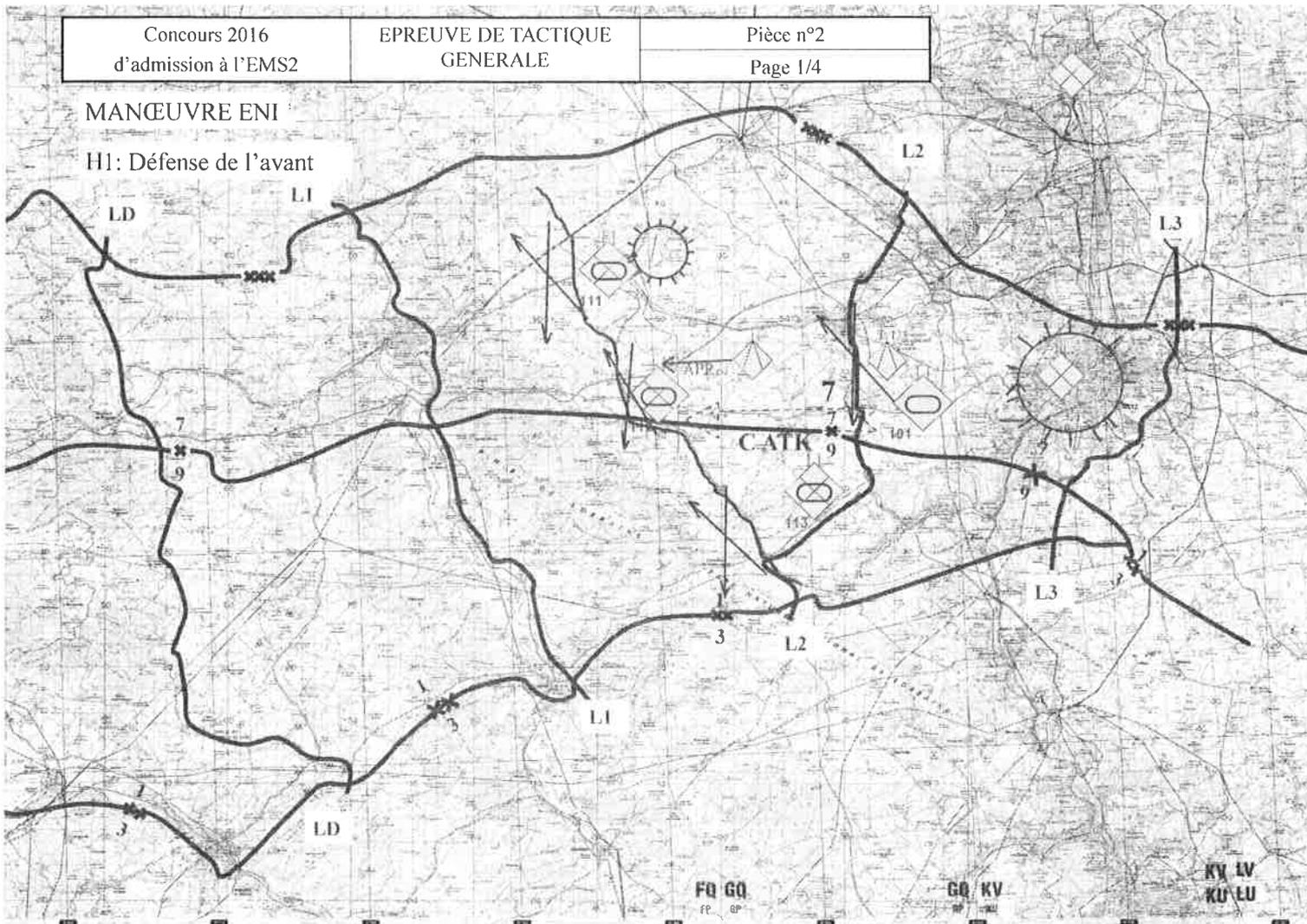
Dans la nuit du 22 au 23 septembre 2012, une avalanche emporte un groupe d'alpinistes. Quatre alpinistes français de cette expédition au Népal décèdent sur le coup, deux autres sont portés disparus. Le Centre de crise a organisé à l'aéroport, le 24 septembre, l'accueil des rescapés par leurs familles. Un agent du Centre de crise, dépêché à Katmandou, est venu renforcer le poste dans sa gestion de la crise et assurer le rapatriement des corps.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Sommaire
		Page 1 sur 1

N° pièces	Désignation	Nombre de pages
Pièce n°1	Situation	6
Pièce n°2	Schémas de manœuvre	4
Pièce n°3	Ordre de bataille ami : ODB LCC, 1(AZ)DIV	10
Pièce n°4	Ordre de bataille ennemi : ODB 1(PO)DIVMECA, 11(PO)BRIMECA, 12(PO)BRIMECA, 13(PO)BRICHAR, 7 bataillons territoriaux (milices)	5
Pièce n°5	Ordre d'opérations n°1 (extraits)	20
Pièce n°6	Questions posées aux candidats	1
Pièce n°7	Tableau des rôles vierge	2
Pièce n°8	Extrait de carte au 1/100 000 ^e	1

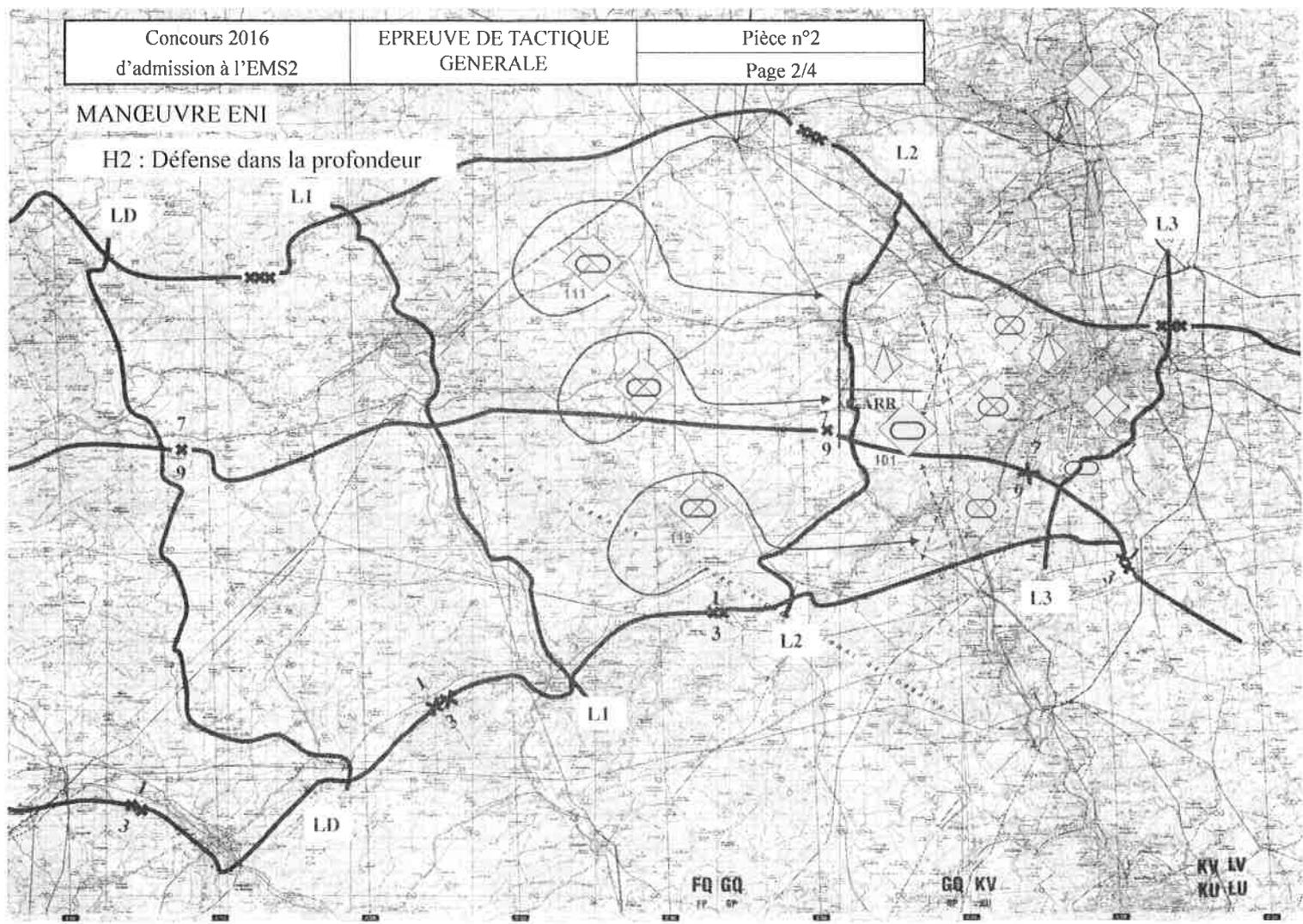
MANŒUVRE ENI

H1: Défense de l'avant



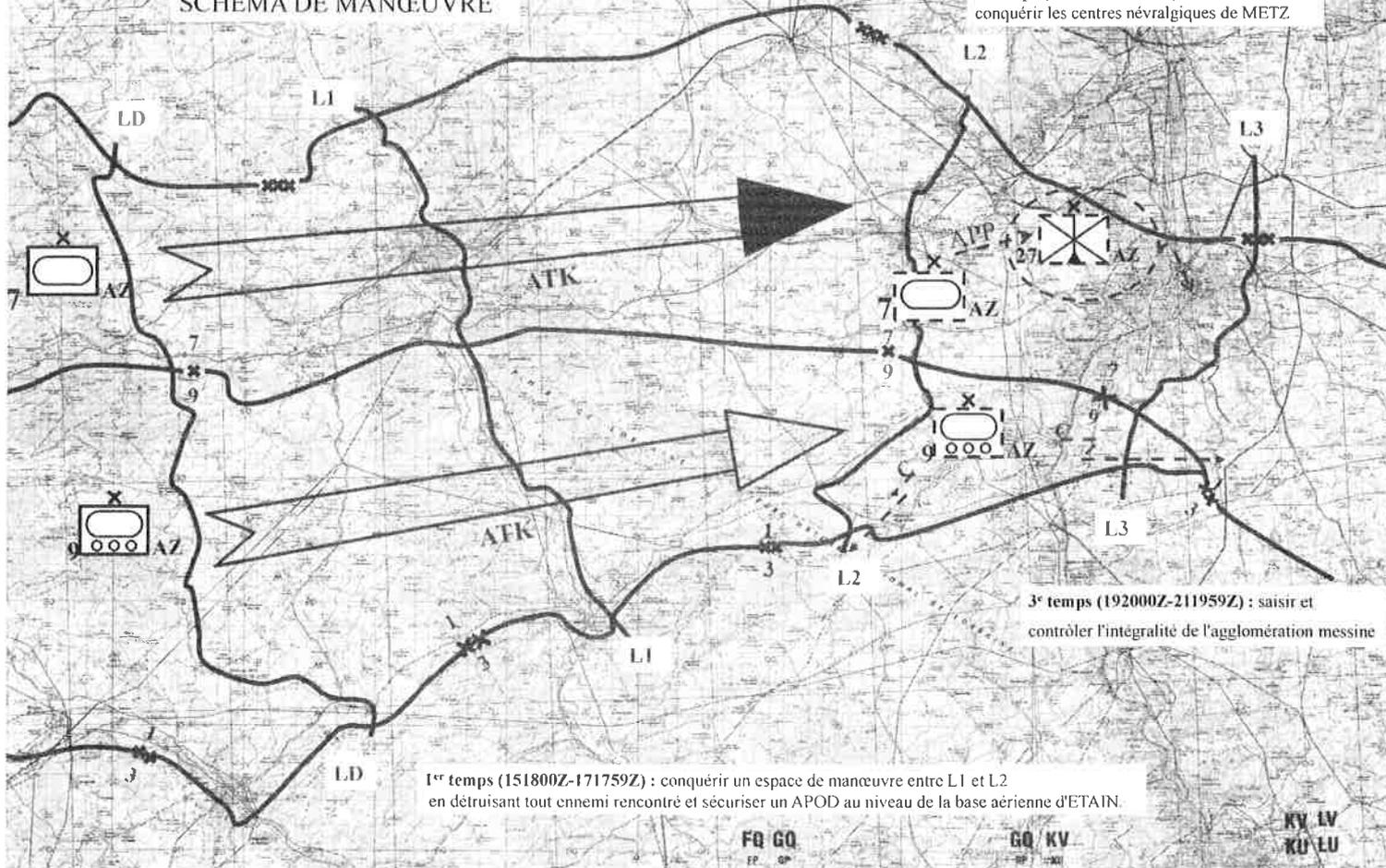
MANŒUVRE ENI

H2 : Défense dans la profondeur



SCHEMA DE MANŒUVRE

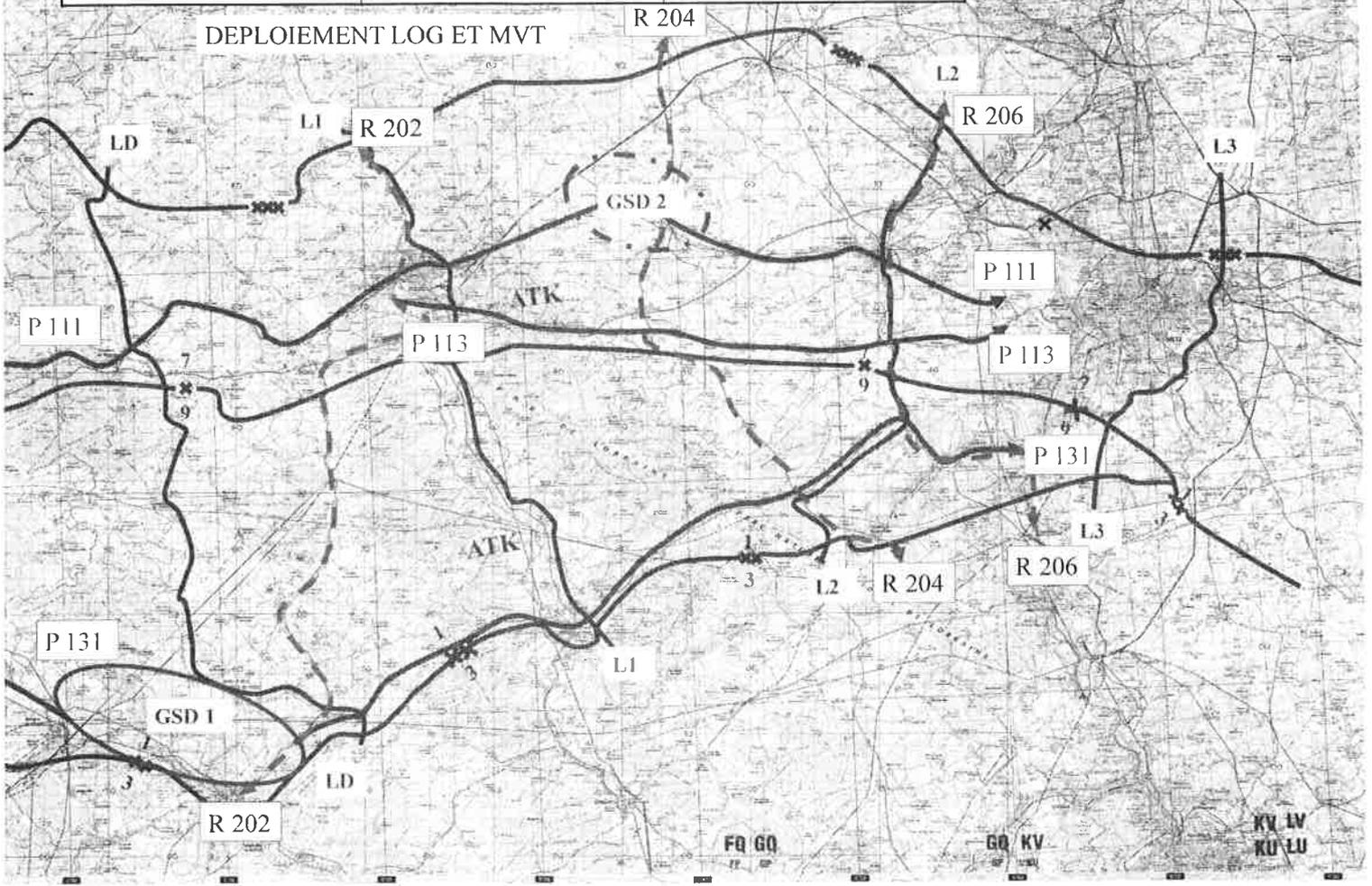
2^e temps (171800-191959Z) – EFFORT :
conquérir les centres névralgiques de METZ



3^e temps (192000Z-211959Z) : saisir et
contrôler l'intégralité de l'agglomération messine

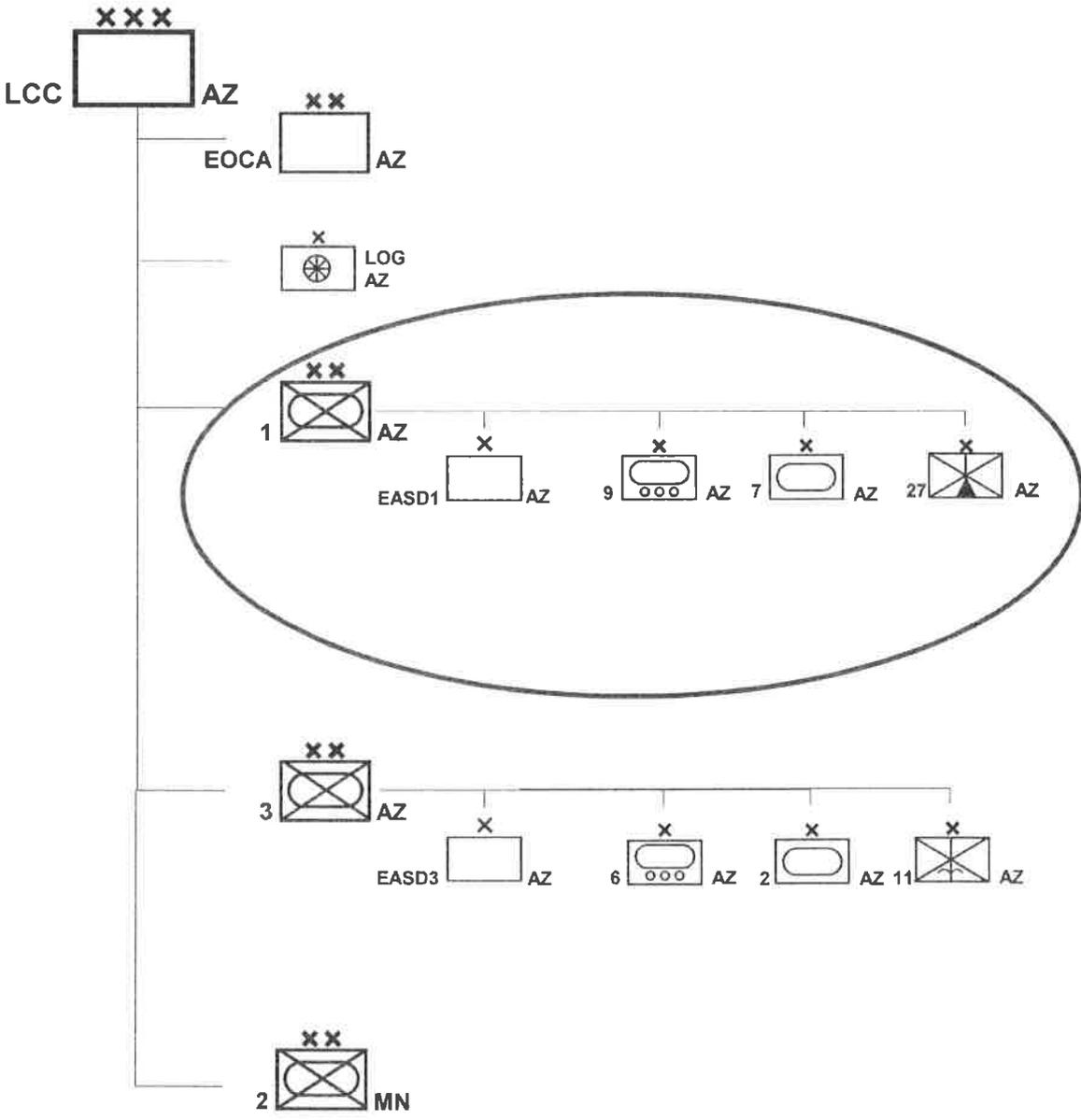
1^{er} temps (151800Z-171759Z) : conquérir un espace de manœuvre entre L1 et L2
en détruisant tout ennemi rencontré et sécuriser un APOD au niveau de la base aérienne d'ETAIN.

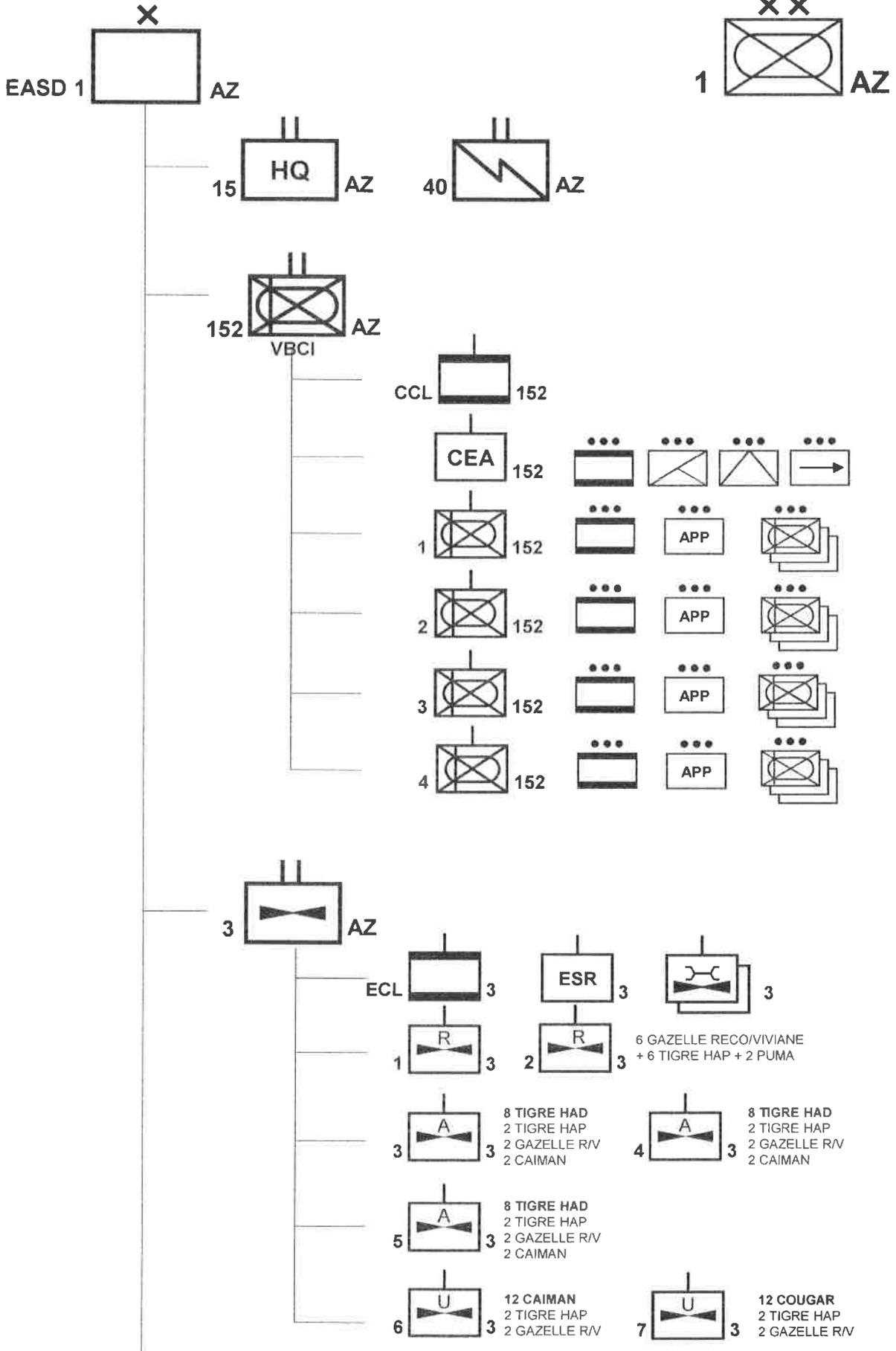
DEPLOIEMENT LOG ET MVT

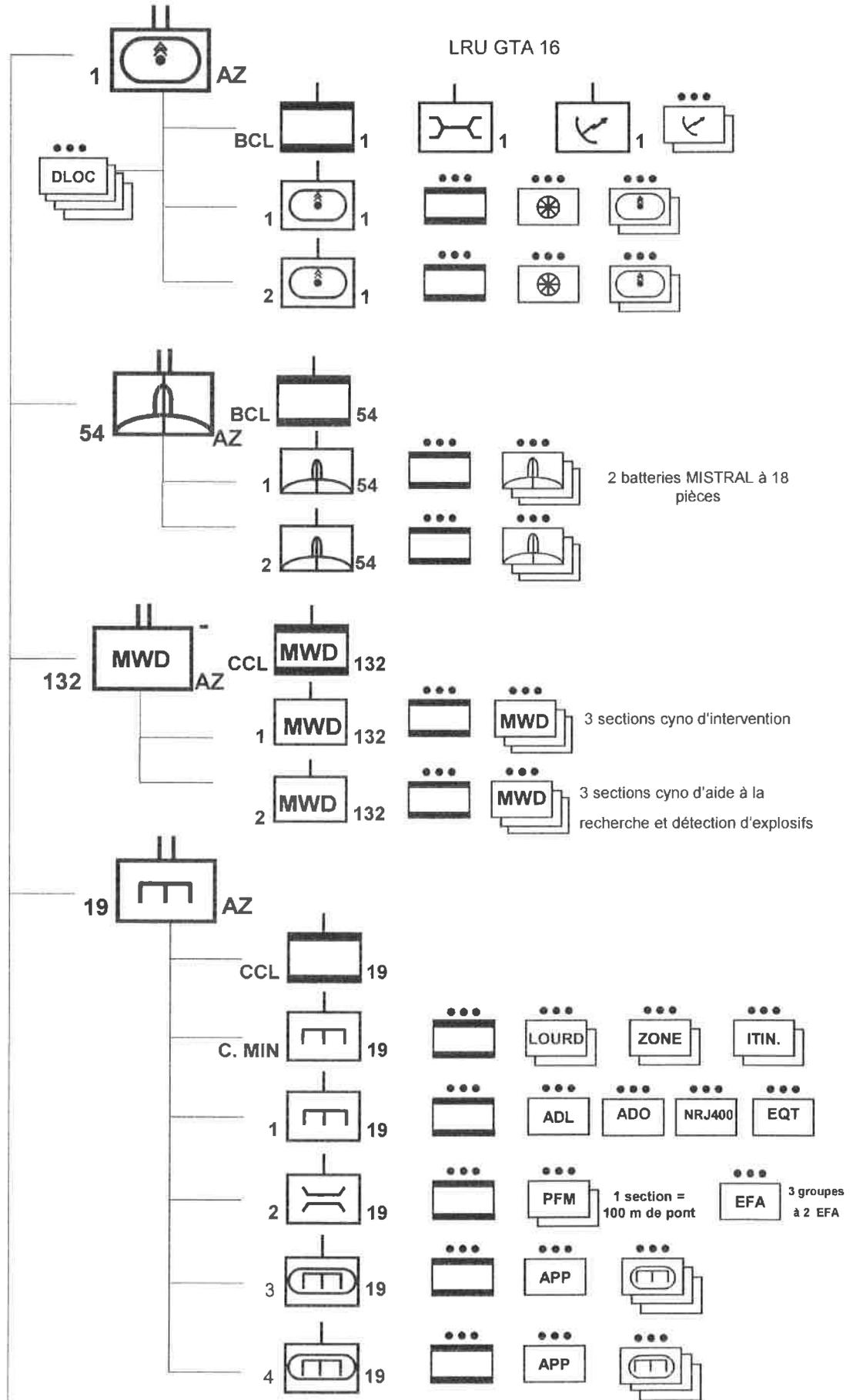


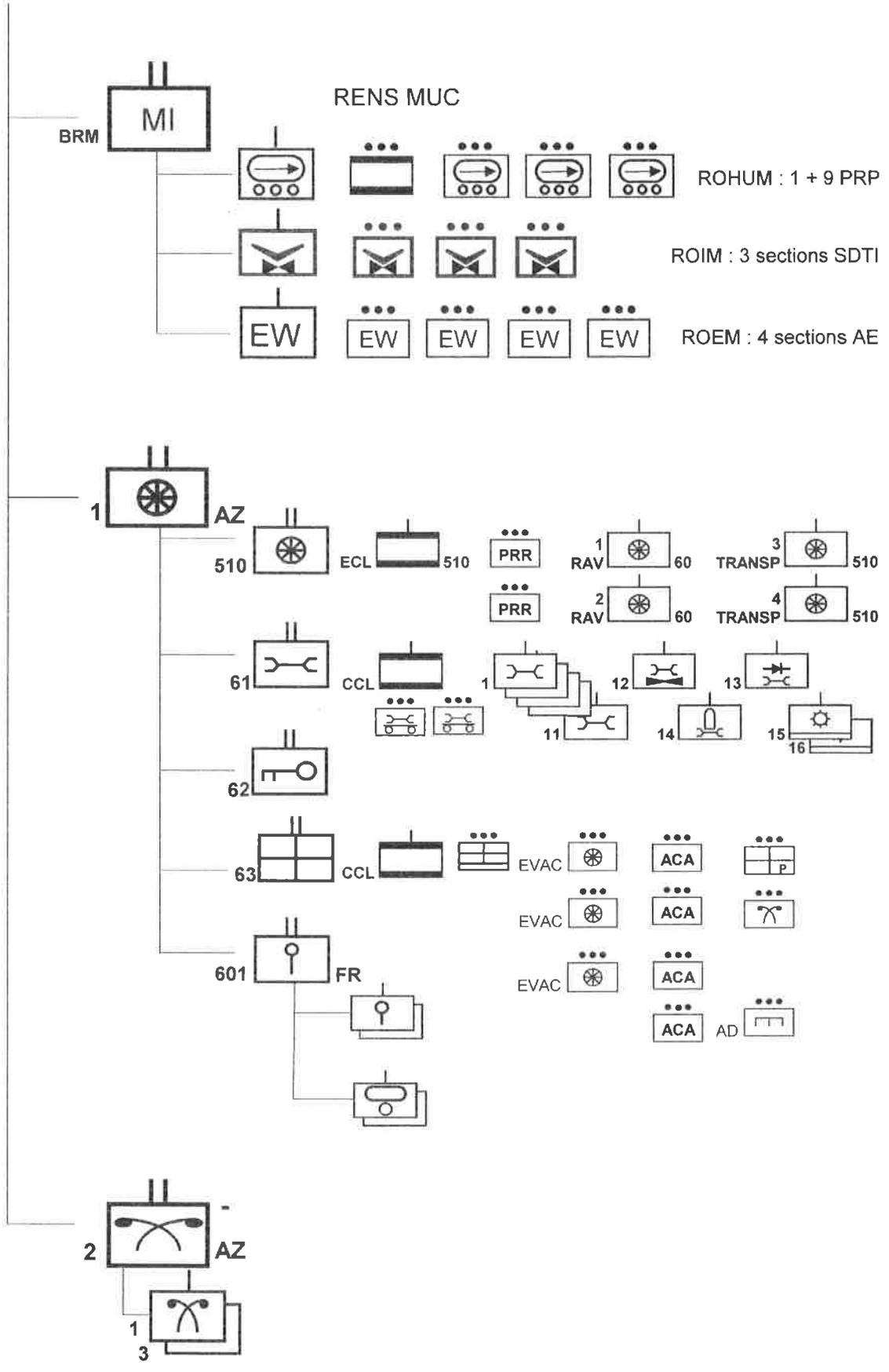
ORDRE DE BATAILLE AMI

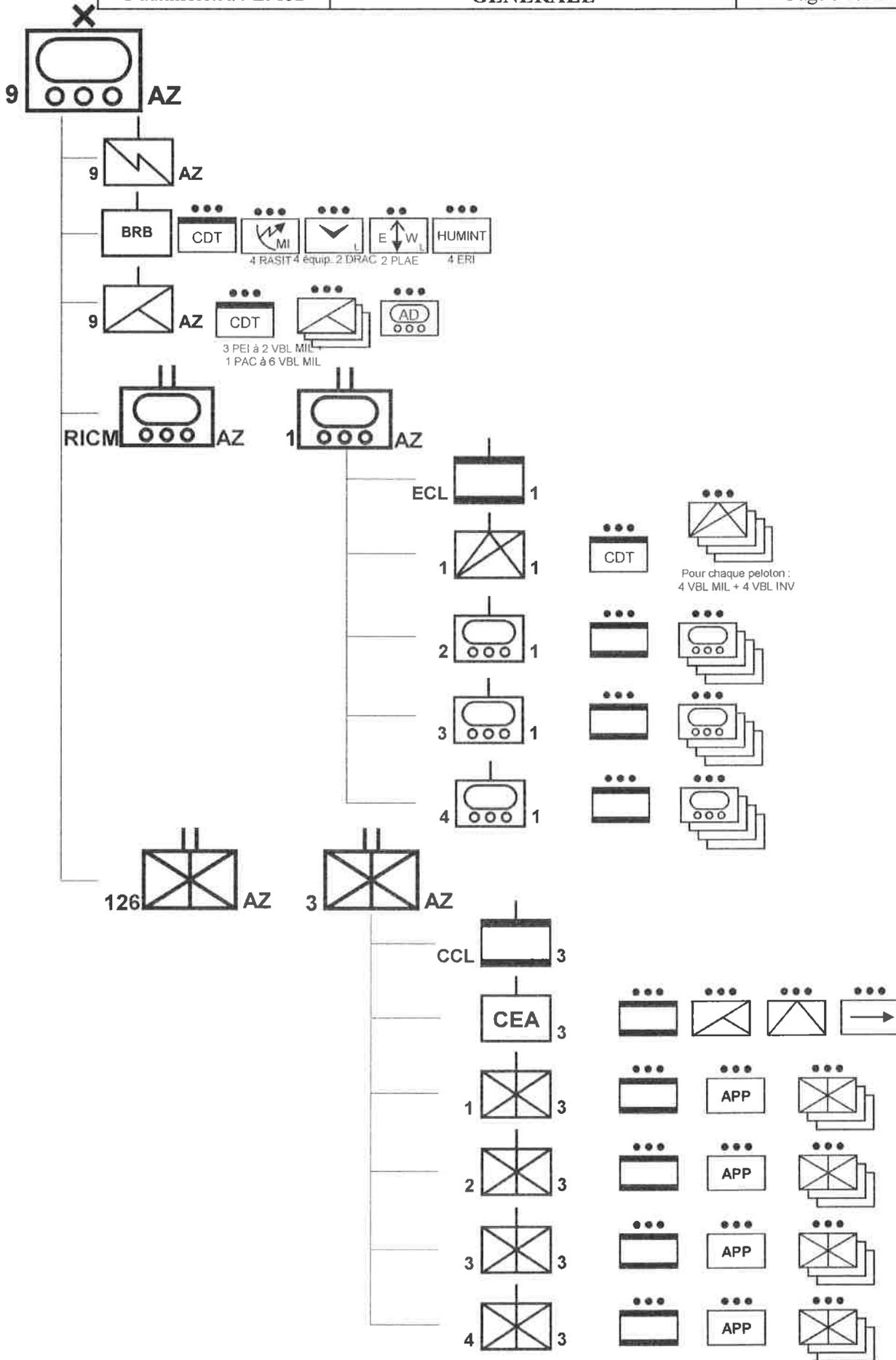
FORCES
TERRESTRES AMIES

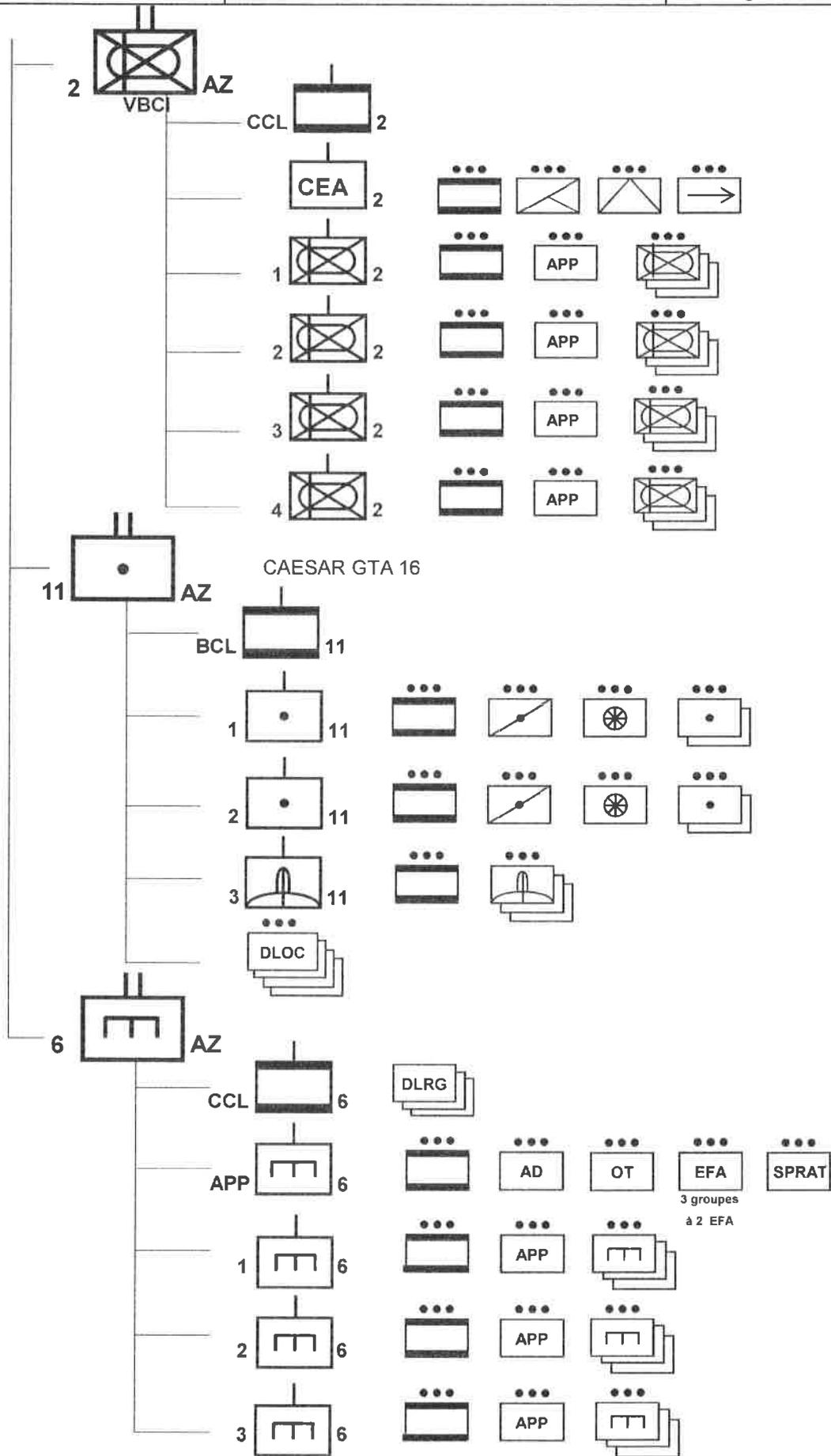


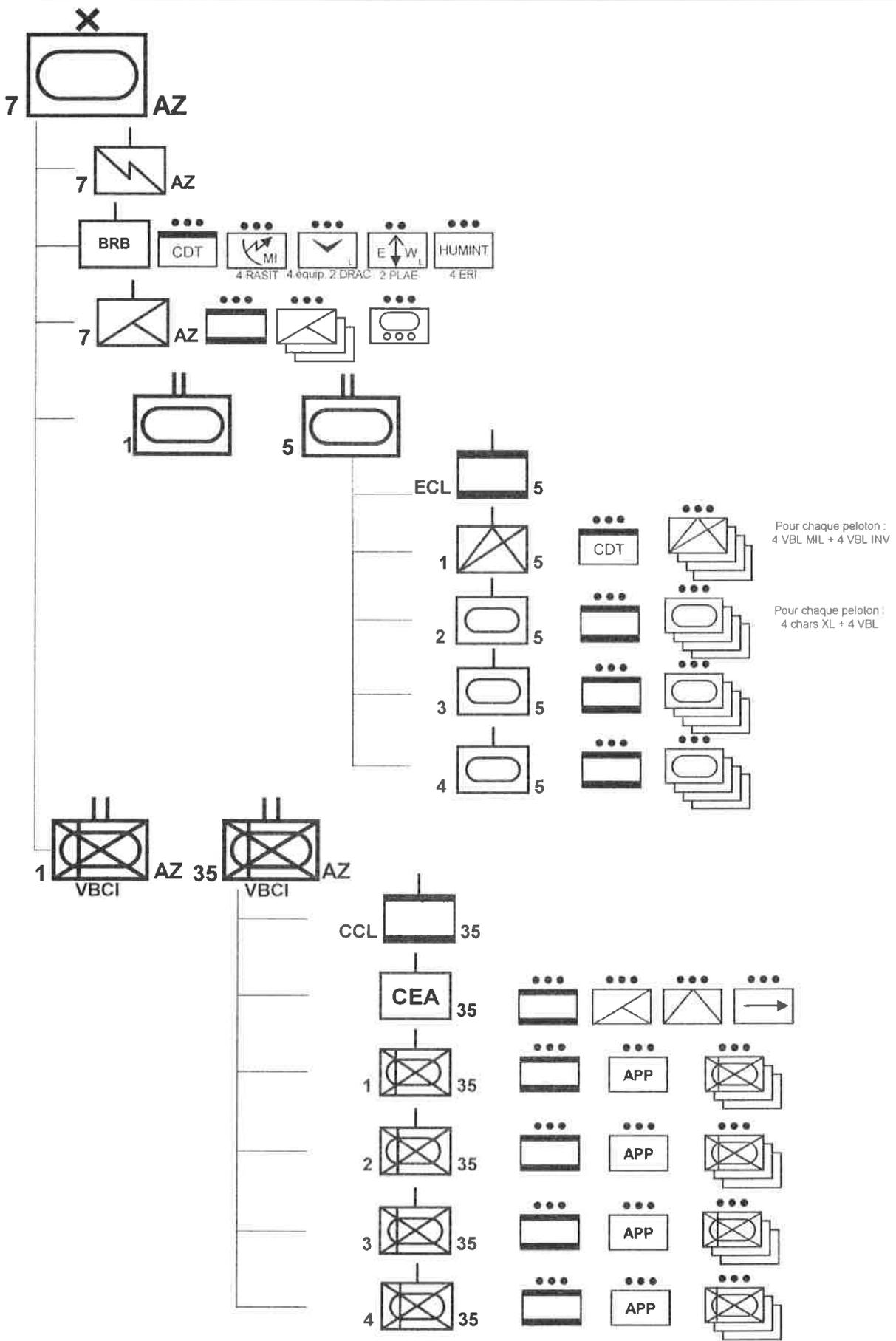


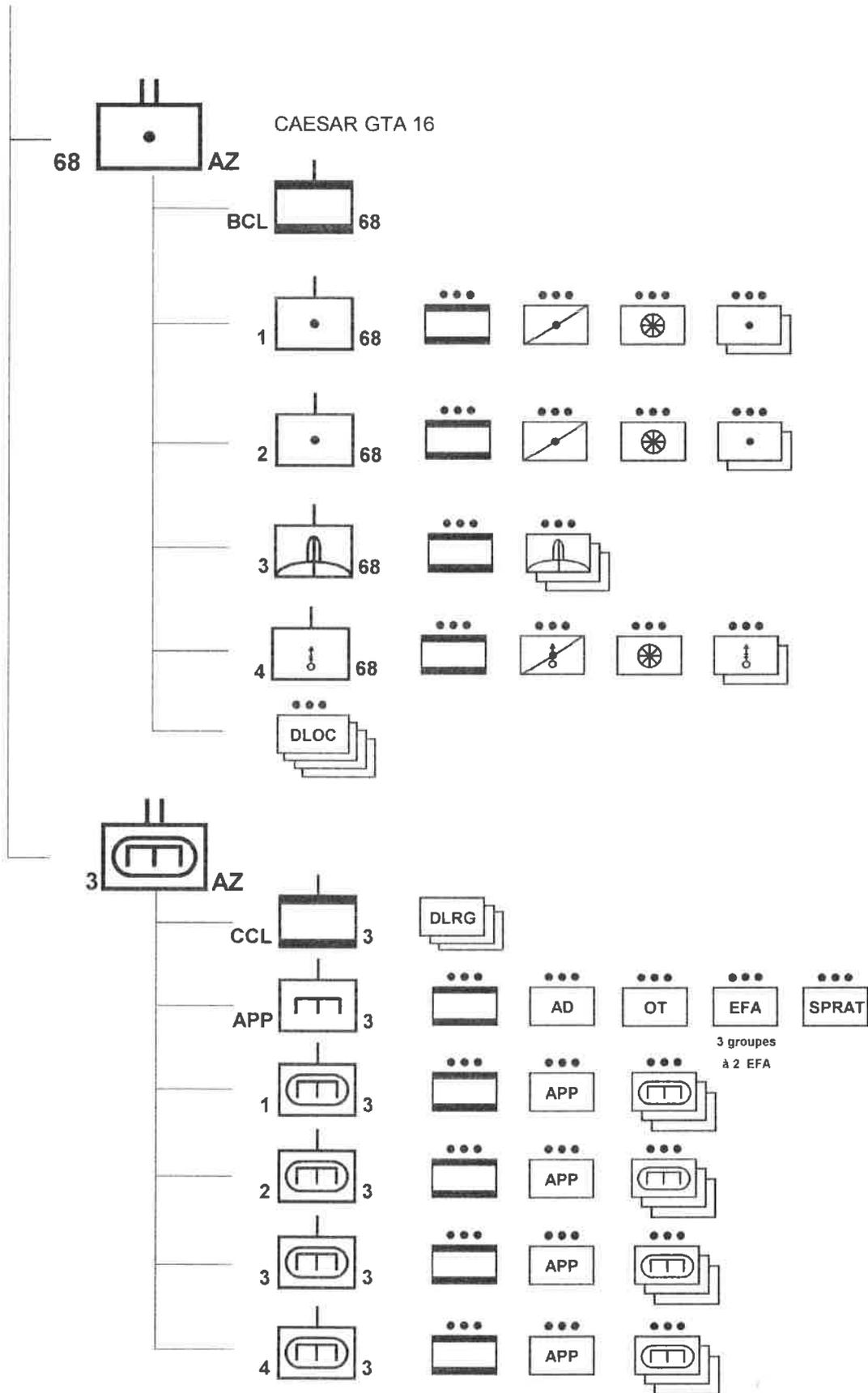


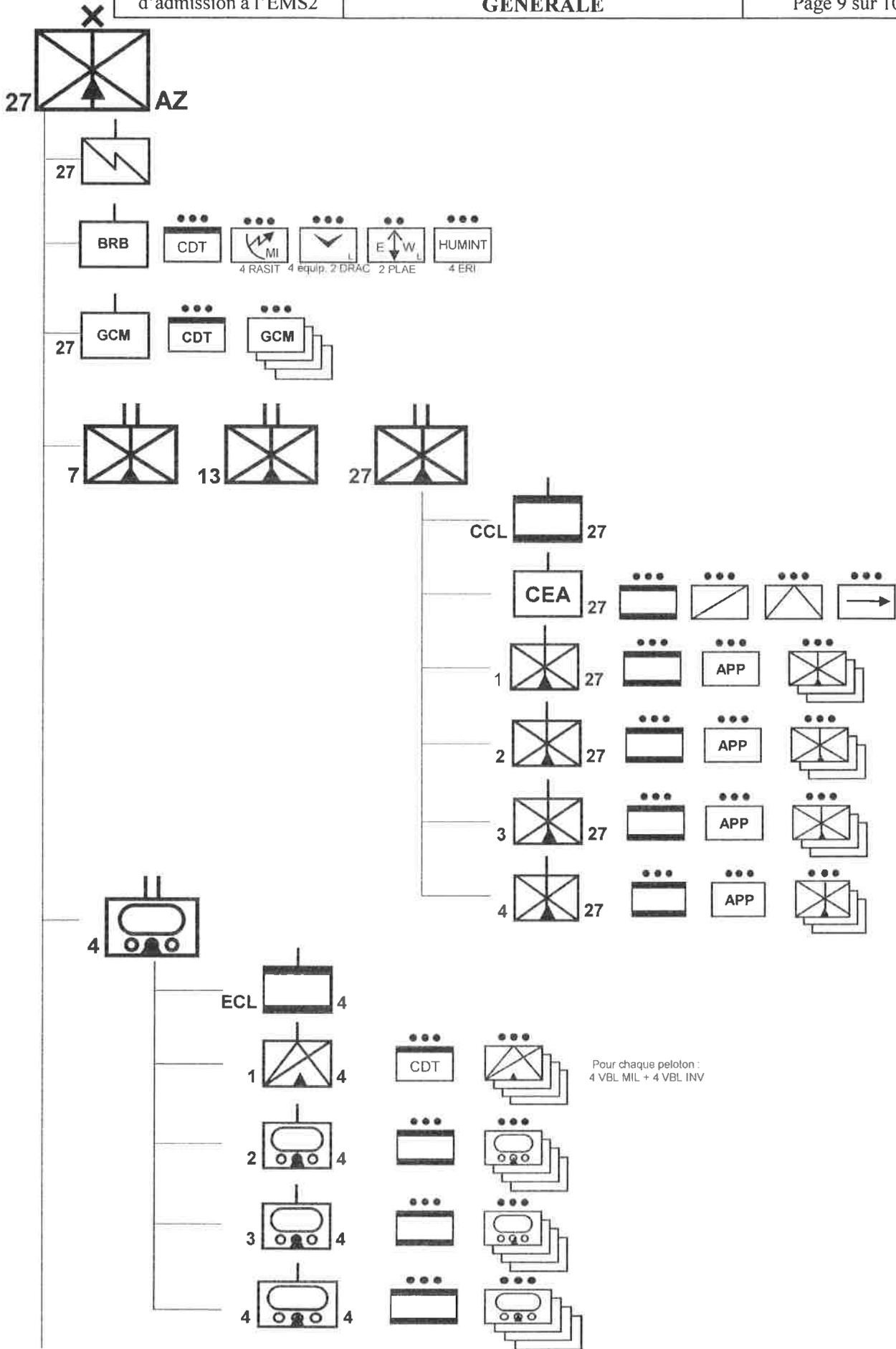


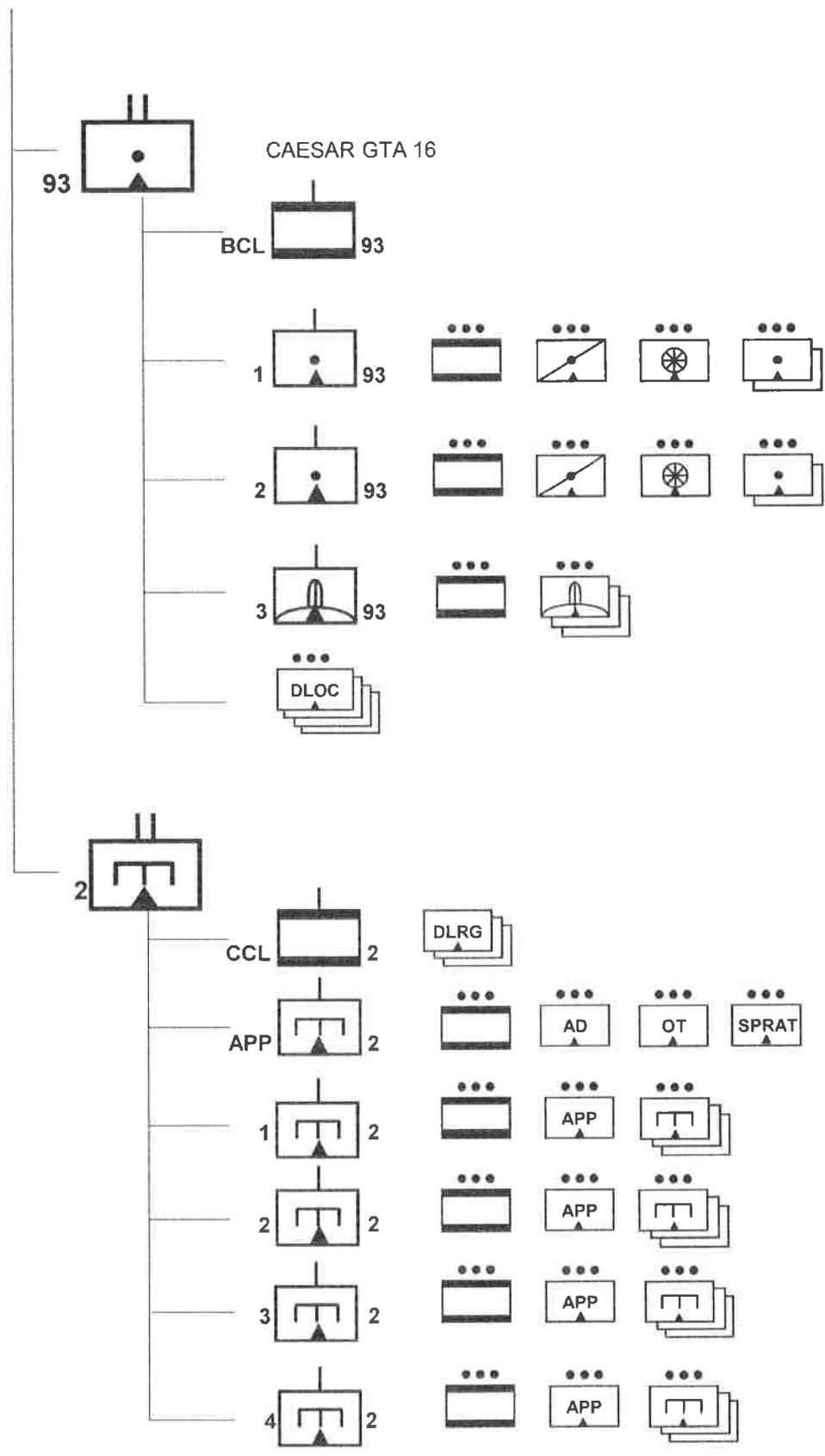








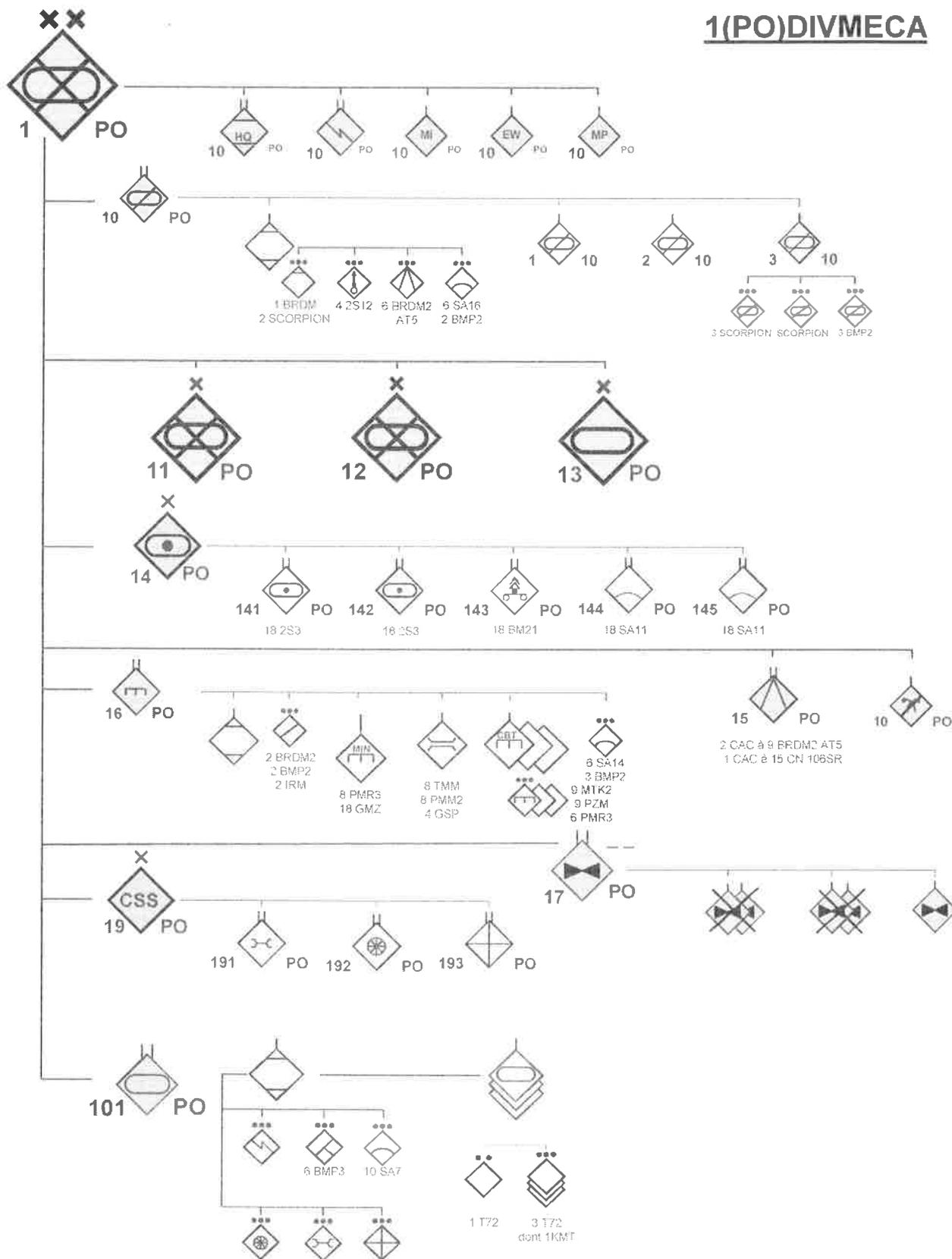


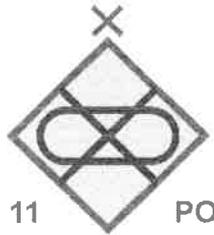


ORDRE DE BATAILLE ENNEMI

FORCES
TERRESTRES
POURPRES

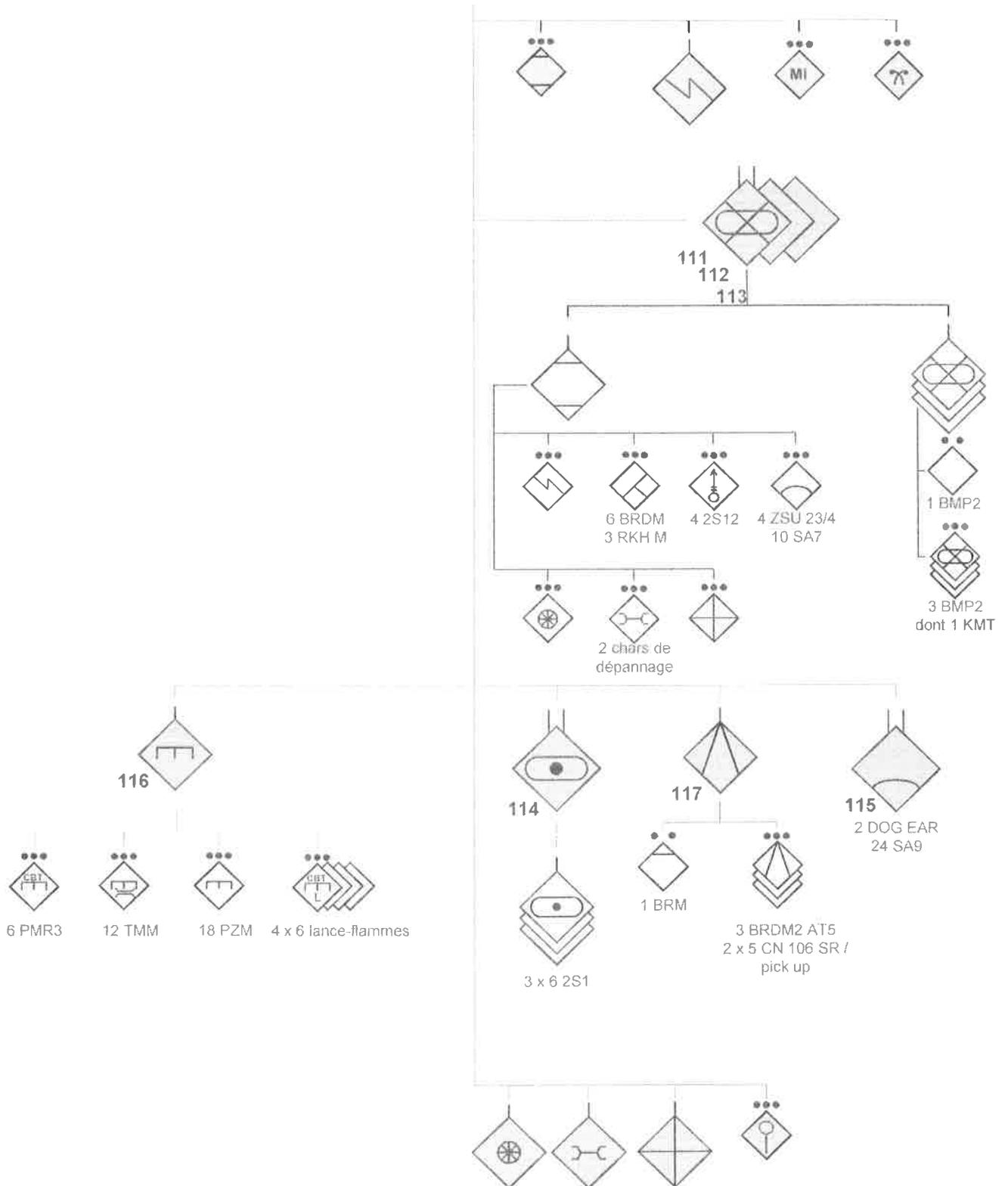
1(PO)DIVMECA

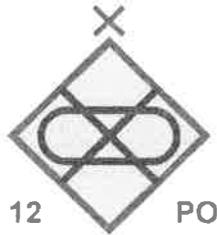




11 PO

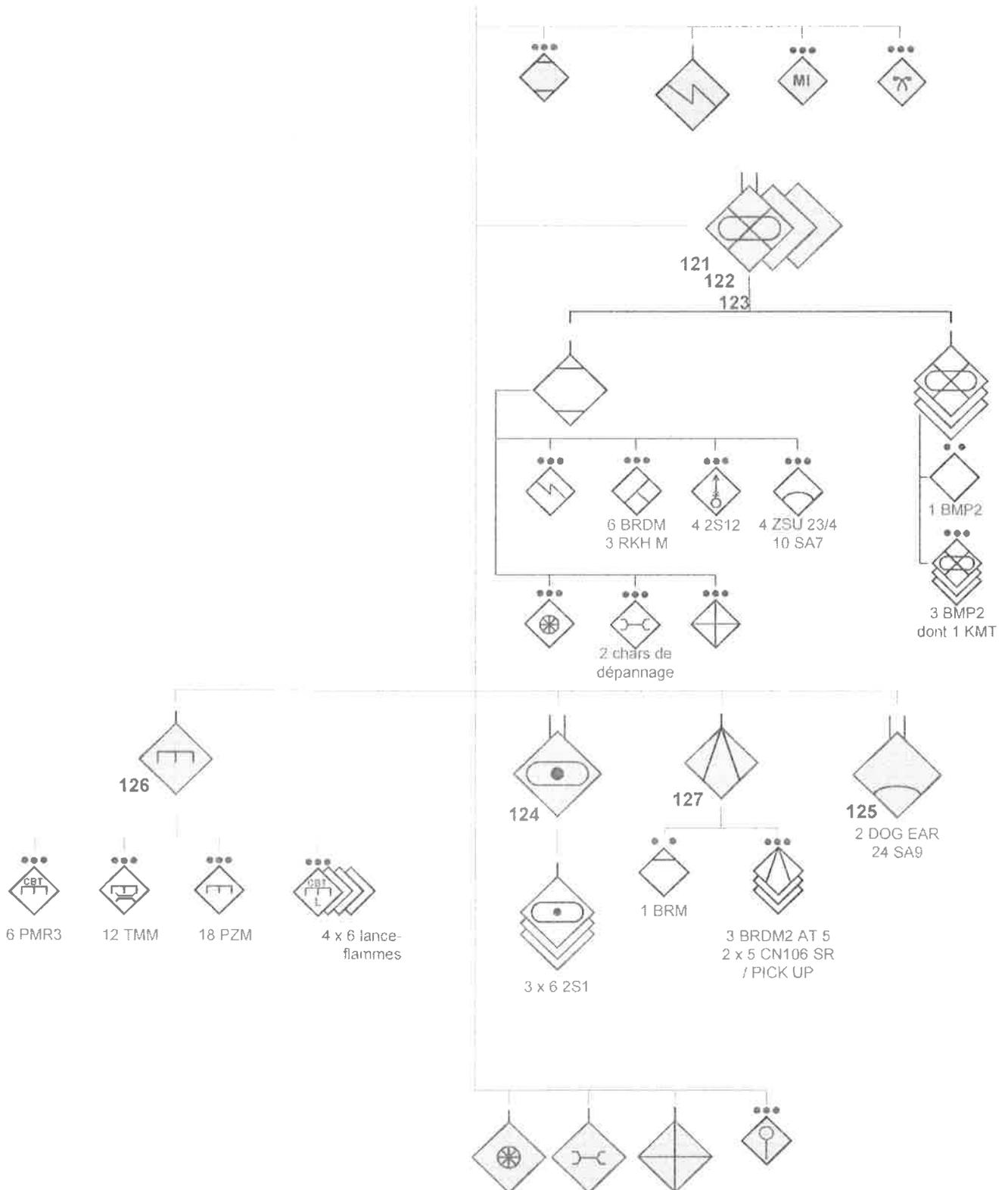
11(PO)BRIMECA

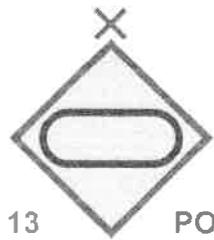




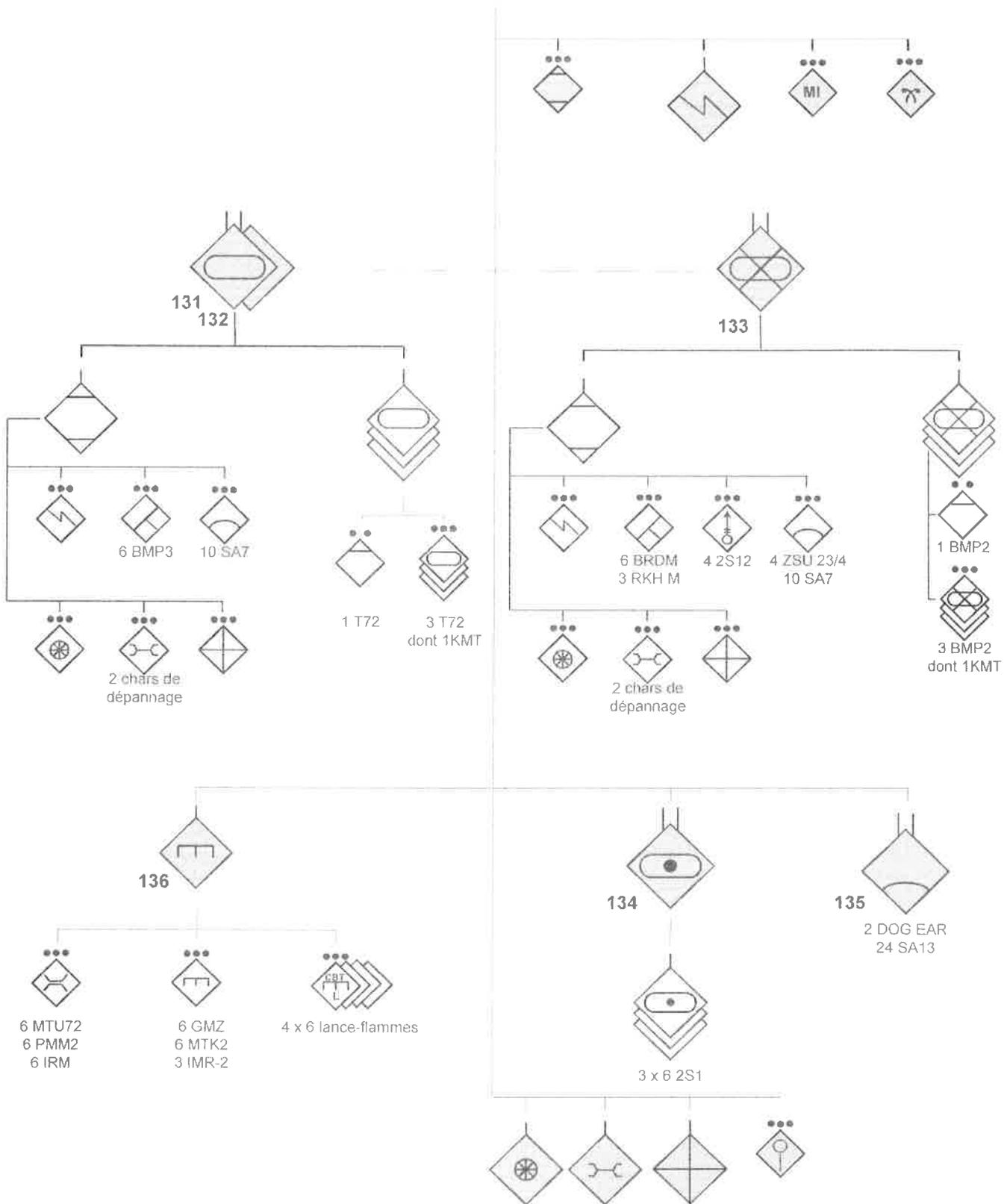
12 PO

12(PO)BRIMECA

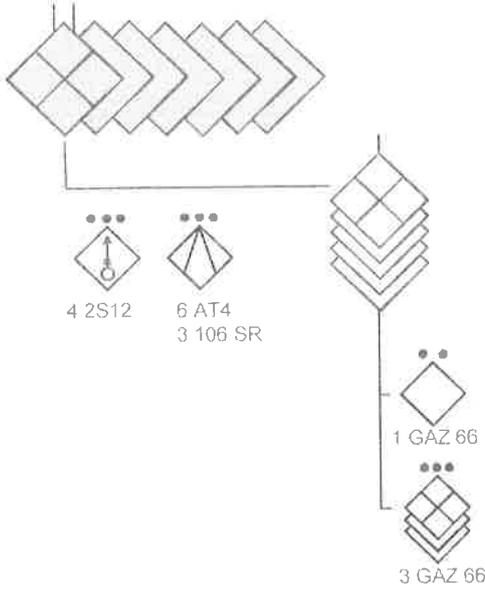




13(PO)BRICHAR



7 bataillons territoriaux



Exemplaire N°1 de 20 exemplaires
1(AZ)DIV
CHALONS-EN-CHAMPAGNE (FQ 0023)
Le 091100Z JUN 16

Ordre d'opérations n°01 (extraits)

Références :

Coupure spéciale au 1/100 000°.

Fuseau horaire utilisé pour l'ensemble de l'OPO : heure ZULU (Z).

ARTICULATION

Unités	Renforcements/Prélèvements
7(AZ)BB	+ 1 SGAM à dominante feu du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 + DLOC 1 du 1(AZ)GA du 151800Z JUN 16 au 211759Z JUN 16 + 1 section de déminage lourd du 19(AZ)BATGEN du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 + 1 SGPT NRBC (1 ^{er} ESC du 2(AZ)BATNRBC) du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 + 1 section MISTRAL du 54(AZ)BATASA du 151800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + 2 équipes JTAC du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16
9(AZ)BIMa	+ 1 SGAM à dominante feu du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 + DLOC 2 du 1(AZ)GA du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + 1 SGPT NRBC (3 ^e ESC du 2(AZ)BATNRBC) du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 + 1 section MISTRAL du 54(AZ)BATASA du 151800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + 1 équipe JTAC du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16
27(AZ)BIM	+ 1 SGAM à dominante feu du 171800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + DLOC 3 du 1(AZ)GA du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + 1 CCG du 19(AZ)BATGEN du 161800Z JUN 16 au 191959Z JUN 16 + 1 SGPT NRBC (1 ^{er} ESC du 2(AZ)BATNRBC) du 172000Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + 1 section EFA du 19(AZ)BATGEN du 161800Z JUN 16 au 191959Z JUN 16 + 1 section MISTRAL du 54(AZ)BATASA du 151800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + 1 équipe JTAC du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16
152(AZ)BATINF	Organique, sous OPCOM de la 9(AZ)BIMa
3(AZ)GAM	- 2 SGAM à dominante feu du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 - 1 SGAM à dominante feu du 171800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 + DLOC 4 du 1(AZ)GA du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 2 sur 20

1. SITUATION

A. FORCES ENNEMIES

Les forces POURPRES (PO) se sont initialement déployées à l'Est des CÔTES DE MEUSE (méridien FQ 80) en vue de s'emparer de l'agglomération de VERDUN (FQ 7347).

Devant l'imminence d'une intervention AZUR (AZ) visant soit à détruire les forces PO, soit à empêcher toute action PO en NEUSTRIE, elles sont passées en posture défensive entre la MEUSE à l'Ouest et la MOSELLE à l'Est dans le but de protéger METZ (KV 9444), capitale politique du pouvoir PO, et NANCY (KU 9297), capitale économique de l'EMPIRE DE L'EST.

Outre des unités régulières regroupées au sein de 3 brigades, les forces PO sont constituées par des unités de défense territoriale à base de milices concentrées essentiellement dans les principaux centres urbains et destinées à défendre les centres décisionnels et les représentations du pouvoir.

A1. ENI GLOBAL

Globalement, notre division sera opposée à la 11(PO)BRIMECA renforcée d'éléments organiques divisionnaires, d'1 à 2 bataillons territoriaux défendant METZ (KV 9444), de commandos des LOUPS POURPRES et éventuellement de quelques reliquats de la 12(PO)BRIMECA qui pourraient se replier depuis la région de NANCY (KU 9297) en direction du Nord face à l'attaque de la 3(AZ)DIV.

Renseignée non seulement par ses moyens propres mais également par des éléments issus des minorités LEUQUES et SOUABES peuplant les faubourgs de VERDUN (FQ7347), la 11(PO)BRIMECA, à 100% de son potentiel, s'installe en défensive dans la plaine de la WOËVRE entre PIENNES (GQ 0264) au Nord et THIAUCOURT-REGNIEVILLE (GQ 0926) au Sud. Son but est d'interdire les accès Ouest de METZ (KV 9444), défendue par 1 à 2 bataillons territoriaux, tout en essayant de défendre si possible la base aérienne d'ETAIN (FQ 9354), seule plate-forme intacte dans la région capable d'accueillir des avions de transport et donc d'atténuer l'enclavement du territoire PO.

Elle bénéficie du renfort d'unités divisionnaires :

- 1 bataillon de chars (BC) sur T72 ;
- 1 compagnie de reconnaissance (CRD) sur SCORPION déployée dans le parc naturel régional de Lorraine ;
- 1 compagnie antichar (CAC) sur BRDM2 AT5 ;
- 1 bataillon de 2S3 et une batterie de BM21 déployée entre le Bois de WOËVRE (GQ 0854) et le Bois communal de GORZE (GQ 1837) ;
- 1 batterie de SA11 déployée pour protéger la base aérienne d'ETAIN (FQ 9354) ;
- des moyens de minage et de contre-mobilité.

A2. ENI INITIAL

Renseigné par des patrouilles de reconnaissance sur BMP2 et SCORPION déployées avant le 151800Z JUN 16, d'une part dans la forêt domaniale de VERDUN (FQ 7347), principalement le long de la D603 et la D903, d'autre part au Nord et à l'Est de SAINT-MIHIEL (FQ 8617) principalement le long de la D901, le 1^{er} ECH de la 11(PO)BRIMECA, composé de ses 3 BM en structure ternaire sur BMP2, est déployé le long des trois principales pénétrantes en direction de METZ (KV 9444), avec du Nord au Sud :

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 3 sur 20

- le 111(PO)BM région ETAIN (FQ 9354) ;
- le 112(PO)BM région HARVILLE (FQ 9841) ;
- le 113(PO)BM région aérodrome de CHAMBLEY (GQ 0732).

Il chercherait, dès le 160600Z JUN 16, soit à créer initialement un maximum de pertes dans nos rangs avant de se replier sur une position défensive aménagée, soit à tenir fermement ses positions en créant des points de fixation destinés à gagner des délais et à fixer le maximum de nos unités afin de faciliter l'engagement du BC de 2^e ECH (101(PO)BC).

L'action ENI serait appuyée par l'action de la CAC issue des moyens divisionnaires.

A3. ENI ULTERIEUR

A partir du triangle CONFLANS-EN-JARNISY (GQ 0748) – GRAVELOTTE (KV 8343) – MARS-LA-TOUR (GQ 1042), le 101(PO)BC sur T72 pourrait être engagé dès le 161000Z JUN 16 soit en appui du BM dans le secteur que l'ENI considère comme le plus menacé, en agissant notamment dans les intervalles, soit en contre-attaquant sur notre 2^e ECH de façon à créer les délais nécessaires au 1^{er} ECH ENI pour s'installer en défensive dans les hauteurs Ouest de METZ (KV 9444) en complétant le dispositif du bataillon territorial.

Il bénéficierait dans tous les cas de la protection d'une batterie de SA9 en accompagnement.

À compter du 171800Z JUN 16, nous serons confrontés à un bataillon territorial installé en défensive sur les points névralgiques de la zone urbaine de METZ (KV 9444). Ce bataillon bénéficierait du renfort des reliquats de la 11(PO)BRIMECA, de ceux du 101(PO)BC et de l'appui d'un détachement mobile composé d'1 section de minage de la 116^e Cie GEN, 1 à 2 sections de la 117^e CAC et une section INF, initialement déployé dans la région de GRAVELOTTE (KV 8343) – CHATEL SAINT GERMAIN (KV 8744) – PLAPPEVILLE (KV 8945).

Dès que notre 1^{er} ECH aura atteint les faubourgs Ouest de METZ (KV 9444), ce bataillon pourrait être appuyé par le bataillon territorial de THIONVILLE (KV 9171).

En plus de ce combat en zone urbaine, notre dispositif pourrait être harcelé par l'action d'un ou de plusieurs commandos des LOUPS POURPRES (10 à 30 hommes chacun) qui se focaliseraient sur nos postes de commandement. Outre des raids ou coups de main, ils pourraient alors utiliser des engins explosifs (mines ou engins improvisés déclenchés par plateau de pression, commande filaire ou radioélectrique) :

- en butoir d'embuscade ;
- posés « dormants » le long des axes à fin de harcèlement ;
- en protection d'une zone sanctuaire ou d'une base d'opération ;
- pour piéger les accès à un bâtiment ou une infrastructure intéressant la division (centre politico-administratif, télécommunications,...).

A4. FACE A NOTRE ACTION, L'ENI POURRAIT :

H1. DEFENSE DE L'AVANT

Ayant pour objectif d'interdire à nos forces d'une part de s'emparer de la base aérienne d'ETAIN (FQ 9354), d'autre part de franchir la ligne D108-D908-D904 entre GINCREY (FQ 8657) et THIAUCOURT-REGNIEVILLE (GQ 0926), l'ENI chercherait à désorganiser notre dispositif dès le débouché des massifs forestiers à l'Est et au Sud-Est de VERDUN (FQ 7347).

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 4 sur 20

Appuyés sur des réseaux d'obstacles minés barrant les débouchés Est des hauteurs Est de la MEUSE et les points de passage obligés le long des axes principaux, bénéficiant de positions préparées, chaque BM de 1^{er} ECH bénéficierait de l'appui des batteries de 2S1 de la brigade, mais également des unités ART divisionnaires (voir A1).

En plus de ses moyens antichars propres, le BM bénéficiant de l'effort pourrait être appuyé par la CAC divisionnaire à partir de la région de VILLE-EN-WOËVRE (FQ 9145). Les délais gagnés par le 1^{er} ECH permettraient l'engagement du 101(PO)BC en contre-attaque sur notre 2^e ECH.

Le détachement mobile de barrage serait déployé entre CONFLANS-EN-JARNISY (GQ 0748) et MARS-LA-TOUR (GQ 1042) pour interdire les nœuds de variantement. Le bataillon territorial défendrait METZ (KV 9444) à partir de positions avancées sur les hauteurs et les lisières Ouest de la ville.

H2. DEFENSE DANS LA PROFONDEUR

Consentant à abandonner la base aérienne d'ETAIN (FQ 9354), ayant valorisé le terrain avec des fuseaux d'obstacles minés posés dans la profondeur afin de canaliser nos forces vers des zones de destruction préparées, l'ENI mènerait une défense mobile en combinant, dans une certaine profondeur, des actions de freinage et de coups d'arrêt à partir de positions préparées. Il aurait alors pour but :

- de dégrader progressivement notre potentiel en nous infligeant des pertes tout en préservant au mieux son potentiel ;
- de nous ralentir et de canaliser notre progression ;
- de gagner ainsi des délais et préparer un dispositif défensif à l'Ouest de METZ (KV 9444).

Cette manœuvre retardatrice serait menée dans un premier temps par les BM entre les sorties Est du massif boisé des hauteurs Est de la MEUSE et la ligne PIENNES (GQ 0264) – THIAUCOURT-REGNIEVILLE (GQ 0926), et se terminerait par un ultime coup d'arrêt du BC renforcé par la CAC, région MARS-LA-TOUR (GQ 1042), devant permettre à l'ENI de rétablir son dispositif défensif sur les hauteurs Ouest de METZ (KV 9444) puis d'interdire les approches Ouest et Sud de la capitale sur une ligne SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES (GQ 1851) – NOVEANT-SUR-MOSELLE (KV 8231). Les unités territoriales seraient alors utilisées pour tenir les points sensibles à l'intérieur de METZ (KV 9444).

A5. ENI FUTUR

À compter du 212000Z, l'ennemi futur serait constitué des reliquats de la 13(PO)BRICHAR initialement fixée par la 3(AZ)DIV. Après rupture du contact, ils pourraient tenter de nous ralentir à l'Est de la MOSELLE au profit des unités de défense territoriale de STRASBOURG (MU 0782).

A6. MENACES COMPLEMENTAIRES

L'aviation et la flotte d'hélicoptères d'attaque PO ont été largement neutralisées par les frappes aériennes AZ et ne semblent plus constituer une menace. Au mieux leur reste-t-il des hélicoptères légers de reconnaissance capables de les renseigner sur le débouché des forces AZ.

En outre, les forces PO disposent d'armes chimiques au niveau de l'artillerie divisionnaire. Eu égard aux limites techniques des vecteurs et à la doctrine proscrivant leur emploi sur le territoire PO (ou des zones de peuplement PO), le risque d'emploi reste faible. Néanmoins, le commandement PO pourrait

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 5 sur 20

décider d'y recourir en préparation d'une contre-attaque visant à reconquérir une zone clef du terrain hors zone urbaine.

B. FORCES AMIES

En réponse à l'insécurité générée par les actions de déstabilisation PO en territoire AZ, les forces AZ ont établi et renforcé leur dispositif de contrôle à l'Ouest de la MEUSE et à VERDUN (FQ 7347). Entre BAR-LE-DUC (FQ 5804) et la MEUSE, la gendarmerie AZ et des unités militaires de réserve générale assurent la sûreté des axes, agglomérations et points sensibles ou vitaux.

Ce dispositif, mêlant patrouilles dynamiques et points de contrôle statiques, se déploie le long des axes (pénétrantes) RD1916 (Voie Sacrée), A4, RD603, RD901 et (rocares) RD902-982, RD998 ; de plus, en réaction aux attentats du 13 mai, une partie de l'échelon national d'urgence a été déployée pour compléter le dispositif de contrôle de la frontière avec l'AUSTRASIE, le 152(AZ)BATINF étant déployé dans et autour de VERDUN (FQ 7347) avec pour mission de renforcer les forces de sécurité dans le contrôle des flux et de tenir la ville.

Le LCC a pour objectif d'attirer puis de neutraliser l'intégralité des forces blindées-mécanisées PO à l'Ouest de la MOSELLE en vue de conquérir METZ (KV 9444), STRASBOURG (MU 0782), et *in fine* de restaurer l'intégrité du territoire d'AUSTRASIE.

Agissant au Sud d'une ligne SAINT-MIHIEL (FQ 8617) – inclus VIGNEULES (FQ 9829) – inclus THIAUCOURT-REGNIEVILLE (GQ 0926) – inclus PAGNY-SUR-MOSELLE (KV 8230), la 3(AZ)DIV mènera une attaque de diversion entre MEUSE et MOSELLE visant à provoquer l'engagement de la 13(PO)BRIMECA pour au moins la fixer temporairement au Sud de la ZA du LCC. A cet effet, la 3(AZ)DIV attaquera la 12(PO)BRIMECA à compter du 140600Z JUN 16 pour la détruire et provoquer le mouvement de la 13(PO)BRICHAR puis son engagement dans la région de NANCY (KU 9297) à compter du 150600Z JUN 16. La 3(AZ)DIV fixera la 13(PO)BRICHAR au Sud-Est de notre zone d'action au minimum entre le 151800Z JUN 16 et le 211959Z JUN 16 pour couvrir notre action, puis la neutralisera.

La 2(MN)DIV, actuellement en ZDA dans la région de TROYES (EP 7950), se déploiera entre le massif de l'ARGONNE et la MEUSE pour contrôler cette zone dès que nous entamerons la conquête de METZ (KV 9444), puis nous relèvera dans notre zone d'action quand nous relancerons notre action vers l'Est.

GSD : déployé à compter du 140800Z JUN 16 en soutien région BAR-LE-DUC (FQ 5804) ; les escadrons de circulation routière complètent le dispositif de contrôle et de surveillance établi par la Gendarmerie AZ et les unités militaires de réserve générale le long des axes du réseau de manœuvre.

C. RENFORCEMENTS ET PRELEVEMENTS

C1. RENFORCEMENTS

Néant.

C2. PRELEVEMENTS

Néant.

D. POPULATION - TERRAIN

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 6 sur 20

D1. POPULATION

Le massif de la WOËVRE constitue autant une frontière naturelle qu'ethno-linguistique avec :

- à l'Ouest, un peuplement à dominante AZ (franconien), à l'exception d'enclaves LEUQUES et SOUABES, la principale étant constituée par l'arrondissement de VERDUN (FQ 7347) ;
- à l'Est, un peuplement majoritairement LEUQUE et SOUABE.

A l'exception d'éléments acquis à la cause PO ou inféodés aux groupes mafieux, les populations SOUABES et LEUQUES adoptent une position attentiste, aspirant essentiellement au rétablissement de conditions de vie normales et cherchant principalement à satisfaire aux besoins de la vie quotidienne, lassées par les rigueurs et l'absence de liberté dues à l'idéologie PO.

En revanche, les éléments radicalisés ou inféodés aux groupes mafieux pourraient au moins soutenir, si ce n'est prendre part aux actions militaires PO, qu'elles soient conduites par les forces conventionnelles ou irrégulières (renseignement, soutien logistique, harcèlement des forces AZ).

En particulier, plusieurs quartiers de la ville de METZ (KV 9444) et des zones urbaines de la plaine d'ALSACE sont favorables au maintien de l'EMPIRE DE L'EST. Ils pourraient constituer des renforts potentiels pour régénérer les bataillons territoriaux PO. Leur implication dans les forces de sécurité PO, en particulier dans sa police politique, pourrait en outre inciter une partie de la population à pratiquer une épuration au fur et à mesure de la libération de la province.

D2. TERRAIN - METEO

Jusqu'au 16 juin matin inclus, les conditions météorologiques seront favorables à la conduite de la totalité des opérations aéroterrestres de nos forces.

Après le 16 juin matin, les conditions météorologiques vont sérieusement se dégrader avec l'arrivée d'une perturbation pluvieuse susceptible de détrempier les sols, contraignant la mobilité terrestre hors des axes dans la zone marécageuse de la WOËVRE (quadrilatère VERDUN (FQ 7347) – ETAIN (FQ 9354) – JARNY (GQ 0948) – THIAUCOURT-REGNIEVILLE (GQ 0926)), et de limiter très significativement les actions aériennes pendant une durée estimée à 5 jours.

Météo/validité du 161200Z JUN 16 au 190400Z JUN 16/plafond inférieur à 50m/visibilité 500m/nébulosité couverture nuageuse totale/pluies modérées.

Ephémérides (validité du 151800Z JUN 16 au 212000Z JUN 16) :

- heure de lever du soleil : 0333Z ;
- heure de coucher du soleil : 1950Z ;
- heure de lever de lune : 0400Z ;
- heure de coucher de lune : 1600Z.

E. EVALUATION DE LA SITUATION PAR LE COM 1(AZ)DIV

En phase initiale, la rapidité de notre action jusqu'aux faubourgs Ouest de METZ (KV 9444) est essentielle pour réussir ensuite la conquête de la ville.

J'estime qu'en engageant une action dynamique dès le franchissement de LD, je serai en mesure de surprendre l'ennemi et de lui interdire toute action coordonnée entre MEUSE et MOSELLE, créant ainsi les conditions favorables à la saisie de METZ (KV 9444).

Sans se laisser retarder, il s'agira ensuite de s'assurer au plus tôt du contrôle des points de franchissement sur la MOSELLE donnant accès à la zone urbaine de METZ (KV 9444).

La conquête de la ville devra ensuite être lancée en privilégiant la vitesse vers les points névralgiques ciblés.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 7 sur 20

2. MISSION

Débouchant à l'Est de LD à compter du 151800Z JUN 16, s'emparer de la ville de METZ (KV 9444) pour le 211959Z JUN 16, EMD exploiter en direction de STRASBOURG (MU 0782) après relève sur position par la 2(MN)DIV.

3. EXECUTION

A. IDEE DE MANOEUVRE

Afin d'empêcher toute action coordonnée des forces PO sur l'ensemble du territoire de l'EMPIRE DE L'EST en les privant de leurs moyens de commandement,

Je veux m'assurer du contrôle des points de franchissement de la MOSELLE donnant accès à la zone urbaine de METZ (KV 9444) pour le 181159Z JUN 16.

A cet effet, après déplacement jusqu'aux lisières Est de la forêt d'ARGONNE en privilégiant la discrétion et concomitamment à la fixation puis la neutralisation de la 13(PO)BRICHAR par la 3(AZ)DIV dans la région de NANCY (KU 9297),

1^{er} temps (151800Z JUN 16 - 171759Z JUN 16) : tout en me couvrant face aux reliquats de la 12(PO)BRIMECA et à la 13(PO)BRICHAR, atteindre la MEUSE pour le 152059Z JUN 16 en mettant l'accent sur la vitesse puis, après le franchissement de la coupure, conquérir un espace de manœuvre entre L1 et L2 en détruisant tout ennemi rencontré et sécuriser un APOD au niveau de la base aérienne d'ETAIN (FQ 9354).

2^e temps (171800 JUN 16 - 191959Z JUN 16) – EFFORT : franchir la MOSELLE puis m'emparer des centres névralgiques de METZ (KV 9444) en privilégiant les postes de commandement et infrastructures de communication des forces armées et de sécurité intérieure PO.

3^e temps (192000Z JUN 16 - 211959Z JUN 16) : saisir et contrôler l'intégralité de l'agglomération messine et empêcher toute infiltration d'éléments des LOUPS POURPRES en provenance de l'Est dans la ville.

EMD relancer mon action vers le col de SAVERNE (LV 7702), puis STRASBOURG (MU 0782), après relève par la 2(MN)DIV.

B. MISSIONS ATTRIBUEES AUX UNITES DE MANOEUVRE

7(AZ)BB (EFFORT) :

Conquérir la zone comprise entre L1 et L2 dans votre fuseau en neutralisant au moins, en détruisant au mieux tout ennemi rencontré pour le 171759Z JUN 16. Livrer une ligne de débouché à la 27(AZ)BIM sur L2 pour le 171759Z JUN 16,

EMD appuyer la conquête de METZ (KV 9444) à partir de la rive Ouest de la MOSELLE.

9(AZ)BIMa :

Tout en couvrant la division face au Sud, conquérir la zone comprise entre L1 et L2 dans votre fuseau en détruisant tout ennemi rencontré pour le 171759Z JUN 16,

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 8 sur 20

EMD couvrir la conquête de METZ (KV 9444) entre CHAMBLEY (GQ 1034) et PAGNY-SUR-MOSELLE (KV 8230).

27(AZ)BIM :

En 2° ECH dans le fuseau Nord, soutenir la 7(AZ)BB,

EMD, après saisie d'un secteur de franchissement sur la MOSELLE, vous emparer simultanément du quartier général des forces PO, du ministère de l'intérieur et du ministère de la défense de l'EMPIRE DE L'EST pour le 191959Z JUN 16.

C. FEUX

C1. ARTILLERIE SOL-SOL

C11. Mission générale

Appuyer l'action offensive de la 1(AZ)DIV entre inclus LD (MEUSE) et inclus L3 (Est de METZ (KV 9444)) du 151800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 en faisant EFFORT sur :

- appui direct : neutralisation des éléments au contact à l'Ouest de METZ (KV 9444) ;
- appui général : désorganisation des concentrations blindées à l'Ouest de METZ (KV 9444) ;
- conquête de la supériorité des feux : neutralisation au plus tôt de l'artillerie de la 11(PO)BRIMECA et de ses renforcements feux divisionnaires, avec effort sur la contre-batterie ;
- renseignement : position et attitude de la CAC et du BC dès le 151800Z JUN 16.

EMD appuyer l'action de la DIV vers le col de SAVERNE (LV 7702) après relève par la 2(MN)DIV.

C12. Articulation-commandement

Articulation des unités conservées aux ordres :

Unités constituant le groupement	Moyens feux	Degré de centralisation	Autorité	Position de l'autorité	Créneau horaire
1(AZ)GA	2 batteries LRU	Feu, rens, man.	C1	FSCC n°2	Permanent

Répartition des DLOC :

- DLOC 1 du 1(AZ)GA à la 7(AZ)BB du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 ;
- DLOC 2 du 1(AZ)GA à la 9(AZ)BIMa du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 ;
- DLOC 3 du 1(AZ)GA à la 7(AZ)BIM du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 ;
- DLOC 4 du 1(AZ)GA au PC du 3(AZ)GAM du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16.

C13. Mission feux

MISSION FEUX LRU	
T1	Conquérir la supériorité des feux en neutralisant l'artillerie de la 11(PO)BRIMECA et ses renforcements feux divisionnaires.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 9 sur 20

T2	Appuyer la neutralisation des PC et des centres de commandement PO.
T3	Interdire toute infiltration ENI vers METZ (KV 9444).
En permanence	Participer à la conquête de la supériorité des feux.

C14. Munitions

Autorisation de tir ART : COM BIA pour les moyens ART organiques BIA et en renforcement.
Possibilité de délégation des tirs ART au niveau des COM GTIA sur ordre des COM BIA.

- Temps 1 : EFFORT : priorité tactique : 7(AZ)BB

ALLOCATIONS		MUNITIONS ALLOUÉES POUR		RÉSERVE	
Opportunité (contact et profondeur)	Planification (profondeur et contact)	Les moyens détachés	Les moyens en renforcement	Opportunité au contact	Planification ou profondeur
7(AZ)BB : 2 UF 9(AZ)BIMa : 1 UF 27(AZ)BIM : 1 UF				0,5 UF	
	1(AZ)GA : 1 UF				0,5 UF

- Temps 2 : priorité tactique : 27(AZ)BIM

ALLOCATIONS		MUNITIONS ALLOUÉES POUR		RÉSERVE	
Opportunité (contact et profondeur)	Planification (profondeur et contact)	Les moyens détachés	Les moyens en renforcement	Opportunité au contact	Planification ou profondeur
7(AZ)BB : 0,5 UF 9(AZ)BIMa : 0,5 UF 27(AZ)BIM : 0,5 UF				0,5 UF	
	1(AZ)GA : 0,5 UF				0,5 UF

- Temps 3 : priorité tactique : 27(AZ)BIM

ALLOCATIONS		MUNITIONS ALLOUÉES POUR		RÉSERVE	
Opportunité (contact et profondeur)	Planification (profondeur et contact)	Les moyens détachés	Les moyens en renforcement	Opportunité au contact	Planification ou profondeur
7(AZ)BB : 0,5 UF 9(AZ)BIMa : 0,5 UF 27(AZ)BIM : 0,5 UF				0,5 UF	
	1(AZ)GA : 0,5 UF				0,5 UF

C15. Mesures de coordination

- NFA : toute agglomération ou localité dans les ZA de brigade de plus de 10 000 habitants, la base aérienne d'ETAIN (FQ 9354) ;
- RFA : tout village ou ville de plus de 4 000 habitants et ponts d'infrastructure pour tout calibre supérieur au 84 mm (pour les calibres supérieur à 84 mm, demande d'autorisation au COMANFOR) ; tout tir dans une RFA est interdit aux calibres 155mm et supérieurs ;
- FSCL : cf. paragraphe F6. Instructions de coordination ;
- Plans de feux des BIA à proposer pour validation à la DIV : pour mémoire (PM).

ZEF :

ZEF	ZEF 1 – FQ 9851 GQ 0751 GQ 0740 FQ 9740 GDH 160700Z JUN 16 - 171159Z JUN 16
Disponibilité	75% immédiatement 100% sur préavis 15 min Activation: T1
Consommation	0.5UF

ZIO :

ZIO	Coordonnées	Objectifs	Moyen d'acquisition	Activation
ZIO 1	GQ 0554 GQ 1554 KV 8536 GQ 1636	T72 - ACRV 2S3 BM21	DLOC GAM	151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16
ZIO 2	KV 8530 LV 0530 LV 0540 KV 8734	13(PO) BRIMECA	DLOC BRM	171800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16

C16. Renforcement de feux à donner ou à recevoir

7(AZ)BB et 9(AZ)BIMa : appui réciproque (sur 10 km de part et d'autre de la limite de fuseau entre les 2 brigades) du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 : 0,25 UF.

7(AZ)BB au profit de la 27(AZ)BIM du 171800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 : 0,25 UF.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 11 sur 20

C17. Mission renseignement

T1	Renseigner sur les positions de la CAC et mouvements et attitude du 2° ECH de la 11(PO)BRIMECA
T2	Renseigner sur positions + attitude + mouvements de la 12(PO)BRIMECA au Sud et de la 13(PO)BRICHAR à l'Est
T3	Renseigner sur positions + attitude + mouvements de la 12(PO)BRIMECA au Sud et de la 13(PO)BRICHAR à l'Est
En permanence	Déceler et localiser les moyens ART et DSA ENI

C18. Mission d'acquisition et de détection des moyens conservés aux ordres

Pour mémoire.

C19. Déploiement et manœuvre

Pour mémoire.

C2. ARTILLERIE SOL-AIR

C21. Mission générale

Dans le prolongement de la couverture MA des SAMP du LCC, assurer la défense anti-aérienne TBA de la 1(AZ)DIV du 151800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 jusqu'à L2 en faisant effort sur la zone arrière de la division.

C22. Articulation

1 batterie MISTRAL du 54(AZ)BATASA conservée aux ordres et 1 section détachée auprès de chaque brigade.

C23. Mission par temps des moyens conservés aux ordres

T1 : du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16.
Après déploiement, défendre le PC DIV et le GSD.

T2 : du 171800Z JUN 16 au 191959Z JUN 16.
Idem T1 + défendre la BA d'ETAIN (FQ 9354)

T3 : du 192000Z JUN 16 au 211959Z JUN 16.
Mission inchangée.

EMD participer à la défense des ponts sur la MOSELLE.

C24. Organisation du commandement

Élément conservé aux ordres du CMO ART.

C25. Mesures de coordination

Contrôle pré établi.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 12 sur 20

Consignes de tir LATTA : RIPOSTE.

C26. Couverture aérienne

Supériorité aérienne des forces AZ.

Le radar d'infrastructure de MARS-LA-TOUR (GQ 1243) a été détruit par une action SEAD.

C3. APPUI AERIEN

4 équipes JTAC seront adaptées à la division à compter du 151200Z JUN 16. La répartition par brigade sera la suivante :

- 7(AZ)BB : 2 équipes,
- 9(AZ)BIMa : 1 équipe,
- 27(AZ)BIM : 1 équipe.

La division bénéficie :

- de 6 à 8 sorties CAS par jour pour les T1 et T2 ;
- d'une couverture drone MALE (acquisition) du 151200Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 à l'Est de la MOSELLE ;
- de 2 missions SEAD pour le T1 et T2.

Les brigades exprimeront leurs besoins CAS avant 1200Z chaque jour en vue d'une inscription à l'ATO valide pour le jour suivant.

D. GENIE

D1. MISSION GENERALE

Appuyer la manoeuvre offensive de la 1(AZ)DIV entre MEUSE et MOSELLE, donnant priorité à l'appui à la mobilité entre LD et MOSELLE, faisant effort au Nord.

D2. MISSIONS PARTICULIERES

- 10 - Appuyer le déploiement de la base logistique divisionnaire ;
- 11 - appuyer le déploiement des éléments logistiques avancés ;
- 12 - en permanence, maintenir ou rétablir deux pénétrantes logistiques en classe 100 entre inclus VERDUN (FQ 7347) et jusqu'à METZ (KV 9444) ;
- 13 - appuyer le débouché entre ARGONNE et MEUSE par la reconnaissance et l'ouverture des axes ;
- 14 - en permanence ouvrir et surveiller les axes en dégagant les obstructions et en neutralisant les engins explosifs (conventionnels ou improvisés) ;
- 15 - participer à la couverture entre MEUSE et MOSELLE entre inclus VERDUN (FQ 7347) et METZ (KV 9444) exclu ;
- 16 - appuyer la saisie de l'aérodrome d'ETAIN (FQ 9354) ;

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 13 sur 20

- 17 - rétablir puis maintenir les infrastructures aéronautiques d'ETAIN (FQ 9354) ;
- 18 - appuyer la destruction ou la réduction des résistances ennemies ;
- 19 - appuyer le franchissement de la MOSELLE ;
- 20 - appuyer la saisie et la neutralisation des infrastructures de commandement PO ;
- 21 - participer au contrôle de METZ (KV 9444) ;
- 22 - EMD appuyer une opération de décontamination NRBC ;
- 23 - EMD appuyer le débouché en direction de STRASBOURG (MU 0782).

D3. ARTICULATION

- 7(AZ)BB : + 1 section de déminage lourd du 19(AZ)BATGEN du 151800Z JUN 16 au 171759Z JUN 16 ;
- 27(AZ)BIM : + 1 CCG du 19(AZ)BATGEN du 161800Z JUN 16 au 191959Z JUN 16
+ 1 section EFA du 19(AZ)BATGEN du 161800Z JUN 16 au 191959Z JUN 16.

D4. MISSIONS DU GENIE CONSERVE AUX ORDRES

10, 12, 17, 22, 23.

D5. COORDINATION

A) Axes à maintenir (cf. E4) :

- Pénétrantes : 111, 113.
- Rocades : 202, 204, 206.

B) Franchissement :

- de la MEUSE :

- décentralisé aux ordres des brigades (par ouvrages d'infrastructure) ;
- ponts de classe 70/100 : VERDUN (FQ 7347), DIEUE-SUR-MEUSE (FQ 7736), SAINT-MIHIEL (FQ 8617).

- de la MOSELLE :

- décentralisé, zone de franchissement aux ordres du COM 27(AZ)BIM ;
- ponts de classe 70/100 : ouvrages d'AMNEVILLE (KV 9260) ; HAGONDANGE (KV 9459) ; MONDELANGE (KV 9461) ; ouvrages de METZ (KV 9444) Nord - MOULINS-LES-METZ (KV 8943) - ARS-SUR-MOSELLE (KV 8640) ; PONT-A-MOUSSON (KV 8421).

C) Contre-mobilité :

- ZLO : toute la ZA sauf ZRO désignée.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 14 sur 20

- ZRO (cf. calque) : ZRO 1 active du 151800Z JUN 16 au 171959Z JUN 16. Les obstructions et l'emploi des mines programmables ou à pose manuelle sont autorisés, les destructions interdites.
- Autorité qualifiée : pour la ZA et la durée de la manœuvre, général commandant la 1(AZ)DIV ; pour les temps 1 et 2, délégation au COM 9(AZ)BIMa dans la ZRO 1.

E. CIRCULATION

E1. MISSION GENERALE

Agissant en action d'ensemble, appuyer le déploiement des brigades vers leur ZDO puis faire effort sur le débouché des brigades de tête (7(AZ)BB et 9(AZ)BIMa). Garantir la liberté de mouvement des unités amies sur toutes les pénétrantes et rocares du fuseau division.

E2. MISSION DES MOYENS CONSERVES AUX ORDRES DE LA DIVISION

- Appuyer les mouvements initiaux de déploiement des 7(AZ)BB et 9(AZ)BIMa de ZDA vers leur ZDO puis de la 27(AZ)BIM et des EASD vers leurs zones de déploiement respectives ;
- appuyer le débouché des 7(AZ)BB et 9(AZ)BIMa ;
- assurer la libre circulation sur les itinéraires classe 100, double sens, en arrière de chaque fuseau de brigade ;
- assurer la sûreté des convois logistiques jusqu'au TC2 des unités ;
- en permanence, renseigner sur la zone arrière divisionnaire ;
- sur ordre, appuyer les mouvements des éléments d'appui divisionnaire (priorité aux unités d'artillerie et du génie) ;
- sur ordre, appuyer toute manœuvre de franchissement sur la MEUSE ou la MOSELLE en cas de perte des ponts infrastructure ;
- sur ordre, armer des points de regroupement de prisonniers avant leur transfert vers le GSD.

E3. ARTICULATION

1- Moyens déployés :
1 GCR à 2 ECR et 2 ETB.

2- Moyens reçus en renforcement : néant.

3- Moyens détachés :
- 2^e ECR du 601(AZ)GCR à la 7(AZ)BB pour le T1 ;
- 1 ETB du 601(AZ)GCR à la 7(AZ)BB pour le T1 ;
- 1 PCR du 1^{er} ECR du 601(AZ)GCR à la 9(AZ)BIMa pour le T1.

E4. RESEAU DE MANŒUVRE DIVISIONNAIRE

Tous les itinéraires sont de classe 100.

Réseau de manœuvre initial (étendu jusqu'à L1) :

Chaque pénétrante est décrite d'Ouest en Est :

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 15 sur 20

- Pénétrante 111 (fuseau 7(AZ)BB) :

CLERMONT-EN-ARGONNE (FQ 5141) – VERDUN (FQ 7347) – D603 – ETAIN (FQ 9154) – D603 – CONFLANS-EN-JARNISY (GQ 1050) – D603 – GRAVELOTTE (KV 8343).

- Pénétrante 113 (fuseau 7(AZ)BB) :

VERDUN (FQ 7347) – D903 – MARS-LA-TOUR (GQ 1042) – GRAVELOTTE (KV8343).

- Pénétrante 131 (fuseau 9(AZ)BIMa) :

Carrefour D1916-D901 (FQ 6611) – D901 – SAINT-MIHIEL (FQ 8618) – VIGNEULLES (FQ 9728) – carrefour D901-D952 (GQ 1136) – D952 – NOVEANT-SUR-MOSELLE (KV 8333).

Chaque rocade est décrite du Nord au Sud :

- Rocade 202 :

BRABANT-SUR-MEUSE (FQ 6961) – D964 – VERDUN (FQ 7347) – Rocade Ouest D330-D1916 – Carrefour D1916-D901 (FQ 6611).

- Rocade 204 :

SPINCOURT (FQ9367) – D618 Sud - ETAIN (FQ 9154) – VILLE-EN-WOËVRE (FQ 9145) – D904 – THIAUCOURT-REGNEVILLE (GQ 0926) – SAINT-PIERRE (GQ 1918).

- Rocade 206 :

TRIEUX (GQ 1367) – D906 – CONFLANS-EN-JARNISY (GQ 0850) – D952 – NOVEANT-SUR-MOSELLE (KV 8333) – D952 – VANDIERES (KV 8326).

Prolongement du réseau de manœuvre : sur ordre pour la fin du T3.

E5. MESURES DE COORDINATION

Le PC du 601(AZ)RCR mettra en œuvre le CMO Mouvement divisionnaire et assurera la coordination des différents convois logistiques et mouvements divers. Il fixera les prolongements du réseau de manœuvre en fonction de la progression des brigades à l'issue du T3.

F. INSTRUCTIONS DE COORDINATION

F1. LIMITES ENTRE LES FORMATIONS

Voir carte au 1/100 000°.

F2. LIGNES DE COORDINATION

Voir carte au 1/100 000°.

F3. LIAISONS A ASSURER

La 7(AZ)BB assurera la liaison avec la 9(AZ)BIMa et avec le 152(AZ)BATINF (voir p.5).

Le 152(AZ)BATINF assurera la liaison avec les forces de sécurité intérieure présentes dans la zone urbaine de VERDUN (FQ 7347).

La 27(AZ)BIM assurera la liaison avec la 7(AZ)BB jusqu'à la fin du T1.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 16 sur 20

La 7(AZ)BB assurera la liaison avec la 27(AZ)BIM pendant les T2 et T3.

F4. SECURITE ET DEFENSE NRBC

Niveau de protection : niveau 2.

Reconnaissance éventuelle : à charge des brigades de tête avec les moyens détachés.

Décontamination : - d'urgence : à charge des brigades avec les moyens détachés ;
- approfondie : à charge de la division avec les moyens conservés aux ordres.

F5. CONSIGNES POUR LA LATTI

Riposte.

F6. COORDINATION 3D

L'engagement des moyens d'aérocombat doit être envisagé sur la totalité du fuseau de la division, sans que les limites entre les brigades ne constituent en soit un point bloquant au plan de la coordination.

FSCL : T1 MOSELLE.

T2 T3 : parallèle LV30 au Sud, méridien LV20 à l'Est.

4. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

A. SITUATION GÉNÉRALE

La brigade logistique (AZ) multinationale du LCC renforce le GSIAT, déployé à TROYES (EP 7950) qui soutient directement le GSD de la 1(AZ)DIV. Le GSD sera implanté dans la région de BAR-LE-DUC (FQ 5804) – REVIGNY-SUR-ORNAIN (FQ 4510). La 1(AZ)DIV s'engagera en autonomie logistique complète. Localisée au Sud du fuseau divisionnaire, l'implantation du GSD ne devrait pas permettre à l'adversaire d'anticiper notre manœuvre de diversion.

La prise de METZ (KV 9444) constitue le temps d'effort de la division ; à cet effet il est essentiel de pouvoir bénéficier de la possibilité de déployer un GSD 2 sur ETAIN (FQ 9354). L'horaire d'activation de ce GSD 2 sera précisé ultérieurement.

Pour des raisons liées à l'emploi des moyens du GAM, un plot logistique aéromobile sera maintenu sur l'aérodrome de BAR-LE-DUC – LES-HAUTS-DE-CHEE (FQ 6015) jusqu'à la fin du T3.

L'infrastructure industrielle de la région offre de nombreuses possibilités pour le déploiement des unités logistiques. Afin de gagner des délais dans la mise en œuvre et de renforcer leur protection, le déploiement en infrastructure industrielle et sous couvert sera donc systématiquement recherché.

Confrontés à des équipes de miliciens cherchant à ralentir l'action de la division, nos unités et convois logistiques pourraient être confrontés à des actions ponctuelles sur les axes et les implantations. La préservation de nos moyens logistiques constitue une priorité absolue pour permettre à la division de remplir sa mission.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 17 sur 20

B. SITUATION LOGISTIQUE INITIALE DE LA 1(AZ) DIV

L'autonomie initiale de la 1(AZ)DIV est conforme aux exigences du LCC ; le GSD regroupe dans ses zones fonctionnelles 5 jours de combat (5 JC), les TC2 emportant pour leur part 3 JC.

La 1(AZ)DIV est soutenue par un GSD composé comme suit :

- 1 zone ravitaillement transport (ZRT) ;
- 1 zone fonctionnelle soutien médical (ZFSM) ;
- 1 zone fonctionnelle soutien du combattant (ZFSDC) ;
- 1 zone fonctionnelle maintenance (ZFMAI).

Les forces à soutenir comprennent l'ensemble des unités de la 1(AZ)DIV et les unités s'engageront à 100% de leur potentiel.

Pour l'opération 1 JC moyen :

- 1 JV ;
- 2 UE ;
- 2,5 UF TT-D ;
- 4 UF Tranche D.

C. ORGANISATION DU SOUTIEN LOGISTIQUE

C1. IDEE DE MANŒUVRE LOGISTIQUE DE LA DIVISION

Après activation du GSD région de BAR-LE-DUC (FQ 5804) et recomplètement des deux brigades de tête pendant la phase préliminaire, soutenir au plus près les unités avec effort sur le T1 et le T2, en particulier dans les domaines SANTE et MAINTENANCE pour toutes les unités, et effort ravitaillement Tranche D pour les unités d'artillerie .

C2. DEPLOIEMENT DES MOYENS LOGISTIQUES DE LA 1(AZ)DIV

Déploiement du GSD dans la région de BAR-LE-DUC (FQ 5804).

Ouverture à partir du 140800Z JUN 16.

Les EASD seront soutenus directement par le GSD.

C3. ORGANISATION DES RAVITAILLEMENTS

Les unités de la 1(AZ)DIV s'engagent avec une autonomie minimale de 3 jours de combat (3 JC).

Recomplètement en ZDO à 100% après mouvement initial.

Le niveau minimal de ressources à détenir est de 1 JC.

Ravitaillement d'1 JC par tranche de 24h00 à partir du 161800Z JUN 16 (flux tirés).

Consommations moyennes prévues pour la durée de l'OPO 1 :

- T préliminaire : recomplètement en ZDO ;
- T1 du 151800Z JUN 16 – 171759Z JUN 16 : 2 JV, 4 UE, 5 UF TT-D, 6 UF TD ;
- **T2 (EFFORT DIV)** du 171800Z JUN 16 au 191959Z JUN 16 : 2 JV, 3 UE, 5 UF TT-D, 3 UF TD ;
- T3 du 192000Z JUN 16 au 211959Z JUN 16 : 2 JV, 1 UE, 2UF TT-D, 3 UF TD.

C4. ORGANISATION DE LA MAINTENANCE

La définition des priorités tactiques et techniques reste de la responsabilité de la 1(AZ)DIV.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 18 sur 20

Objectif général : restaurer en permanence le potentiel technique des brigades, avec un effort majeur conduit à partir du 170800Z JUN 16 afin de remettre la division à niveau avant la prise de METZ (KV 9444). A cet effet, en ne prenant en compte que les actes de maintenance corrective, il s'agit de faire effort sur deux points :

- le diagnostic et la récupération des matériels indisponibles pour les extraire de la zone des combats avant de les évacuer vers la zone où ils seront réparés ;
- la mise à disposition de l'unité d'un matériel opérationnel provenant du stock avancé en matériel complet, en procédant par échange.
- Sur proposition des B4 des brigades et afin de faciliter le réengagement rapide des véhicules majeurs, le déploiement de PRMAR sera à privilégier.

- Estimation des dommages techniques :

Temps DIV	T1	T2	T3
VHLs blindés	2%	3,5%	2%
VHLs à roues	2%	2,5%	1%
Hélicoptères	1,5%	2%	1%

- Estimation des dommages tactiques :

Temps DIV	T1	T2	T3
EASD	PM	PM	PM
7(AZ)BB	3,5%	1,5%	1%
9(AZ)BIMa	4%	1%	1%
27(AZ)BIM	0%	6%	3%
1(AZ)GAM	3%	1%	0%

Priorités tactiques :

T1 : 7(AZ)BB, 9(AZ)BIMa, 1(AZ)GAM ;

T2 : 27(AZ)BIM, 7(AZ)BB ;

T3 : 27(AZ)BIM, 7(AZ)BB.

Priorités techniques :

T1 : LECLERC, HRA, CAESAR, LRU;

T2 : VBCL, HRA ;

T3 : VBCL, LECLERC.

Renforcements reçus ou à fournir : les brigades estimeront leurs besoins complémentaires éventuels qu'elles devront justifier pour le 121200Z JUN 16.

C5. ORGANISATION DU SOUTIEN MEDICAL

ROLE 1 : suivant les principes de la médicalisation de l'avant, chaque GTIA dispose d'un poste médical principal. Chaque SGTIA dispose d'un poste médical de l'avant. Les autres unités disposent d'un poste médical principal.

ROLE 2 : la 1(AZ)DIV dispose au total de 4 ROLES 2 type ACA et d'un GMC 1-1-15, tous situés au niveau du GSD et activés à partir du 140800Z JUN 16, à l'exception d'un ROLE 2 maintenu en réserve sur roue au GSD, EMD être déployé.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 19 sur 20

Pas de ROLE 2 détaché au profit des brigades, sauf demande particulière pour armement d'un poste médical relais (PMR) ou déploiement d'une ACA dans un fuseau brigade.

ROLE 3 : déploiement du ROLE 3 de théâtre au centre hospitalier de TROYES (EP 7950) à partir du 121200Z JUN 16.

Évacuation VR : le GSD dispose d'une capacité équivalente à trois sections d'évacuation médicale à 5 équipes médicales d'évacuation voie routière blindée (3 VAB SAN).

Priorités :

T1 : 9(AZ)BIMa et 7(AZ)BB ;

T2 : 27(AZ)BIM et 7(AZ)BB ;

T3 : 27(AZ)BIM et 7(AZ)BB.

Évacuation HM EVS : le GSD dispose en permanence d'une escadrille HMA (10 HMA médicalisés).

STRATEVAC : à charge du ROLE 3, à partir de l'aéroport de TROYES et en liaison avec la cellule Mouvement du LCC, à partir du 130600Z JUN 16.

La régulation de l'ensemble des opérations santé de la division se fera impérativement par le CO (PECC) de la 1(AZ)DIV sur demande des brigades.

Estimation des pertes humaines :

Brigade (effectif)	T1	T2	T3
7(AZ)BB (5600 h)	3%	1,5%	0,2%
9(AZ)BIMa (5600 h)	3%	1.5%	0,2%
27(AZ)BM (5800 h)	0,1%	5%	1%
1(AZ)GAM (700 h)	3%	0.2%	0,2%

Un plan particulier sera mis en place en cas de pertes massives (Plan MASCAL) sous conduite du GSD.

5. COMMANDEMENT ET TRANSMISSIONS

A. COMMANDEMENT

A1. ORGANISATION DES PC

La division dispose d'un PCP, d'un PCMR et d'un PC TAC.

A2. IMPLANTATION DES PC

- PC1 : SAINTE-MENEHOULD (FQ 3838) du 140600Z JUN 16 au 171759Z JUN 16.

- PC2 : ETAIN (FQ 9154) du 171800Z JUN 16 au 211959Z JUN 16.

- Relais : ROMEO : hauteurs Nord COURCELLES-SUR-AISNE (FQ 6524) du 151200Z JUN 16 au 171759Z JUN 16.

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°5
		Page 20 sur 20

A3. DETACHEMENTS DE LIAISON

- 1 DL à recevoir de la 2(MN)DIV à/c du 151200Z JUN 16 avec P4 VHF/SATCOM.
- 1 DL à envoyer à la 3(AZ)DIV à/c du 131700Z JUN 16 avec P4 VHF/SATCOM.
- 1 DAA (détachement d'appui aéromobile) du 3(AZ)GAM mis en place au PC de la 7(AZ)BB du 140800Z au 171459Z JUN 16, puis au PC de la 27(AZ)BIM du 171700Z au 211959Z JUN 16.
- 1 DAA du 3(AZ)GAM mis en place au PC de la 9(AZ)BIMa du 140800Z au 211959Z JUN 16.

B. SIC-TRANS

B1. EMPLOI DES MOYENS SIC

Pour mémoire.

B2. TRANSMISSIONS

- Réseau : dirigé.
- Régime d'exploitation : écoute permanente.
- Régime d'emploi des moyens rayonnants :

	RITA 2G	VHF	HF	RADARS
Avant le 151800Z JUN 16	SIL 2	SIL 1	SIL 1	SIL 1
	Puis SIL 2 à/c du 151600Z JUN 16			
Après le 151800Z JUN 16	DIS 1	LIB	LIB	DIS 2

- Ouverture du réseau ATLAS : à/c du 151200Z JUN 16.
- Organisation et sécurité des réseaux : raccordement au réseau RITA DIV par moyens organiques des BIA. Maintien d'une liaison SATCOM par moyens organiques entre PC DIV et PC BIA.
- Contre-mesures électroniques/protection contre les EEI : véhicules équipés au franchissement de la MEUSE, activation des brouilleurs sur ordre (à l'exception des équipes EOD).

Le général de division XXX
commandant la 1(AZ)DIV

Concours 2016 d'admission à l'EMS2	EPREUVE DE TACTIQUE GENERALE	Pièce n°6
		Page 1 sur 1

QUESTIONS POSEES AUX CANDIDATS

En qualité de chef opérations, vous devez rédiger le plan simplifié de la 7(AZ)BB qui couvre la mission reçue dans l'OPORD n°1 de la 1(AZ)DIV.

Vous ne rédigerez que les paragraphes suivants :

ARTICULATION (des unités figurant dans votre tableau des rôles)

1. RAPPEL DE LA MISSION
2. IMPRESSION SUR L'ENNEMI
3. IDEE DE MANŒUVRE
4. RÔLES DES GROUPEMENTS DE FORCES ET ELEMENTS D'APPUI
 - 4.1. Rôles des unités de manœuvre (tableau des rôles – pièce n°7)
 - 4.2. Rôles des appuis
 - 4.2.1. Artillerie SOL-SOL : rôle général, articulation-commandement, rôles par phase, mesures de coordination, renforcements feux à donner ou à recevoir.
 - 4.2.2. Artillerie SOL-AIR : rôle général.
5. COMMANDEMENT – LOGISTIQUE

Vous êtes le chef du B4, votre MEDOT vous a conduit à déterminer qu'un effort logistique spécifique doit être fait au profit de la 7(AZ)BB lors du T1. Quelles demandes de renforcement allez-vous exprimer à la division (type de structure logistique, capacités et moyens demandés...)? Le cas échéant, vous préciserez les lieux et GDH d'activation.

6. BESOINS EN RENSEIGNEMENT
7. DEMANDES A L'ECHELON SUPERIEUR

Vous réaliserez également un calque de manœuvre (unités, limites entre unités, lignes de coordination, PC) de la 7(AZ)BB, correspondant à votre plan simplifié. Vous y ferez figurer vos ZEF et leur GDH d'activation.

Vous disposez de 5 heures.

(à remplir impérativement par le candidat)	
NOM :	
Prénom :	
Grade :	
Feuille n° / /	Feuille n° / /
N° d'annuaire (ne rien écrire)	N° d'annuaire (ne rien écrire)

Rôles des unités de manœuvre de la 7(AZ)BB

Unités	

(à remplir impérativement par le candidat)	
NOM :	
Prénom :	
Grade :	
Feuille n° 1	Feuille n° 2
N° d'anonymat : (ne rien écrire)	N° d'anonymat : (ne rien écrire)

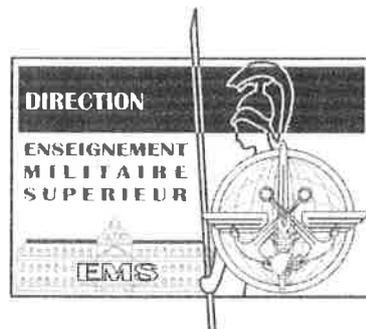
Rôles des unités de manœuvre de la 7(AZ)BB

Unités	

CONCOURS 2016 D'ADMISSION À L'EMS 2 – ÉCOLE DE GUERRE



ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE



DURÉE : 4 heures

Direction des ressources humaines de l'armée de terre	ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE	Concours 2016 d'admission à l'EMS 2 – École de guerre
--	--	--

SUJET

« La guerre, c'est l'inconnu et l'inattendu. [...] Il faut essayer de mesurer l'indéterminé et de peser l'impondérable. »

Que pensez-vous, de cette affirmation de Winston Churchill ?